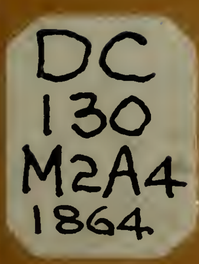


QUATRE
LETTRES INÉDITES
DE
MADAME DE MAINTENON,

Précédées et accompagnées

D'UN PRÉCIS HISTORIQUE,

PAR VICTOR FOUQUE,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, etc.

« C'est icy un livre de bonne « foy, lecteur. »
MICHEL MONTAIGNE.

PARIS,
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Palais-Royal, 17 et 19, Galerie d'Orléans.

—

CHALON S. S.,
MULCEY, LIBRAIRE.
1864.

QUATRE

LETTRES INÉDITES

de

MADAME DE MAINTENON.

Principaux Ouvrages du même Auteur :

Histoire de Chalon-sur-Saône,

depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec un plan de la ville de Chalon.

Un fort volume de 650 pages, imprimé sur papier surfin satiné.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des Incriptions et Belles-Lettres (Institut de France) UNE MENTION HONORABLE.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA

RÉVOLUTION COMMUNALE AU MOYEN-AGE,

et sur le Système Électoral appliqué aux Communes.

Un volume in-8°, sur papier surfin.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur les Corporations

DES ARCHERS, DES ARBALÉTRIERS ET DES ARQUEBUSIERS,

Un volume in-8° de 462 pages.

LL. MM. II. ET RR.

NAPOLÉON ET JOSÉPHINE ET SS. PIE VII,

à Chalon-sur-Saône (AVRIL 1805).

Seconde édition, in-8°.

DU GALLIA CHRISTIANA

ET DE SES AUTEURS,

Étude Bibliographique.

1 volume in-8°.

QUATRE
LETTRES INÉDITES
DE
MADAME DE MAINTENON,

Précédées et accompagnées

D'UN PRÉCIS HISTORIQUE,

PAR VICTOR FOUQUE,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique
pour les travaux historiques, Membre de plusieurs
Académies et Sociétés savantes, etc.

« C'est icy un livre de bonne
« foy, lecteur. »
MICHEL MONTAIGNE.

PARIS,

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Palais-Royal, 17 et 19, Galerie d'Orléans.

CHALON S. S.,

MULCEY, LIBRAIRE.

1864.

TIRÉ A PETIT NOMBRE.

Chalon-sur-Saône, imprimerie Montalan.

AVANT-PROPOS.

Lorsqu'un personnage s'est rendu célèbre à quelque titre que ce soit, le public est avide de connaître tout ce qui le concerne. En publiant les lettres inédites de madame de Maintenon qui sont en notre possession, nous croyons, — bien qu'il existe déjà un bon nombre d'ouvrages relatifs à cette dame, — satisfaire la juste curiosité de ceux qui s'intéressent à des publications de cette nature.

Ces lettres nous font faire connaissance avec l'un des conseillers et peut-être aussi l'un des confesseurs de madame de Maintenon, et qui semble inconnu aux auteurs qui ont écrit sur cette dame, puisque aucun d'eux n'en a parlé; ce personnage, c'est M. Jassault, missionnaire à Versailles, à qui les lettres que nous possédons, ont été adressées, et qui sont de véritables consultations.

Trois de ces lettres sont relatives aux statuts, aux constitutions, aux réglements de la maison royale de Saint-Cyr; la quatrième concerne particulièrement madame de Brinon, première supérieure de cette célèbre institution. Ces curieux documents comblent des lacunes et éclaircissent des faits restés jusqu'à ce jour dans l'obscurité. Il va sans dire que nous les avons reproduits littéralement avec leurs fautes d'orthographe et de ponctuation.

Nécessairement, il a fallu pour l'intelligence de ces

lettres, les faire précéder et les accompagner d'une narration historique. Pour la composition de notre récit, nous avons suivi les prescriptions de Charron ; et nous disons comme lui « J'ay questé par cy par là, et tiré la pluspart » des matériaux de cest ouvrage des meilleurs autheurs » qui ont traicté ceste matière..... Ce que j'ay pris » d'autruy, je l'ay mis en propres termes, ne pouvant » le dire mieulx qu'eux. » Nous dirons en outre, que nous avons eu le soin d'indiquer la source où nous avons puisé les matériaux avec lesquels nous avons composé cet ouvrage.

Ce volume est divisé en deux parties. La première renferme l'histoire abrégée de la vie de madame de Maintenon jusqu'à la fondation de la maison royale de Saint-Cyr. Dans ce précis historique, nous avons évité de partager les exagérations des apologistes et des détracteurs de cette dame, et nous avons essayé d'indiquer, de fixer la place qu'elle doit, selon nous, occuper désormais dans l'opinion publique : nous laissons à nos lecteurs le soin de juger si nos appréciations sont l'expression de la vérité.

La seconde partie contient l'histoire des commencements de la Maison royale de Saint-Cyr, — connue aussi sous la dénomination de Maison de Saint-Louis, — jusqu'au renvoi de madame de Brinon de ce magnifique établissement. C'est dans cette seconde partie que les lettres inédites de madame de Maintenon, — qui font le principal objet de ce volume, — ont trouvé leur place.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Françoise d'Aubigné (1), — qui devint successivement madame Scarron et marquise de Maintenon, — était petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, né le 8 février 1550, et connu par sa vie aventureuse, son caractère énergique, ses écrits pleins d'originalité, son attachement au parti protestant et à la personne de Henri IV, et aussi par son état incessant de révolte qui le fit exiler en pays étranger où il mourut le 29 avril 1630, âgé de quatre-vingts ans.

Son fils, Constant d'Aubigné, né en 1585, baron de Crêt et de Surineau, père de Françoise, notre héroïne, a eu une vie déréglée et pleine d'aventures scandaleuses. Il trahit son père, ses co-religionnaires, son pays, changea de religion toutes les fois qu'il y trouva son intérêt, dissipa sa fortune, fut criblé de dettes tout le temps de son existence, fit de nombreuses dupes, et se livra même à la fabrication de la fausse monnaie.

(1) Le véritable nom était d'Aubigny; mais par corruption on a écrit et on écrit encore d'Aubigné.

Constant épousa en premières noces, Anne Marchant, veuve de Jean Courant, seigneur et baron de Châtelaillon. Mais ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère avec le fils d'un avocat, il tua l'amant de trente coups de poignard et sa complice de sept coups de la même arme, après lui avoir ordonné de recommander son âme à Dieu.

Poursuivi pour ce double crime, Constant d'Aubigné s'enfuit à la Martinique, d'où il ne revint qu'après avoir obtenu sa grâce du roi. De retour en France, il y mena de nouveau une vie dissipée et misérable, qui le fit renfermer tour à tour dans les prisons de Paris, de Bordeaux, de La Rochelle, d'Angers. etc., puis enfin relâché. Mais ayant eu des relations criminelles avec l'Angleterre, il fut incarcéré au château Trompette à Bordeaux.

Agrippa d'Aubigné, indigné d'une conduite aussi coupable et aussi honteuse, déshérita son fils. Voici en quels termes ce père, si justement irrité, s'exprime dans son testament : « Primitivement, je déclare Constant » d'Aubigné, mon fils aîné et unique, pour le destruc- » teur du bien et honneur de la maison, en tant qu'en » luy a esté, et pour avoir mérité d'estre entièrement » déshérité par plusieurs offenses énormes, particuliè- » rement pour avoir esté accusateur et calomniateur de » son père en crime de lèze-majesté ; c'est pourquoy je » le prive de tous mes meubles et acquests de quelque » quotité qu'ils soyent, s'il se présente quelque enfant » légitime de luy, à ses enfants, non à luy, je laisse

» la terre des Landes-Guinnemer-près-Mer, en Blai-
» sois, qui est mon seul patrimoine. »

La garde du château Trompette avait été confiée par le duc d'Epernon à un gentilhomme nommé Pierre de Cardilhac, seigneur de Lane, marié à Louise de Montalembert. Le 27 décembre 1627, Constant d'Aubigné, alors âgé de quarante-trois ans, épousa, quoique prisonnier, la fille de ce gentilhomme, Jeanne de Cardilhac. Quelques mois après son mariage, Constant recouvra la liberté. Quatre ans plus tard, il fut renfermé encore une fois à Bordeaux pour avoir conspiré contre Richelieu ; après un séjour de trois années dans cette prison, il fut, sur la demande de sa femme, transféré, en 1634, dans celle de Niort, afin d'être plus rapproché de sa famille. C'est dans la conciergerie de cette prison, le 27 novembre 1635, que Françoise d'Aubigné vint au monde : elle était le troisième enfant de Constant d'Aubigné et de Jeanne de Cardilhac.

Après son baptême, comme catholique, Françoise fut emmenée par madame de Villette, sa tante, sœur de son père, à Murçay, près de Nïort, où elle demeurait sur un bien dont elle avait hérité de son père, Agrippa d'Aubigné.

Madame de Villette, femme d'une haute vertu, calviniste zélée, donna à sa nièce la même nourrice qu'à son fils. Bien que née dans la religion catholique romaine, Françoise fut élevée par sa tante dans la religion réformée; elle demeura chez madame de Villette jusqu'à l'âge de sept ans. Pendant ces sept années, Cons-

tant d'Aubigné resta en prison; il fit un procès à sa femme pour l'avoir abandonné, et aussi pour avoir laissé sa fille Françoise dans les mains de calvinistes. Il est vrai que Jeanne de Cardilhac avait quitté son mari et ses enfants; mais c'était pour aller à Paris essayer de recouvrer une partie des biens laissés par son beau-père en mourant, et dont le second gendre d'Agrippa d'Aubigné, d'Ade de Caumont, s'était emparé frauduleusement. Jeanne de Cardilhac, qui était une femme pleine d'intelligence, d'une grande énergie, d'une extrême rigidité, intenta, espérant rentrer dans ces biens, une longue série de procès interminables et coûteux, dont elle ne sortit que par une transaction désastreuse, et qu'après avoir été abreuvée d'injures.

Son mari fut mis en liberté à la mort de Richelieu, en 1642. Alors il retira ses enfants de chez sa sœur, madame de Villette, et fut rejoindre sa femme à Paris. Françoise d'Aubigné, ou *Bignette*, comme on l'appelait chez sa tante, fut embrassée si froidement par sa mère, — dont le cœur était ulcéré et endurci par de profonds chagrins, — qu'elle pleura amèrement, regrettant vivement madame de Villette, sa tante bien-aimée, pour qui elle conserva toute sa vie la plus tendre amitié et la plus grande vénération.

Constant d'Aubigné était incorrigible; il continua sa vie de désordres et fit de nouvelles et nombreuses dupes. Cependant, en 1645, il fut nommé, par la compagnie des Iles de l'Amérique, gouverneur de l'île Marie Galante. Il partit avec sa femme et ses trois enfants;

mais il ne put s'établir au siége de son gouvernement, l'île étant entièrement peuplée de hordes sauvages de la pire espèce. Pendant la traversée, Françoise fut gravement malade ; on la crut morte, et on allait la précipiter à la mer, lorsque sa mère, qui voulut l'embrasser une dernière fois, s'aperçut qu'elle vivait encore ; des soins intelligents la rappelèrent à la vie, et elle fut sauvée d'une mort affreuse.

La famille Constant d'Aubigné demeura deux ans à la Martinique, vivant dans la plus grande et la plus affreuse détresse. Durant ces deux années et malgré cet état misérable, Jeanne de Cardilhac donna à ses enfants une excellente et solide instruction ; elle leur enseigna la religion catholique romaine, malgré les railleries de son mari sur ses croyances religieuses, qu'il qualifiait de superstitions papales. Quoique traités très durement par leur mère, ces enfants, surtout Françoise, firent de rapides progrès.

Constant d'Aubigné mourut en 1647. Sa veuve quitta la Martinique et revint en France avec ses trois enfants. A peine arrivée, elle intenta, mais sans succès, de nouveaux procès à son beau-frère, d'Ade de Caumont. Pendant cette nouvelle lutte, qu'elle soutint avec une grande énergie, malgré sa pauvreté, ses enfants furent en quelque sorte abandonnés à eux-mêmes. Cependant, Françoise était retournée chez sa tante, madame de Villette, où elle s'instruisit de nouveau dans la religion réformée. Mais madame de Neuillant, femme du gouverneur de Niort, catholique exaltée, amie de Jeanne

de Cardilhac, et aussi un peu parente de la famille d'Aubigné, voulut par un zèle excessif, et aussi pour plaire à la reine Anne d'Autriche, arracher Françoise à ce qu'elle qualifiait une éducation hérétique. Sur un ordre de la Cour, qu'elle avait sollicité et obtenu, elle se fit remettre la jeune fille par madame de Villette, et l'installa chez elle. Mais « comme elle étoit, dit Saint-» Simon, l'avarice même, » elle la logea avec ses domestiques, et la chargea de veiller sur sa basse-cour; puis elle employa tous ses efforts pour la convertir au catholicisme; mais ce fut en vain, malgré les traitements les plus rigoureux. Ne pouvant vaincre l'opiniâtre volonté de Françoise, madame de Neuillant la mit au couvent des Ursulines de Niort; mais les religieuses ne tardèrent pas à la lui rendre, leurs tentatives ayant échoué contre l'obstination de l'enfant. Madame de Neuillant la conduisit à Paris et la remit à sa mère. Celle-ci employa aussi tous ses moyens, même la violence, pour surmonter l'entêtement de sa fille : ce fut en vain. Alors elle plaça Françoise chez les Ursulines du quartier Saint-Jacques. Les religieuses usèrent de tous leurs pouvoirs pour la convaincre, on la rudoya et on la traita cruellement, rien ne put dompter sa résolution : et pourtant elle n'était âgée que de treize ans; mais elle paraissait d'un âge plus avancé; elle était grande, forte et pleine d'énergie, et elle rappelait par son caractère résolu, son grand-père Agrippa d'Aubigné. Cependant, voulant fuir ces obsessions incessantes et intolérables, elle jeta un cri plein d'angoisse vers madame de Villette, sa

bien aimée tante, et lui écrivit le 12 octobre 1649, une lettre dans laquelle elle racontait sa détresse, ses souffrances, les persécutions donton l'accablait; la suppliant d'employer tout son crédit pour la retirer des mains de ses persécuteurs, la vie qui lui était faite lui étant, disait-elle, pire que la mort. Mais hélas! madame de Villette, on ne sait pourquoi, garda le silence, et la pauvre enfant resta au couvent. Heureusement pour elle, on changea de conduite à son égard; au lieu de rigueur et de mauvais traitements, on employa la douceur et les bons procédés pour la persuader. Les instructions religieuses, les exhortations, voire même les controverses durèrent une année. Enfin, après avoir lassé, dit-elle, la bible à la main, celui qui l'instruisait. elle se convertit à la foi catholique.

Françoise d'Aubigné était âgée de quatorze ans lorsqu'elle quitta le couvent des Ursulines pour revenir auprès de sa mère, qui habitait, rue des Tournelles, une petite et misérable chambre, où elle travaillait de ses mains pour vivre; car elle ne possédait pour toute fortune qu'une modique rente annuelle de deux cents livres, seul et dernier débris des biens de Constant d'Aubigné, son mari, et qu'elle était parvenue à arracher à la rapacité deson beau-frère, d'Ade de Caumont.

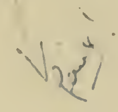
Quoique à peine sortie de l'enfance, Françoise d'Aubigné était remarquable et remarquée en effet, pour son esprit, sa raison et sa merveilleuse beauté. Elevée et instruite à l'école du malheur, mûrie avant l'âge, elle avait acquis de bonne heure un air sérieux et réfléchi,

et son visage était empreint d'une tristesse austère qu'elle conserva toute sa vie.

Un homme, qui s'était, à juste titre, rendu célèbre par son infirmité incurable, son esprit, sa verve intarissable, et ses écrits, Scarron (1), l'auteur du *Roman comique*, de l'*Enéide travestie*, etc., demeurait dans le voisinage de madame d'Aubigné. A cette époque, Scarron était âgé de quarante ans. Lorsqu'il vit Françoise d'Aubigné si belle, si réservée, si spirituelle, dans une situation si mésirable, il lui proposa de l'épouser, bien qu'il fût impotent et qu'il n'eût d'autres ressources pour vivre que des pensions qu'il devait à la munificence de la cour; ou bien de lui faire une dot pour entrer au couvent; mais elle refusa cette double proposition. Cependant, deux ans après, en 1652, sa mère

(1) Paul Scarron, né à Paris, en 1610, fils d'un conseiller à la Grande Chambre, et qu'on appelait Scarron l'Apôtre, parce qu'il citait Saint-Paul à tout propos. On a attribué les infirmités de son fils aux suites d'une maladie honteuse; « il dansoit des ballets, dit Tallemant, il étoit » de la plus belle humeur du monde, quand un charlatan voulant le » guérir d'une maladie de garçon, lui donna une drogue qui le rendit » perclus de tous ses membres, à la langue près, et quelque autre partie » que vous entendez bien.... » (Tallemant des Réaux, t. IX, p. 122, éd. » Delloye).

On dit aussi qu'à la suite d'une mascarade au Mans, où il avait un canonicat, étant poursuivi par la populace, pour son costume plus que décolté (il s'était enduit de miel et roulé ensuite dans un lit de plumes; puis, en cet état, il avait parcouru la ville, où chacun à l'envi, l'avait déplumé), il fut alors contraint de se jeter dans les eaux glacées de la Sarthe, ce qui lui occasionna une attaque de paralysie, dont il n'a pu se guérir. (Voyez La Beaumelle. Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon, t. 1er, pages 131, 132.)



étant morte à Niort, accablée de chagrins et de privations, Françoise se trouva de nouveau, livrée à la plus profonde misère, et n'ayant d'autres ressources que de reprendre ses anciennes fonctions chez sa parente, madame de Neuillant. Mais le cœur lui faillit, et elle ne s'en sentit pas le courage. Elle accepta les nouvelles propositions de Scarron et l'épousa, malgré son affreuse difformité, malgré aussi la différence d'âge, car elle n'était âgée que de dix-sept ans, — « aimant mieux, » disait-elle, épouser un cul-de-jatte qu'un couvent. » tant la terreur du cloître était grande chez elle.

Si cette union n'était pas pour cette jeune femme une fortune, c'était du moins un refuge et un lieu de repos sûr pour sa jeunesse si éprouvée, si délaissée, et si agitée. A cette époque, Scarron jouissait d'une grande réputation bien méritée sous tous les rapports ; sa modeste demeure était le rendez-vous « de tout ce qu'il y » avoit, dit Ségrais, de plus posé à la cour et de tous » les beaux esprits de Paris. » On y voyait notamment, outre Ségrais, le maréchal d'Albret, le duc de Vivonne, le marquis de Coligny, Scudéry, le marquis de Villarceaux, Ménage, Pelisson; mesdames de la Sablière, Fouquet, de La Suze, etc. Scarron, très-passionné pour les lettres, était, malgré ses souffrances incessantes, d'une grande et intarrissable gaieté, étincelant d'une verve railleuse et continuelle et même très-souvent plus que licencieuse. « On n'a jamais vu, dit Ségrais, une » imagination plus vive que la sienne. »

Madame Scarron, qui n'eut, dit-on, que le titre d'é-

pouse, était tout à la fois pour son mari un secrétaire, une domestique et un disciple. Non seulement Scarron orna l'esprit de sa femme par de nombreuses et fructueuses lectures, mais encore il lui apprit le latin, l'Espagnol et l'Italien. Cependant ce monde élégant et frivole, au langage souvent plus que libre, au milieu duquel elle vivait, n'était pas sans danger pour la vertu de cette jeune femme. Mais, — d'après ses panégyristes, — elle sut par sa tenue modeste et par une dignité bien entendue, maintenir dans le respect son mari et les habitués de sa maison. « Il (Scarron) étoit extrêmement » libre dans ses paroles, dit Ségrais, mais au bout de » trois mois elle l'avoit corrigé de bien des choses..... Il » la consultoit même sur tous ses ouvrages, et se trou- » voit très-bien de ses corrections (1). »

« Mon mari, écrivait madame Scarron, avoit le fond » excellent. Je l'avois corrigé de ses licences; il n'étoit » ni fou ni vicieux par le cœur, d'une probité reconnue, » d'un désintéressement sans exemple. (2) »

Scarron est mort en 1660, ne laissant pour toute fortune qne « dix mille livres de bien et vingt-deux mille » francs de dettes, » écrivait sa veuve à son oncle M. de Villette, quelques jours après le décès de son mari, qu'elle appelait « son pauvre estropié. » Néanmoins elle le pleura, et parla toujours de lui avec respect; et

(1) Ségrais. Mémoires et anecdotes, pages 84, 106,

(2) Lettre de madame Scarron à Ninon de Lenclos, 8 mars 1666, édition Auger, tôme 1er p. 216.

lorsque plus tard elle fut dans l'aisance, elle fonda, en 1670, aux Jacobins de la rue Saint-Dominique, une messe perpétuelle pour le repos de son âme.

La mort de son mari exposa de nouveau madame Scarron, qui était jeune, belle et sans ressource, à tous les dangers et à toutes les séductions du monde. Elle se retira d'abord dans une chambre aux Hospitalières de la Charité Notre-Dame (1); elle demeura ensuite chez madame de Thiange, sœur de madame de Montespan; et aussi plus tard chez la duchesse d'Aiguillon. « On dit » à la reine-mère, dit Ségrais, que Scarron laissoit une » femme sans aucun bien, jeune, fort belle, vertueuse » et de beaucoup d'esprit, que la pauvreté pourroit peut- » être réduire à de grandes extrémités, et que Sa » Majesté ne pourroit faire une plus grande charité que » de faire rétablir la pension de deux mille livres qu'a- » voit son mari. La reine l'accorda, et ordonna qu'on » lui en portât sur le champ le premier payement. (2) » Selon madame de Caylus, ce fut au baron de La Garde que madame Scarron était redevable de cette munificence de la reine-mère.

Alors, madame Scarron se retira au couvent des

(1) Cette maison ou plutôt cet hôpital était situé impasse des Hospitalières rue de la Chaussée-des-Minimes, entre les numéros 2 et 4, près la place Royale. Supprimé en 1792, on y établit une filature de coton en faveur des indigents.

(2) Ségrais. Mémoires et anecdotes, p. 98.

Ursulines (1) où elle s'était convertie au catholicisme. Elle y reçut bonne et nombreuse compagnie, soit de la cour, soit de la ville. « Les religieuses, dit Tallemant » des Réaux, disent qu'elle voit furieusement de gens et » que cela ne les accommode pas. (2) »

Elle avait beaucoup d'ordre et une grande propreté ; « ses habits n'étoient que d'étamine de Lude, dit ma- » dame de Caylus ; du linge uni ; mais bien chaussée, » et de beaux jupons ; et sa pension, avec celle de sa » femme de chambre et ses gages suffisoient à sa dé- » pense ; elle avoit même encore de l'argent de reste, et » n'a jamais passé de temps si heureux. (3) »

Madame Scarron fréquentait très souvent les hôtels d'Albret et de Richelieu, où elle était reçue et traitée avec distinction, et où elle connut mesdames de Sévigné, de Coulanges, de La Fayette, la princesse des Ursins, les marquises de Montechevreuil, de Montespan, madame de Thiange, sœur de cette dernière, etc., etc, « Elle plaisoit infiniment au maréchal d'Albret et » à tous ses commensaux, dit Saint-Simon, par ses

(1) Cette maison était située quartier Saint-Jacques ; elle fut fondée et établie au commencement du XVII[e] siècle, par Madeleine Luillier, fille de Jean Luillier, président de la Chambre des Comptes, et qui contribua si puissamment à l'entrée d'Henri IV à Paris. La rue des Ursulines et une partie de la rue d'Ulm, ont été ouvertes sur l'emplacement du couvent des Ursulines.

(2) Tallemant des Réaux, t. IX, p. 130, éd. Delloye.

(3) Souvenirs de madame de Caylus, publiés par M. Ch. Asselineau, p. 10.

» grâces, son esprit, ses manières douces et respec-
» tueuses, et son attention à plaire à tout le monde. (1) »

« Elle étoit grande et de belle taille, dit mademoiselle
» Scudéry, mais de cette grandeur qui n'épouvante
» point et qui sert seulement à la bonne mine. Elle
» avoit le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un
» châtain clair et très-agréable, le nez très-bien fait, la
» bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué, mo-
» deste, et pour rendre sa beauté plus parfaite et plus
» éclatante, les plus beaux yeux du monde. Ils étoient
» noirs, brillants, doux, passionnés, pleins d'esprit;
» leur éclat avoit ce je ne sais quoi qu'on ne sauroit
» exprimer. La mélancolie douce y paraissoit quelque
» fois avec tous les charmes qui la suivent, et l'enjoue-
» ment s'y faisoit voir à son tour avec tous les attraits
» que la joie peut inspirer. Son esprit étoit fait exprès
» pour sa beauté, grand, doux, agréable, bien tourné.
» Elle parloit juste et naturellement, de bonne grâce et
» sans affectation. Elle savoit le monde et mille choses
» dont elle ne se soucioit pas de faire vanité. Elle ne
» faisoit pas la belle, quoiqu'elle eût mille appas inévi-
» tables; de sorte que. joignant le charme de sa vertu à
» ceux de sa beauté et de son esprit, on pouvoit dire
» qu'elle méritoit toute l'admiration qu'on eut pour
» elle (2). »

(1) Saint-Simon. Mémoires, etc., t. 1er, p. 401.

(2) Scudéry. Clélie, histoire romaine. Paris, Augustin Courbé, 1654 à 1661, 10 vol. in-8°. Les premiers volumes ont été publiés sous le nom

Mettons en regard de ce portrait, — peut-être un peu trop flatté dans certaines parties, — celui que quarante ans plus tard, madame de Coulanges traçait de madame de Maintenon : « J'ai vu, dit-elle, la plus belle chose » qu'on puisse jamais imaginer; c'est un portrait de » madame de Maintenon, fait par Mignard; elle est » habillée en Sainte-Françoise romaine. Mignard l'a » embellie; mais c'est sans fadeur, sans incarnat, sans » blanc, sans l'air de la jeunesse; et sans toutes ces » perfections, il nous fait voir un visage et une physio- » nomie au-dessus de tout ce que l'on peut dire; les » yeux animés, une grâce parfaite, point d'atours, et » avec tout cela aucun portrait ne tient devant celui- » là. (1) »

Ajoutons à ces portraits que madame Scarron tenait essentiellement à avoir la réputation d'une femme sage et honnête, voulant qu'on dise du bien d'elle, et tenant par dessus tout à l'estime du monde et à une bonne renommée.

En 1669 (1) madame de Montespan accoucha d'un

de Georges Scudéry, quoique composés par sa sœur Madeleine. Cette dernière, née en 1607, et morte en 1701 à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, était fort laide et très noire, ce qui faisait dire à madame Cornuel que « Dieu avoit fait suer de l'encre à mademoiselle de Scudéry, » qui barbouilloit tant de papier. » (Tallemant des Réaux. tome IX, p. 141, édition Delloye.)

(1) Lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné, Paris, 29 octobre 1694.

(2) Voltaire prétend que ce ne fut qu'en 1672, que madame Scarron voulut bien se charger d'élever les enfants de madame de Montespan

enfant des œuvres de Louis XIV; on voulut tenir cet accouchement secret, et l'on chercha une personne discrète et instruite pour élever l'enfant. Madame de Montespan songea à madame Scarron, qu'elle avait connue chez le maréchal d'Albret, et dont elle avait apprécié les nombreuses et grandes qualités. « Elles se plurent » mutuellement, dit madame de Caylus, et se trouvèrent » l'une et l'autre autant d'esprit qu'elles en avoient en » effet. (1) »

et du roi; il affirme en outre que les lettres imprimées de madame Scarron, de 1670, portent des dates erronées, et qu'on ne peut s'y fier. Evidemment l'illustre écrivain a été mal informé lorsque, de 1738 à 1740, — c'est-à-dire environ soixante-huit ans après l'évènement, — il a rédigé, sur les renseignements qu'il avait recueillis d'autrui, son *Siècle de Louis XIV*. En effet, dès le commencement de 1669, madame de Montespan était accouchée d'un fils des œuvres du roi; et c'est à l'occasion de la naissance de cet enfant, — qui n'a vécu que trois ans, — que madame Scarron écrivait à madame d'Heudicourt, le 24 mars 1669, la lettre que nous allons reproduire. Il est incontestable que Voltaire a ignoré la naissance de ce frère aîné du duc du Maine; autrement il eut tenu un autre langage.

(1) Souvenirs de madame de Caylus, publiés par M. Ch. Asselineau, p. 13.

Nous dirons ici, pour ceux qui l'ignorent, que Marthe-Marguerite de Murçay, comtesse de Caylus, née en 1673 et morte au mois d'avril 1729, était fille de Philippe Le Valois, marquis de Villette, lieutenant-général des armées navales, et de Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf. Ce marquis de Villette étant fils de l'une des deux sœurs de Constant d'Aubigné, père de madame de Maintenon, madame de Caylus était par conséquent, cousine issue de germain de cette dernière, et non sa nièce, comme on l'a constamment imprimé par erreur. « Jamais un visage si » spirituel, dit Saint-Simon, en parlant de madame de Caylus, si » touchant, si parlant; jamais une fraîcheur pareille; jamais tant de » gaieté et d'amusement; jamais de créature plus séduisante. »

Madame de Montespan fit demander à madame Scarron, par sa sœur madame de Thiange et par Louvois, si elle voulait se charger du nouveau-né. Madame Scarron ignorant de qui il était, refusa; trouvant cette fonction au-dessous de sa naissance. « Monsieur de » Vivonne (1) m'a déjà parlé, écrivait-elle à madame » d'Heudicourt; je suis fort sensible à l'honneur qu'on » veut me faire.... Si les enfants sont au roi, je le veux » bien ; je ne me chargerois pas sans scrupule de ceux » de madame de Montespan; ainsi il faut que le roi me » l'ordonne : voilà mon dernier mot..... Il y a trois ans » que je n'aurois pas eu cette délicatesse; mais depuis » j'ai appris bien des choses qui me le prescrivent » comme un devoir. (2) »

En effet le roi fit venir madame Scarron à Saint-Germain, et la pria d'élever son enfant.

En acceptant cette charge, madame Scarron voulut sans doute, témoigner par là sa reconnaissance à madame de Montespan, qui avait fait rétablir la rente de deux mille livres qu'elle avait perdue à la mort de la reine-mère, décédée le 20 janvier 1666. « Madame de » Thiange me présenta à sa sœur, écrit-elle à madame » de Chantelou, lui disant que je devois partir incessamment pour Lisbonne. — Pour Lisbonne, dit-elle,

(1) L. Victor de Rochechouard, comte et puis duc de Mortemart et de Vivonne, était frère de la marquise de Montespan.

(2) Lettre de madame Scarron à madame d'Heudicourt, du 24 mars 1669. Edition Auger, tome 1er, pages 226, 227.

» mais cela est bien loin; il faut rester ici : Albret m'a » parlé de vous, et je connois tout votre mérite. — » J'aimerois bien mieux, disois-je en moi-même, » qu'elle connût ma misère; je la luis peignis, mais sans » me ravaler, quoi qu'elle fût à sa toilette. Je lui dis » que ma pension étoit supprimée ; que j'avois sollicité » en vain M. Colbert..... Madame de Montespan en » parut touchée, et m'en demanda le détail dans un » mémoire qu'elle se chargea de présenter au roi : je la » remerciai très-affectueusement; j'écrivis à la hâte mon » placet..... Le roi l'a, dit-on, reçu avec bonté; peut- » être la main qui l'a offert l'aura rendu agréable...... » Enfin ma pension est rétablie sur le même pied que » la feue reine l'avoit accordée... (1) »

La reconnaissance fut-elle le seul mobile qui fit agir madame Scarron en cette circonstance? Il est bien probable aussi qu'elle accepta la mission qui lui était confiée pour ne plus être exposée à retomber de nouveau dans l'indigence.

Quoiqu'il en soit, lorsque l'on considère la piété et les mœurs sévères que madame Scarron affichait avec affectation à tout propos, soit dans ses lettres, soit verbalement, on est tout étonné de la voir accepter avec autant de facilité la mission d'élever les bâtards adultérins de Louis XIV et de madame de Montespan, et d'allier si facilement la vertu avec le vice, au risque de

(1) Lettre de madame Scarron à madame de Chantelou, du 11 juillet 1666. Ed. Auger, t. 1er pages 221, 222.

perdre à tout jamais cette odeur de bonne renommée à laquelle elle tenait tant. On est alors tenté de croire que cette piété si sévère, était plus factice que réelle, et que c'était de sa part bien plutôt un calcul intéressé qu'une conviction sincère. Cependant si l'on se reporte à ce temps-là, où les mœurs étaient si facilement dissolues ; si l'on considère que le roi était regardé en quelque sorte comme un Dieu, à qui tout était permis sans aucun contrôle, dont les vices étaient acceptés comme des vertus ; qu'on le regardait comme étant d'une nature différente et supérieure à celle des autres hommes ; que les familles les plus honorables de la noblesse et les plus haut placées à la cour, tenaient à honneur de prêter la main aux désordres du roi et d'élever les enfants de ses maîtresses, ainsi que cela avait eu lieu pour ceux de mademoiselle de La Vallière, on sera moins surpris que madame Scarron, qui n'était au reste que la veuve d'un cul-de-jatte, — dont le nom est, il est vrai, impérissable, — ait accepté les fonctions d'institutrice et de gouvernante des enfants adultérins de madame de Montespan. Il est aussi à croire, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'elle eut pour mobile de sa conduite, sa reconnaissance envers la maîtresse en titre du roi, et surtout la crainte d'éprouver de nouveau les angoisses de la misère. Au reste, tout le monde sait avec quelle facilité madame Scarron savait faire marcher de front la dévotion et les plaisirs ; le matin toute à Dieu, entendant jusqu'à deux messes, et le soir toute aux plaisirs et aux vanités du monde.

Quoi qu'il en soit, madame Scarron se dévoua sans réserve aux enfants de madame de Montespan; elle fut pour eux une tendre et vigilante mère, leur prodiguant les soins les plus touchants et les plus assidus, les caresses les plus vives, éprouvant pour eux tous les sentiments, toutes les angoisses de la maternité.

Tant que Louis XIV n'eut pas reconnu les enfants de madame de Montespan, madame Scarron habita une maison isolée de la rue de Vaugirard, où elle s'était installée en 1669, avec son élève, une nourrice et quelques domestiques sûrs et dévoués; et où elle reçut et éleva plus tard le duc du Maine, né le 31 mars 1670, le comte de Vexin, né en 1672, et mademoiselle de Nantes née l'année suivante.

Le plus grand secret était recommandé à madame Scarron; aussi employa-t-elle toutes sortes de moyens pour se soustraire aux importunités des curieux et des indiscrets. « Je montois à l'échelle, dit-elle, pour faire » l'ouvrage des tapissiers et des ouvriers, parce qu'il » ne falloit pas qu'ils entrassent; les nourrices ne » mettoient la main à rien, de peur d'être fatiguées, et » que leur lait ne fut moins bon. J'allois souvent de » l'une à l'autre, à pied, déguisée, portant sous mon » bras du linge, de la viande; et je passois quelquefois » les nuits chez l'un de ces enfants malades. »

« Si ce fut, dit madame de Caylus, pour madame de » Maintenon le commencement d'une fortune singulière, » ce fut aussi le commencement de ses peines et de sa » contrainte. Il fallut s'éloigner de ses amis, renoncer

» aux plaisirs de la société, pour lesquels elle sembloit
» être née, et il le fallut sans en pouvoir donner de bonnes
» raisons aux gens de sa connoissance. Cependant,
» comme il n'étoit pas possible de s'en éloigner tout d'un
» coup, pour remédier aux inconvénients qui pouvoient
» arriver dans une aussi petite maison que la sienne,
» dans laquelle il étoit aisé de surprendre une nourrice,
» d'entendre crier un enfant, et tout le reste; elle prit
» pour prétexte la petite d'Heudicourt, et la demanda à
» madame sa mère (1), qui la lui donna sans peine, par
» l'amitié qui étoit entre elles, et par le goût qu'elle lui
» connaissoit pour les enfants..... On envoyoit chercher
» madame de Maintenon quand les premières douleurs
» pour accoucher prenoient à madame de Montespan.
» Elle emportoit l'enfant, le cachoit dans son écharpe,
» se cachoit elle-même sous un masque, et, prenant un
» fiacre, revenoit ainsi à Paris. Combien de frayeurs
» n'avoit-elle point que cet enfant ne criât! Ces craintes
» se sont souvent renouvelées, puisque madame de
» Montespan a eu sept enfants du roi. (2) »

Le secret était si bien gardé, que les nourrices ignoraient à qui appartenaient les élèves de madame Scarron. « Les enfants furent avant-hier à Saint-Germain, » dit madame Scarron; la nourrice entra, et je restai

(1) Madame la marquise d'Heudicourt était une demoiselle de Pons, parente de Miossens, duc d'Albret.

(2) Souvenirs de madame de Caylus, publiés par M. Ch. Asselineau, pages 36, 37.

» dans l'antichambre. — A qui sont ces enfants? lui dit » le roi. — Ils sont sûrement, répondit-elle, à la dame » qui demeure avec nous ; j'en juge par les agitations » où je la vois au moindre mal qu'ils ont. — Et qui » croyez-vous, reprit le roi, qui en soit le père? — Je » n'en sais rien répartit la nourrice ; mais je m'imagine » que c'est quelque duc ou quelque président du Parle- » ment. — La belle dame (madame de Montespan) est » enchantée de cette réponse, et le roi en a ri aux » larmes. (1) »

« Pour madame Scarron, c'est une chose étonnante » que sa vie, dit madame de Coulanges. Aucun mortel, » sans exception, n'a commerce avec elle ; j'ai reçu une » de ses lettres ; mais je me garde bien de m'en vanter, » de peur des questions infinies que cela attire. (2) »

« Madame de Coulanges et deux ou trois amies sont « allées voir le *Dégel* (3) dans la grande maison, dit

(1) Lettre de madame Scarron à madame d'Heudicourt, du 24 décembre 1672. Ed. Auger, t. 1er. pages 238, 239.

(2) Lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné, du 26 décembre 1672.

(3) Madame de Sévigné et sa fille madame de Grignan, avaient adopté pour leur correspondance, sans doute par prudence, des noms de guerre, espèces de sobriquets, qu'elles adaptaient à la place de chacun des noms propres des personnes dont elles s'entretenaient. Ainsi, Louis XIV était désigné par le *Feu*, *Quanto* ; la reine par la *Neige;* madame de Montespan : le *Torrent*, *Quantova* et quelquefois : *Quanto*, comme le roi; madame Scarron-Maintenon : le *Dégel*, l'*Amie;* madame de La Vallière : la *Rosée;* madame de La Fayette : le *Brouillard;* madame de Coulanges : la *Feuille*, la *Mouche;* mademoiselle de Montgeron : la *Tourte* ; l'abbé Testu : l'*Orage;* M.

» madame de Sévigné, on ne voit rien de plus. Je compte » y aller un de ces jours et je vous manderai des nou- » velles. (1) »

Cependant madame Scarron n'était pas sevrée des plaisirs du monde autant que l'on pourrait le supposer d'après ce qui précède; elle-même, ainsi que madame de Sévigné, nous rassurent à cet égard.

« Je rentrois chez moi, le matin, dit madame Scarron, » par une porte de derrière; et après m'être habillée, je » montois en carrosse par celle de devant, pour aller à » l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, afin que ma société » ordinaire ne sut pas seulement que j'avois un secret » à garder. »

« Voilà madame Scarron, dit madame de Sévigné, qui » a soupé avec nous. (2) »

« Nous soupons tous les soirs avec madame Scarron; » elle a l'esprit aimable et merveilleusement droit; c'est » un plaisir de l'entendre raisonner sur les agitations » d'un certain pays qu'elle connoît bien. (3) »

« Nous soupâmes encore hier avec madame Scarron » et l'abbé Testu (4) chez madame de Coulanges.... dit

de Pomponne : la *Pluie;* de Louvois : la *Mer*; Colbert : le *Nord;* de Villeroy : *Charmant;* Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Marseille : la *Grêle;* etc.

(1) Madame de Sévigné. Lettre du 25 décembre 1673.

(2) Madame de Sévigné. Lettre du 25 décembre 1671.

(3) Lettre de madame de Sévigné, du 13 janvier 1672.

(4) Jacques Testu, abbé de Belval, membre de l'Académie Française (de 1665 à 1706), auteur de Stances chrétiennes sur divers passages de

» encore madame de Sévigné. Nous trouvâmes plaisant
» d'aller ramener madame Scarron à minuit au fin fond
» du faubourg Saint-Germain, fort au-delà de madame
» de La Fayette, quasi auprès de Vaugirard dans la cam-
» pagne ; une belle maison où l'on n'entre point. Il y a
» un grand jardin, de beaux et grands appartements.
» elle a un carrosse, des gens et des chevaux ; elle est
» habillée modestement et magnifiquement, comme une
» femme qui passe sa vie avec des personnes de qualité ;
» elle est aimable, belle, bonne et négligée ; on cause
» fort bien avec elle. (1) »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le premier enfant de Louis XIV et de madame de Montespan, n'a vécu que trois années. Madame Scarron le pleura, et fut plus affligée de cette mort que la mère de cet enfant ; ce qui fit dire au roi, témoin de cette douleur : « Elle sait bien » aimer ; il y auroit du plaisir à se faire aimer d'elle. »

Lorsque, en 1673, Louis XIV eut reconnu les enfants de madame de Montespan, madame Scarron quitta la maison de la rue de Vaugirard — qu'elle nommait *ses ténèbres*, — et qu'elle habitait depuis 1669 ; elle s'installa avec ses élèves à la cour, dans l'appartement même de madame de Montespan. Tout en remplissant avec zèle ses devoirs d'institutrice et de gouvernante ; tout en se

l'Ecriture sainte et des pères. Commensal très-assidu des hôtels d'Albret et de Richelieu ; intimement lié avec mesdames Scarron, de Montespan, de Richelieu, de Sévigné, de Montchevreuil, d'Heudicourt, etc ; il était très original et tout à fait sans gêne.

(1) Madame de Sévigné. lettre du 4 décembre 1673.

livrant à une piété austère, madame Scarron eut relativement plus de liberté et plus de temps pour voir le monde, qu'elle charmait par son humeur toujours égale, par son esprit et ses manières distinguées. Toutefois elle eut beaucoup à souffrir de l'humeur difficile, des caprices, des emportements et des jalousies de la favorite ; ce qui occasionna bien souvent des démêlés très-vifs entre ces deux femmes.

Louis XIV éprouva d'abord beaucoup d'antipathie pour madame Scarron, qu'il trouvait trop *précieuse*, et il évitait même de se rencontrer avec elle, tout en lui rendant néanmoins justice pour le vif et sincère attachement, les soins empressés qu'elle prodiguait incessamment à ses enfants. Cependant ayant reconnu ses brillantes qualités, admiré les charmes de sa personne, sa beauté incomparable, les agréments de son esprit, toujours droit, son caractère toujours doux et égal, il se rapprocha insensiblement d'elle, et prit beaucoup de goût à ses entretiens, à sa brillante et facile élocution ; admirant surtout sa vaste et solide instruction sans pédantisme, sa modestie, sa piété, feinte ou réelle.

« Il y avait entre eux, dit M. Henri Martin, des rap-
» ports d'esprit et de manières qui devaient s'accroître
» avec l'âge, et cette beauté régulière, douce et sérieuse,
» rehaussée par une rare dignité naturelle, était essen-
» tiellement faite pour plaire à Louis. Elle aimait la
» *considération* comme il aimait la *gloire;* comme lui,
» réservée, circonspecte, et cependant pleine d'attraits
» et de grâce, elle avait le même charme dans la con-

» versation et soutenait plus longtemps ce charme par
» des ressources d'une imagination plus riche et d'une
» instruction plus variée..... Elle avait la douceur de
» La Vallière, avec une finesse, une étendue, un mou-
» vement dans l'esprit qui avaient manqué à cette ai-
» mable personne. (1) »

La rémunération des services de madame Scarron fut aussi dans les premiers temps peu en rapport avec l'importance de ses fonctions ; et ce ne fut qu'en 1673, si on s'en rapporte à madame de Coulanges, que la pension de deux mille livres fut augmentée. « Je suis assu-
» réé que vous trouvez que deux mille écus de pension
» sont médiocres, dit-elle ; j'en conviens ; mais cela
» s'est fait d'une manière qui peut laisser espérer
» d'autres grâces. Le roi vit l'état des pensions ; il
» trouva deux mille francs pour madame Scarron, il
» les raya et mit deux mille écus. (2) »

En 1674, madame Scarron reçut de la munificence de Louis XIV, différentes sommes qu'elle employa, à la fin de cette même année, à l'acquisition du château et de la terre de Maintenon, dont les revenus annuels montaient à environ quinze mille livres (3). Au retour

(1) M. Henri Martin. Histoire de France, IV édition, t. XIII, pages 608, 610.

(2) Lettres de madame de Coulanges à madame de Sévigné. Paris, 20 mars 1673.

(3) Cette terre appartenait à Charles-François d'Angennes de Rochefort de Salvert, marquis de Maintenon, fils de Louis d'Angennes de Maintenon, marié, en 1640, à Marie Leclerc du Tramblay, nièce du Père

du premier voyage qu'elle fit à Maintenon au commencement de l'année 1675, le roi la salua de ce nom et voulut que désormais on la nommât ainsi.

« J'avois plus d'impatience de vous dire des nou-
» velles de Maintenon que vous ne sauriez avoir d'en
» apprendre, écrivait-elle à l'abbé Gobelin. J'y ai été
» deux jours, qui, sans exagération, m'ont paru un
» moment. C'est une assez belle maison, un peu trop
» grande pour le train que j'y destine, dans une assez
» belle situation, et qui a de forts beaux droits. Enfin
» j'en suis très satisfaite, et je voudrois y être. Il est
» vrai que le roi m'a nommée madame de Maintenon,
» et que j'aurois de plus grandes complaisances pour
» lui que celle de porter le nom d'une terre qu'il m'a
» donnée. (1) »

Joseph Leclerc du Tramblay, capucin, prédicateur, né le 4 novembre 1577 mort le 18 décembre 1638. Le P. Joseph était agent et confident intime du cardinal de Richelieu, qui lui confia des missions très-importantes, et dont il s'acquitta avec succès; il avait servi comme militaire avec distinction avant de se faire capucin. Voici une anecdote sur le P. Joseph, racontée par l'abbé Ant. Arnauld, qui donnera une idée du caractère de ce religieux : « Le P. Joseph, dit-il, étoit un homme hardi et
» peu scrupuleux : témoin la réponse qu'il fit à un officier qui, étant venu
» prendre ses ordres pour quelque entreprise en Allemagne, ayant pris
» congé de lui, se souvint qu'il avoit oublié quelque chose. Etant donc
» revenu sur ses pas, il le trouva disant la messe. Il s'approcha, et lui
» dit tout bas, — Mais, mon père, si ces gens-là se défendent? — Qu'on
» tue tout, lui répondit le père. — Et il poursuivit sa messe sans s'en
» embarrasser autrement. » (Mémoires de l'abbé Antoine Arnault. Col-
» lection Michaud et Poujoulat, p. 508.)

(1) Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, datée de Saint-Germain. le 6 février 1675. Elle avait écrit au même, le 11 décembre

Ce don tout royal, fut-il de la part de Louis XIV un acte de gratitude envers la veuve de Scarron pour les soins maternels qu'elle donnait avec tant de zèle à ses enfants? Ou bien fut-il le prix de relations tout à fait intimes et adultères entre lui et elle? Double question difficile à résoudre.

Saint-Simon affirme que cette munificence du roi était due aux sollicitations de madame de Montespan, grande amie alors de madame Scarron, malgré quelques nuages qui s'étaient élevés de temps à autre entre elles. « La terre de Maintenon, dit-il, étant tombée en vente, » la proximité de Versailles en tenta si bien madame » de Montespan pour madame Scarron, qu'elle ne » laissa point de repos au roi qu'elle n'en eût tiré de » quoi la faire acheter à cette femme, qui prit alors le » nom de Maintenon, ou fort peu de temps après. Elle » obtint aussi de quoi raccommoder le château, et atta- » qua le roi encore pour donner de quoi faire rajuster

précédent : « Je n'ai point encore signé le contrat de Maintenon : les » sûretés sont difficiles à trouver; Dieu veuille qu'à la fin elles soient » suffisantes, et que je ne tombe pas dans des procès. » Le 7 janvier suivant elle écrivait encore au même : « L'affaire de Maintenon est con- » clue, et on paye journellement les créanciers. »

Si nous donnons ces extraits des lettres de madame de Maintenon c'est que plusieurs auteurs diffèrent sur la date de cette acquisition. Il en est de même pour le prix ; les unsdisent qu'elle a coûté 240,000 mille livres, d'autres 250,000. Madame de Maintenon dans une lettre à son frère le comte d'Aubigné, datée du 10 novembre 1674, dit : « que le marché » en est fait à deux cent cinquante mille francs. »

» le jardin, car MM. d'Angennes y avoient tout laissé » ruiner. (1) »

Saint-Simon ajoute qu'il tient le fait du maréchal de Lorges (2), « l'homme, dit-il, le plus vrai qui fut jamais, » et qui avait été témoin des sollicitations de madame de Montespan auprès du roi, tandis qu'elle était à sa toilette.

Mais, malgré le témoignage du maréchal de Lorges, nous persistons à croire que le duc de Saint-Simon a été mal informé à l'égard de cette libéralité du roi. En effet, la correspondance de madame de Maintenon dit tout le contraire. « Vous voulez savoir, madame, dit- » elle, ce qui m'a attiré un si beau présent ; on croit que » je le dois à madame de Montespan : je le dois à mon » petit prince le duc du Maine. Le roi jouant avec lui, » et content de la manière dont il répondoit à ses ques- » tions, lui dit qu'il étoit bien raisonnable. — Il faut » bien que je le sois, répondit l'enfant, j'ai une dame » auprès de moi qui est la raison même. — Allez lui » dire, reprit le roi, que vous lui donnerez ce soir » 100,000 francs pour vos dragées. — La mère me » brouille avec le roi ; son fils me réconcilie avec lui. (1) »

(1) Saint-Simon. Mémoires, etc., édition Hachette, in-8°, tome XIII, p. 12.

(2) Guy-Aldonce de Durfort, duc de Lorges-Quentin, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, quatrième fils de Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, et d'Elisabeth de La Tour Bouillon, sœur du grand Turenne.

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran. Edition Auger, tome II, pages 79, 80.

« J'avois une grande impatience, écrit-elle à son » confesseur, de vous apprendre que le roi m'a encore » donné cent mille francs, et qu'ainsi en voilà deux cents » que j'ai à votre service......... Il ne faut point dire ce » nouveau bienfait : j'ai des raisons pour le taire. Je » suis résolue d'acheter une terre auprès de Paris. (1) »

Madame de Maintenon faisait de fréquents voyages à sa terre. Elle y fit faire des réparations et des embellissements considérables, notamment des eaux jaillissantes, selon le goût du temps.

« Madame de Maintenon est allée à Maintenon pour » trois semaines, dit madame de Sévigné; le roi lui a » envoyé Le Nôtre pour ajuster cette belle et laide » terre (2). »

« Madame de Maintenon est toujours à Maintenon » avec Barillon (3) et la *Tourte* (4), dit encore madame » de Sévigné. Il (le roi) lui a envoyé un illustre (Le » Nôtre) pour rendre la maison admirablement belle. » Il est vrai que sa faveur est extrême, et que l'ami de

(1) Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, novembre 1674. Édition Auger, tome II, p. 21.

(2) Lettre de madame de Sévigné, 21 août 1676.

(3) Barillon, conseiller d'État, ambassadeur en Angleterre. Madame de Caylus dit ceci : « M. de Barillon, amoureux de madame de Maintenon, » mais maltraité comme amant et fort estimé comme ami. » (Souvenirs de madame de Caylus, p. 93.)

(4) C'était, nous le répétons, mademoiselle de Montgeron que l'on nommait ainsi.

» *Quanto* (madame de Montespan) en parle comme de sa » première ou seconde amie (1). »

« Les ouvrages de Maintenon sont fort avancés, dit » notre héroïne : la présence du roi n'y gâte rien : C'est » un beau spectacle que de voir une armée entière tra- » vailler à l'embellissement d'une terre! Les deux » montagnes se joindront par quarante-sept arcades, » solidement bâties ; c'est de l'aveu de tout le monde, un » ouvrage digne des Romains et du roi. Tout cela me » ramène souvent à cette réflexion : — Les hommes sont » bien fous de se donner tant de soins pour embellir une » demeure où ils n'ont que deux jours à loger (2). »

Déjà depuis longtemps l'influence et la puissance de madame de Montespan allaient en déclinant ; tandis que madame de Maintenon grandissait de plus en plus dans l'esprit du roi, qui ne pouvait plus se passer d'elle.

« Sa Majesté, dit madame de Sévigné, va passer très- » souvent deux heures de l'après-dînée dans la chambre » de cette dame à causer avec une amitié et un air » libre et naturel qui rend cette place la plus désirable » du monde.... Enfin, nul autre ami n'a tant de soin et » d'attention que le roi pour elle ; et, ce que j'ai dit bien » des fois, elle lui fait connaître un pays tout nouveau, je » veux dire le commerce de l'amitié et de la conversa-

(1) Lettre de madame de Sévigné, du 26 août 1676.

(2) Lettre de madame de Maintenon à la comtesse de Saint-Géran, édition Auger, tome II, p. 117.

» tion sans chicane et sans contrainte ; il en paroît
» charmé (1). »

En effet, madame de Maintenon charmait Louis XIV par ses conversations aimables, pleines de douce gaîté ; osant même lui faire des remontrances sur ses désordres, indignes d'un grand monarque ; lui donnant le conseil de les rompre ; lui parlant sans cesse de Dieu et de la religion ; car elle se considérait comme envoyée du Ciel pour le salut du roi.

Ce charme s'étendait à son entourage : « Elle
» est encore plus triomphante que celle-ci (madame
» de Montespan), dit madame de Sévigné ; tout est
» soumis à son empire ; toutes les femmes de chambre
» de sa voisine sont à elle, l'une lui tient le pot à pâte à
» genoux devant elle, l'autre lui apporte ses gants,
» l'autre l'endort ; elle ne salue personne, et je crois que
» dans son cœur elle rit bien de cette servitude... (2). »

Mais elle inspirait aussi la crainte et le respect aux courtisans : « On n'aborde plus la dame sans crainte et
» sans respect, dit encore la même, et les ministres lui
» rendent la cour que les autres leur font (3). »

Les violences de madame de Montespan devinrent si intolérables, que madame de Maintenon s'en plaignit au roi ; elle voulut même quitter la Cour ; mais le souverain s'y opposa, et afin de la rendre indépendante de

(1) Lettres de madame de Sévigné, 6 avril et 17 juillet 1680.

(2) Lettre de madame de Sévigné, du 6 mai 1676.

(3) Lettre de la même à madame de Grignan, du 21 juin 1680.

madame de Montespan, il la nomma dame d'atours de madame la dauphine, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, qui venait d'épouser le grand dauphin, au commencement de l'année 1680.

Cependant, d'autres amours illégitimes vinrent compliquer la situation, en s'emparant, non du cœur, mais seulement de la personne de Louis. La plus célèbre fut Marie-Angélique de Scoraille, duchesse de Fontanges, qui « étoit belle comme un ange, dit l'abbé de Choisy, » mais sotte comme un panier. » « Quoique très belle, — » disait Madame, seconde femme de Monsieur, frère du » roi, — elle étoit tout-à-fait rousse. Elle avoit aussi le » meilleur caractère du monde, mais pas plus d'esprit » qu'un petit chat. » Elle mourut des suites d'une couche, le 26 juin 1681, âgée seulement de vingt ans.

La duchesse de Fontanges était fille d'honneur de Madame; ce fut M. de La Rochefoucault qui la produisit. quoi qu'il fût l'ami de madame de Montespan, et plus encore de madame de Thiange. Ce fut, dit-on, à l'instigation de ces dames, et pour faire pièce à madame de Maintenon. que mademoiselle de Scoraille fut présentée au roi (1).

Mais le règne de madame de Montespan était fini; après plusieurs rapprochements (2), suivis bientôt de

(1) Certes, le roi n'a pas toujours recherché la beauté et la jeunesse pour ses amours; Henriette Berlier ou Bellier, femme de Pierre de Beauvais, et femme de chambre de la Reine-Mère, Anne d'Autriche, et qui a eu les prémices amoureuses du jeune Louis XIV, était alors âgée de quarante-cinq ans, et borgne, si l'on s'en rapporte à la princesse Palatine.

(2) De ces divers rapprochements, il était né deux enfants. « Ces deux

ruptures, Louis rompit définitivement et sans retour ses relations intimes avec elle (1). On attribua, avec raison, cette détermination du roi, ou plutôt cette victoire à madame de Maintenon. Quelque soit le motif qui l'ait fait agir, elle fut félicitée et applaudie par tous les honnêtes gens de tous les partis et de toutes les conditions, pour avoir fait cesser l'affligeant spectacle que le roi donnait à ses peuples depuis si longtemps.

Madame de Maintenon prit-elle la place de madame de Montespan dans le cœur et la couche de Louis XIV ? à ceux qui disent : oui, madame de Maintenon leur donne un démenti en ces termes : « Les uns disent que » je me veux mettre à sa place, et ne connoissent ni » mon éloignement pour ces sortes de commerce, ni » l'éloignement que je voudrois en inspirer au roi (2). » Le contraire eut-il été vrai, madame de Maintenon ne l'aurait pas avoué et surtout écrit. Quoiqu'il en soit, son

» grossesses, dit madame de Caylus, furent traitées avec beaucoup de » mystère, on cacha ces deux derniers enfants avec soin.... Madame » de Maintenon ne fut pas chargée de ces derniers enfants, comme elle » l'avoit été des autres. M. de Louvois les fit élever à Paris dans une » maison au bout de la rue de Vaugirard. » (Souvenirs, pages 49, 50.)

(1) Ces relations, doublement adultéres, rompues vers la fin de 1682, avaient duré environ quatorze ans. Bien que disgraciée, madame de Montespan demeura à la Cour jusqu'à la fin de 1688; et elle était très-souvent visitée par le roi. Ces visites sont mentionnées par Dangeau dans son journal, notamment celle-ci : « Mardi, 21 septembre 1688, Versailles. » Le roi en sortant de la messe, alla chez madame de Montespan à son » ordinaire. » Elle mourut à Bourbon-l'Archambault, en 1707.

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran, 7 août 1682.

influence sur l'esprit du roi était considérable; elle l'employa notamment à réconcilier Louis avec la reine, pauvre princesse d'une nullité la plus complète.

Ses efforts furent couronnés d'un heureux succès; le roi fut plein de tendres attentions pour sa compagne. La reine en témoigna publiquement sa reconnaissance à madame de Maintenon, et lui donna son portrait. « Le » roi s'entretient des heures entières avec la reine, dit » cette dame; le don qu'elle m'a fait de son portrait est » tout ce qu'il y a eu de plus agréable pour moi depuis » que je suis à la Cour; c'est dans mon esprit une dis- » tinction infinie. Madame de Montespan n'a jamais » rien eu de semblable (1). »

Cela se conçoit; madame de Montespan n'avait pas eu l'habileté de madame de Maintenon; elle avait froissé en maintes circonstances la reine dans ses plus chères affections, surtout en affichant publiquement ses relations adultères avec le roi.

Le bonheur de Marie-Thérèse fut de courte durée; elle mourut subitement le 30 juillet 1683. Madame de Maintenon fut très-affligée de cette mort. Après les obsèques de la reine, la cour alla à Fontainebleau. « Pen- » dant ce voyage, dit mademoiselle d'Aumale, la faveur » de madame de Maintenon devint encore plus grande. » Le roi ne pouvant se passer d'elle la fit loger dans » l'appartement de la reine; les conseils se tenoient dans

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran, 1er novembre 1682.

» sa chambre, et le roi y faisoit une grande partie de ses
» affaires, sur lesquelles il la consultoit souvent. »

« Pendant le voyage de Fontainebleau, qui suivit la
» mort de la reine, dit aussi madame de Caylus, je vis
» tant d'agitation dans l'esprit de madame de Maintenon,
» que j'ai jugé depuis, en la rappelant à ma mémoire,
» qu'elle étoit causée par une incertitude violente de
» son état, de ses pensées, de ses craintes, et de ses
» espérances ; en un mot son cœur n'étoit pas libre, et
» son esprit étoit fort agité. Pour cacher ses divers mou-
» vements et pour justifier les larmes que son domes-
» tique et moi lui voyions quelquefois répandre, elle se
» plaignoit de vapeurs, et elle alloit, disoit-elle, chercher
» à respirer dans la forêt de Fontainebleau avec la seule
» madame de Montchevreuil ; elle y alloit même
» quelquefois à des heures indues. Enfin les vapeurs
» passèrent, le calme succéda à l'agitation, et ce fut à
» la fin de ce même voyage (1). »

Madame de Maintenon était dans sa quarante-huitième année lorsque la reine mourut. Elle n'avait, en quelque sorte, rien perdu de sa beauté ; son ton était si bienveillant, le son de sa voix si sympathique ; le geste de sa belle main, les mouvements de sa taille étaient si naturels et si nobles ; ses yeux si pleins de feu, qu'elle surpassait les plus belles dames de la cour.

Toutefois, ce qui charmait Louis XIV dans madame de

(1) Souvenirs de madame de Caylus, publiés par M. Ch. Asselineau, pages 143, 144.

Maintenon, disent les apologistes de cette dame, c'était moins cette merveilleuse et incomparable beauté, que sa douce et facile piété, ses conseils pleins d'une grande délicatesse, les pensées nobles et élevées qu'elle lui inspirait, soit pour la réforme de ses mœurs si dissolues, soit pour celle des institutions de la France. « C'étoit, » dit Fénelon, la sagesse parlant par la bouche des » grâces. »

Ceux qui connaissaient le caractère altier et absolu de Louis XIV, devaient être surpris et émerveillés à la fois, — et ils l'étaient en effet, — de l'ascendant irrésistible de cette femme si séduisante et si habile, sur la personne du roi. Aussi il n'était pas étonnant d'entendre dire à madame de Sévigné que « la place de madame de » Maintenon est unique dans le monde ; il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais de semblable (1). »

Madame de Maintenon ne bornait pas son zèle pour la religion catholique à ramener, — comme elle le faisait à l'égard du roi, — les pécheurs endurcis, à la vertu. Elle employait aussi toutes ses forces, toute l'influence de sa position exceptionnelle pour faire des prosélytes : c'était chez elle une véritable passion. Nous n'avons nullement le dessein de raconter ici ce que l'on a dit d'elle sur ce sujet ; nous nous bornerons à reproduire une lettre qu'elle écrivait à son frère sur cette matière, afin de donner une idée de son inclination à convertir

(1) Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 27 septembre 1684.

les gens, souvent malgré eux, ou qui ne se convertissaient que par contrainte, soit par intérêt, soit pour mettre un terme aux persécutions que l'on exerçait contre eux. Rien n'arrêtait madame de Maintenon, ainsi qu'on va le voir par la lettre suivante.

« Il y a longtemps que le petit de Murçay est catho-
» lique. M. de Sainte-Hermine est arrivé aujourd'hui :
» il me donnera plus de peine. J'aurai dans peu de
» jours, mesdemoiselles de Sainte-Hermine, de Cau-
» mont et de Murçay. J'espère que je n'en manquerai
» pas une. Mais j'aime *Minette* que j'ai vue à Cognac.
» Si vous pouviez me l'envoyer, je la convertirois aussi.
» Il n'y a plus d'autres moyens que la violence. On sera
» si affligé dans la famille de la conversion de Murçay,
» qu'on ne me confiera plus personne. Il faudroit donc
» que vous obtinssiez d'elle de m'écrire qu'elle veut être
» catholique. Vous m'enverriez cette lettre là. J'y ré-
» pondrois par une lettre de cachet, avec laquelle vous
» prendriez Minette chez vous, jusqu'à ce que vous
» trouvassiez une occasion de la faire partir par le
» moyen de M. de Xaintes, de M. de Marillac ou de
» M. de Tours. Je trouverois des amis sur la route. J'ai
» de l'inclination pour cette petite fille, et je ne puis
» mieux la lui témoigner qu'en lui enseignant la vérité.
» Je vous associe à cette bonne œuvre. Quant aux autres
» conversions vous n'en pouvez trop faire ; mais ne
» corrompez pas les mœurs en prêchant la doctrine (1). »

(1) Lettre de madame de Maintenon au comte d'Aubigné, du 19 décem-

Afin d'arriver plus tôt à un évènement considérable de la vie de madame de Maintenon, — son mariage avec Louis XIV, — nous passerons sous silence les agitations de l'esprit de cette dame, ses scrupules, ses angoisses, ses craintes et ses espérances; les combats de toute nature qu'elle se livrait, et qui étaient occasionnés par sa situation équivoque et anormale auprès de la personne du roi, qui prêtait tant à la médisance, et qui contrastait si étrangement avec son besoin incessant de bonne renommée, qui avait été le mobile de toute sa vie, mais auquel elle avait porté de si rudes atteintes, par sa conduite souvent inconséquente.

Nous tairons aussi les heureux et nombreux changements survenus tout-à-coup dans la conduite de Louis XIV; d'une vie licencieuse et déréglée, il passa, — du moins en apparence, — à une vie pieuse et édifiante, rigide et réglée; ne s'occupant exclusivement que des intérêts et du bonheur de ses sujets.

Ce changement subit, dû à l'influence d'une femme d'un âge plus que mûr et touchant à la vieillesse, avec sa seule piété et sa seule vertu, — réelles ou factices, — émerveilla tout le monde, et fut considéré comme un coup du Ciel. Nous devons ajouter, cependant, pour être vrai, que la conversion de Louis ne fut jamais complète dans

bre 1681; le comte était alors gouverneur de Cognac. *Minette* était fille de Sainte-Hermine, cousin issu de germain de madame de Maintenon, elle épousa le comte de Mailly, et sa cousine la fit nommer dame d'atours de madame la duchesse de Bourgogne. Les de Caumont, les de Murçay étaient aussi parents de madame de Maintenon.

l'acception rigoureuse de ce mot. « Le roi, disait ma-
» dame de Maintenon, ne manque ni une station ni une
» abstinence, mais il ne comprendra pas qu'il faille
» s'humilier ni se repentir, et aimer Dieu plutôt que le
» craindre ; le fond est plein de religion, mais l'ignorance
» est extrême (1). »

Louis XIV, en 1684, fit faire le siége de Luxembourg. Le maréchal de Créqui, avec une armée de trente-deux mille hommes, investit la place le 28 avril. Le roi se porta de sa personne avec quarante mille hommes sur l'Escaut, afin d'empêcher le prince d'Orange de secourir les assiégés. Louis XIV, selon sa coutume, emmena avec lui sa cour ; la Dauphine et madame de Maintenon furent du voyage ; mais elles demeurèrent à Valen-

(1) Saint-Simon raconte cette anecdote sur Louis XIV : « Le roi ayant
» voulu savoir les gens qui devoient suivre M. le duc d'Orléans en Es-
» pagne (1709), celui-ci nomma entre autres Fontpertuis. A ce nom,
» voilà le roi qui prend un air austère : — Comment, mon neveu, lui
» dit le roi, Fontpertuis, le fils de cette Janséniste, de cette folle qui a
» couru M. Arnaud partout ? (Disons en passant pour ceux qui l'ignorent,
» que Louis XIV avait en horreur les Jansénistes : la morale de Molina
» était, il est vrai, bien mieux son fait). Je ne veux point de cet
» homme-là avec vous. — Ma foi, sire, lui répondit le duc d'Orléans, je
» ne sais pas ce qu'a fait la mère, mais pour le fils, il n'a garde d'être
» Janséniste, et je vous en réponds ; car il ne croit pas en Dieu. — Est-
» il possible, mon neveu ? répliqua le roi en se radoucissant. — Rien de
» plus certain, sire, répondit le duc d'Orléans, je puis vous en assurer.
» Puisque cela est, dit le roi, il n'y a point de mal, vous pouvez le me-
» ner. — Cette scène, car on ne peut lui donner d'autre nom, se passa
» le matin, et l'après-midi même, M. le duc d'Orléans me la rendit pâ-
» mant de rire, mot pour mot, telle que je l'écris. » (Mémoires, t. VI,
p. 113).

ciennes durant la campagne, qui se termina bientôt par la reddition de Luxembourg, le 4 juin 1684. Cinq jours après, le roi et sa cour étaient de retour au château de Versailles.

C'est dans le courant de ce même mois de juin 1684, — probablement dans l'une des nuits du douze au quinze, — que le mariage de Louis XIV avec madame de Maintenon a été célébré secrètement et mystérieusement dans la chapelle du château de Versailles. Les acteurs et les assistants, — au nombre de sept, — de cette cérémonie, étaient le roi, madame de Maintenon, le père de La Chaise, (1) confesseur du roi, qui dit la messe, François II du Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, qui bénit les époux, le marquis de Montchevreuil et Louvois, qui servirent de témoins, et Bontemps, valet de chambre du souverain, qui prépara l'autel et tout ce

(1) François d'Aix de La Chaise, né en 1634, au château d'Aix en Forez, mort en 1709, appartenait à l'ordre des Jésuites, et il pratiquait volontiers la morale relachée et facile que l'on attribue à cette célèbre compagnie. Confesseur de Louis XIV pendant trente-quatre ans, souple, adroit, insinuant, il savait, selon les besoins, alarmer ou calmer la conscience du roi; il a été accusé, à tort ou à raison, d'avoir fermé les yeux sur les déportements de son illustre pénitent, notamment lorsque ce prince partageait ses faveurs entre mesdames de Montespan, de Fontanges, de Ludre, de Laval, et *tutti quanti*, ce qui le fit appeler par madame de Montespan : une *chaise de commodité*. Il était tout dévoué à madame de Maintenon. Le père de La Chaise a été en outre accusé d'avoir pris part à la revocation de l'édit de Nantes, aux débats sur le *quiétisme* et à la condamnation de Fénelon, aux persécutions contre les Jansénistes; il était avant tout, comme tout bon jésuite, très-dévoué à son ordre, dont il défendit en toute occasion les intérêts.

qui était nécessaire à cette cérémonie, et qui servit la messe.

Saint-Simon met la célébration de ce mariage à une époque plus rapprochée de la mort de la reine, et aussi dans un autre lieu. « Mais ce qui est très-certain, dit-» il, et bien vrai, c'est que quelque temps après le re-» tour de Fontainebleau, et au milieu de l'hiver qui » suivit la mort de la reine, chose que la postérité aura » peine à croire, quoique parfaitement vraie et avérée, » le P. de La Chaise, confesseur du roi, dit la messe en » pleine nuit dans un des cabinets du roi à Versailles. » Bontemps, gouverneur de Versailles, premier valet » de chambre en quartier, et le plus confident des quatre, » servit cette messe, où ce monarque et la Maintenon » furent mariés en présence d'Harlay, archevêque de » Paris, comme diocésain, de Louvois, qui tous deux » avoient, comme on l'a dit, tiré parole du roi qu'il ne » déclareroit jamais ce mariage, et de Montchevreuil, » uniquement en troisième..... (1). »

Voltaire diffère avec Saint-Simon et avec notre récit, sur le lieu et sur la date de la célébration de cette union. « Madame de Maintenon, dit-il, victorieuse, » prit un tel ascendant, et inspira à Louis XIV, tant de » tendresses et de scrupules, que le roi, par le conseil » du P. La Chaise l'épousa secrètement, au mois de » janvier 1686, dans une petite chapelle qui étoit au

(1) Saint-Simon. Mémoires. Edition Hachette, in-8°, tome XIII, pages 15 et 16.

» bout de l'appartement occupé depuis par le duc de
» Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, Harlay de Chantvalon, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista : Montchevreuil et Bontemps, premiers valets de chambre, y furent témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait rapporté par tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu et sur les dates (1). »

M. Henri Martin fixe le mariage à l'année 1684; puis il ajoute ceci : « la date précise est inconnue.... Telle fut, » dit-il encore, l'issue des singulières relations de Louis XIV, avec madame de Maintenon. Il avait alors quarante-six à quarante-sept ans; elle, bien près de cinquante (2). La vertu de madame de Maintenon était de celles qui, sans oublier les récompenses célestes, savent bien s'assurer une première récompense sur la terre. (3) »

Evidemment, Saint-Simon et Voltaire font erreur sur la date de ce mariage, et probablement aussi sur le lieu où il a été célébré : car tous les écrits contemporains de cette union la fixent à 1684, après la reddition de Luxembourg. C'est aussi cette date qui nous semble être la véritable. Il faut remarquer que Saint-Simon et Voltaire

(1) Voltaire. Siècle de Louis XIV. t. II, p. 68, édit. Daguin.

(2) Madame de Maintenon devait être dans sa quarante-neuvième année, ayant eu quarante-huit ans révolus le 27 novembre 1683.

(3) Histoire de France, 4e édition, t. XIV, p. 35.

ont rédigés leurs livres très-longtemps après l'évènement, sur des traditions orales, car il n'a été dressé aucun acte du mariage de Louis XIV avec madame de Maintenon.

Si l'on veut bien se rappeler ce que madame de Caylus nous a raconté (1) des agitations, des larmes et des vapeurs, des craintes et des espérances de madame de Maintenon, et dont elle a été témoin, — pendant son séjour à Fontainebleau après la mort de la Reine, et calmées tout à coup à la fin de ce séjour, — on comprendra sans peine, — et sans trop craindre d'errer, — que cette sérénité était due à la victoire que madame de Maintenon avait évidemment remportée sur Louis XIV, en obtenant de lui, — après avoir fait appel à sa conscience timorée par une dévotion exagérée jusqu'au fanatisme, — une promesse de mariage; et que cette union fut convenue et arrêtée à Fontainebleau et en dernier lieu à Valenciennes.

Quoi qu'il en soit, ce mariage, célébré moins d'une année après la mort de la reine Marie-Thérèse, et que personne n'avait prévu, n'a laissé aucune trace authentique : car, nous le répétons, il n'a été dressé aucun acte de cette cérémonie, et chacun est réduit aux suppositions et aux conjectures sur cette union.

Madame de Maintenon y fait, cependant, allusion dans plusieurs de ses lettres, notamment celle qu'elle écrivait le 18 juin 1684, à son frère (2). « Nos états

(1) Revoir ce récit, page 43.

(2) Charles, comte d'Aubigné, né au château Trompette en 1634, mort

» sont différents, le mien est éclatant, le vôtre tranquille.
» Dieu m'y a mise ; il faut s'en tirer le mieux que je
» pourroi ; il sait que je ne l'ai pas cherché ; je ne
» m'éleverai jamais davantage, et je ne le suis que
» trop. . . . . Que mon état présent ne trouble pas la
» félicité du vôtre, — écrivoit-elle encore à son frère un
» mois plus tard. — C'est une aventure personnelle qui,
» comme vous le dites très-bien, ne se communique
» point. »

Elle écrivait au même à la fin de septembre de la même année : « Je ne doute pas de tous les propos
» qu'on vous tient. On voudroit vous exciter contre moi,
» et peut-être aussi vous engager dans quelque extra-

en 1703, aux eaux de Vichy, où il était gardé à vue par le P. Madot, qui ne le quittait pas un seul instant à cause des tracas et des désagréments de toute nature qu'il occasionnait à sa sœur, madame de Maintenon, par sa conduite excentrique, déréglée, et son langage inconvenant sur Louis XIV, qu'il appelait son beau-frère.

« C'étoit un panier percé, dit Saint-Simon, fou à enfermer, mais
» plaisant avec de l'esprit et des saillies et des reparties auxquelles on ne
» se pouvoit attendre. Avec cela bon homme et honnête homme, poli,
» et sans rien de ce que la vanité de la situation de sa sœur eut pu
» mêler d'impertinent, mais d'ailleurs il l'étoit à merveille, et c'étoit un
» plaisir qu'on avoit souvent avec lui de l'entendre sur le temps de
» Scarron, et de l'hôtel d'Albret, quelquefois sur des temps antérieurs, et
» surtout de ne se pas contraindre sur les aventures et les galanteries de
» sa sœur, en faire le parallèle avec sa dévotion et sa situation présente,
» et s'émerveiller d'une si prodigieuse fortune. . . . . J'ai entendu tout
» cela plusieurs fois, surtout chez mon père où il venoit plus souvent
» qu'il ne désiroit, et dîner aussi, et je riois sous cape de l'embarras ex-
» trême de mon père et de ma mère, qui fort souvent ne savoient où se
» mettre. » (Saint-Simon. Mémoires. Édition Hachette, in-8°, tome II, page 54).

» vagance dont le ridicule tomberoit sur l'un et sur
» l'autre. Je ne pourrois vous faire connétable quand je
» le voudrois; et quand je le pourrois, je ne le voudrois
» pas. Je suis incapable de rien demander de déraison-
» nable à celui à qui je dois tout (1). »

Plus tard encore, elle écrivait à l'abbé Gobelin, son confesseur : « J'ai des reproches à vous faire de la
» manière pleine de respect et de cérémonie dont votre
» lettre étoit écrite. Je ne sais si les honneurs dont je
» suis environnée, vous inspirent quelque chose de
» nouveau; mais pour moi je ne suis pas changée pour
» vous. Si la faveur où je suis met tant de monde à mes
» pieds, elle ne doit pas faire cet effet-là sur un homme
» chargé de ma conscience (2). »

Il est certain, qu'en sa qualité de confesseur, l'abbé Gobelin reçut les confidences de madame de Maintenon sur son union avec le roi. Mais, selon ses apologistes, elle aurait réclamé à l'abbé non-seulement ses propres lettres, mais encore celles de Louis XIV, sur le même sujet, et les aurait détruites, afin qu'il ne restât aucune trace de son mariage; et qu'elle aurait en outre repoussé les offres que le roi lui aurait faites de le proclamer.

En agissant ainsi, — en supposant que tout cela soit vrai, — madame de Maintenon n'était pas conséquente

(1) Lettres de madame de Maintenon au comte d'Aubigné, des 11 juillet et 27 septembre 1684.

(2) Lettres de la même à l'abbé Gobelin, du 3 janvier 1685, et du 27 juillet 1686.

avec ce qu'elle avait pratiqué toute sa vie, c'est-à-dire de conserver les apparences de l'honnêteté qui font les bonnes renommées; tandis qu'en repoussant les offres du roi, elle restait à tout jamais dans une position équivoque et anormale.

Saint-Simon affirme que madame de Maintenon a mis tout en œuvre pour faire proclamer son mariage avec Louis XIV; mais que ce dernier en a été dissuadé par de Harlay, archevêque de Paris, par Louvois, Bossuet et Fénelon. Si nous en croyons le même écrivain, cette opposition fut la cause de la disgrâce de de Harlay, de Louvois et de Fénelon. Au reste, voici en quels termes s'exprime Saint-Simon : « ..... Madame de Maintenon, » à qui il (de Harlay) déplut d'une manière implacable en » s'opposant à la déclaration de son mariage, dont il avoit » été l'un des trois témoins, l'avoit coulé à fond (1). »

Louvois ayant appris que Louis XIV avait promis à madame de Maintenon de proclamer leur mariage, vint trouver le roi, se jeta à ses genoux, « tire de son côté, » dit Saint-Simon, une petite épée de rien qu'il portoit, » en présente la garde au roi, et le prie de le tuer sur-le-» champ, s'il veut persister à déclarer son mariage, lui » manquer de parole ou plutôt à soi-même, et se couvrir » aux yeux de toute l'Europe d'une infamie qu'il ne veut » pas voir.... Lui représente l'horrible contraste de sa » couronne et de sa gloire personnelle qu'il y a jointe, » avec la honte de ce qu'il veut faire, dont il mourra

(1) Saint-Simon. Mémoires, t. Ier, p. 289 in-8°, édit. Hachette.

» après de regret et de confusion, en un mot fait tant qu'il
» tire une seconde fois parole du roi qu'il ne déclarera
» jamais ce mariage.... On ne sera pas surpris après cela
» si elle (madame de Maintenon) jura sa perte (celle de
» Louvois) et si elle ne cessa de la préparer jusqu'à ce
» qu'elle en vint à bout (1). »

« Le roi consulta aussi Bossuet, évêque de Meaux,
» Fénelon, archevêque de Cambrai, qui l'en dissuadè-
» rent l'un et l'autre, et qui, cette seconde fois, firent
» manquer le coup pour toujours (2). »

Saint-Simon, dit encore ceci : « Ce grand fait de l'expul-
» sion sans retour de madame de Montespan, madame de
» Maintenon prit un nouvel éclat. Ayant manqué pour
» la seconde fois la déclaration de son mariage, elle
» comprit qu'il n'y avoit plus moyen d'y revenir, et eut
» assez de force sur elle-même pour couler doucement
» par-dessus, et ne pas creuser une disgrâce pour
» n'avoir pas été déclarée reine. Le roi qui se sentit
» affranchi, lui sut gré de cette conduite, qui redoubla
» pour elle d'affection, sa considération, sa confiance (3). »

Voici maintenant le récit de M. Henri Martin sur le même sujet : « Peu avant l'accomplissement de ce ma-
» riage, Louis XIV ayant communiqué son projet à
» Louvois, alors au plus haut de la faveur, le ministre
» se jeta aux pieds du roi et le conjura, les larmes aux

(1) Saint-Simon. Mémoires, édit. Hachette, in-8°, t. XII, pages 114, 115.

(2) Ibidem, t. XIII, p. 30.

(3) Ibidem, t. XIII, p. 33.

» yeux de ne pas se déshonorer en épousant la veuve de
» Scarron. Louis pardonna cette incartade à un servi-
» teur qui lui était nécessaire et qui ne l'avait offensé
» que par zèle pour sa *gloire* ; mais madame de Main-
» tenon, à qui le roi n'eut pas la discrétion de taire cette
» scène, ne pardonna pas et passa du côté de Seignelai
» contre Louvois. » Après avoir raconté, d'après Saint-Simon, que madame de Maintenon avait voulu non-seulement faire connaître publiquement son mariage, mais encore se faire proclamer reine, M. Henri Martin ajoute ceci : « Le jugement de madame de Main-
» tenon était trop solide, et son ambition trop pru-
» dente, trop dépourvue d'emportement et de vanité,
» pour que cette assertion soit vraisemblable. Elle
» désira sans doute que sa position fût moins équivoque
» et que son mariage reçût l'authenticité qu'ont en
» Allemagne les alliances morganatiques des princes ;
» elle ne put pas même l'obtenir et ne porta probable-
» ment pas ses espérances plus loin (1). »

M. Henri Martin nous semble plus près de la vérité que Saint-Simon ; bien qu'il s'exagère peut-être les sentiments qu'il prête à madame de Maintenon, qui, sans vouloir être proclamée reine, voulait cependant faire cesser la situation plus qu'équivoque qu'elle avait auprès de Louis XIV. M. Auger, l'un des plus zélés admirateurs de madame de Maintenon, — et qui qualifie de calomnie tout ce qui n'est pas à l'avantage de son

(1) Histoire de France, IVe édit. t. XIV, pages 35, 36.

héroïne, — tient le même langage que Saint-Simon au sujet de la déclaration du mariage qui nous occupe (1).

Quoi qu'il en soit, « ce mariage ne fut douteux pour » personne, dit M. Théophile Lavallée, à voir la fami- » liarité respectueuse de Louis XIV avec madame de » Maintenon, les soins assidus et particuliers de cette » dame pendant les maladies du roi (2), la vie pieuse » des deux personnages. Le roi lui donna en particulier » toutes les prérogatives qui ne pouvaient appartenir » qu'à son épouse, ne l'appelant que *Madame*, sans nom » ni titre, la traitant avec des égards, une différence » qui ressembloit à de la soumission (3).

Tous les membres de la famille royale ne s'adressaient à madame de Maintenon qu'avec déférence et respect, et ils la considéraient, ainsi que le roi, comme les chefs l'une et l'autre de leur famille. Toute la cour, les parlements, l'armée, les hauts dignitaires de l'église, les princes étrangers recouraient à elle comme à Louis XIV, et sollicitaient son amitié, ses bonnes grâces, ses faveurs et sa puissante protection auprès du souverain ; et malgré cette puissance et cette haute position, elle savait, dans

(1) Auger. Vie de madame de Maintenon, t. Ier, pages 113, 114, 115.

(2) M. Auger raconte que « un jour qu'il étoit malade, et que madame » de Maintenon étoit auprès de lui, Monsieur entra et le vit dans son lit » couvert négligemment. — Mon frère, dit le roi, à la manière dont vous » me voyez devant madame, vous pouvez bien penser ce qu'elle m'est. » (Vie de madame de Maintenon, t. Ier, p. 119.)

(3) Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr. Seconde édition, p. 35.

les circonstances solennelles et les cérémonies d'apparat, s'effacer et se tenir modestement au second rang, sans pour cela ne pas paraître la première entre toutes, tant elle avait de dignité naturelle, et même de majesté dans son maintien.

Lorsque Louis XIV épousa madame de Maintenon, il était à l'apogée de sa puissance et dans toute sa gloire; il était la terreur des ennemis de la France, aimé et admiré de ses peuples, dont il avait fait la première nation du monde, par son étendue, sa prospérité et sa force.

Nous voilà arrivé à la veille de la fondation de la maison royale de Saint-Cyr; nous allons passer sous silence les évènements de la vie de madame de Maintenon qui ne se rattachent pas à ce célèbre établissement.

Cependant nous ne terminerons pas la première partie de ce précis historique avant d'avoir examiné une question qui a été vivement débattue entre les détracteurs et les panégyristes de madame de Maintenon. Il s'agit de savoir si cette dame s'est livrée à des amours illicites pendant son union avec Scarron, et durant son état de viduité, c'est-à-dire jusqu'à son mariage secret avec Louis XIV.

Bien que cette matière soit très-épineuse et surtout très-scabreuse à traiter, nous allons, néanmoins, essayer d'apporter quelque lumière au milieu des ténèbres qui nous ont été faites par les récits exagérés des détracteurs et des panégyristes de madame de Maintenon.

On ne peut mettre en doute que cette dame a été un véritable protée, changeant incessamment de formes et

d'allures selon les besoins du moment, et selon les personnes; ne présentant jamais rien de bien net, et menant une vie pleine de contrastes, offrant le singulier spectacle du sacré et du profane se prenant et se quittant tour à tour, pour se reprendre et se quitter encore et à l'infini.

Nous laisserons de côté tous ces infâmes libelles, tous ces honteux pamphlets enfantés par la haine, la jalousie, l'envie, la vengeance, en un mot par les plus basses passions, et dignes sous tous les rapports, et sans aucune réserve, du plus profond mépris, et qui sont la honte et l'opprobre de ceux qui les ont composés. Un volume ne suffirait pas pour analyser ces ignobles écrits; toutes les formes, tous les genres ont été employés. Un ou deux exemples suffiront pour donner une idée des infamies qui ont été publiées et débitées sur et contre madame de Maintenon; infamies qui sont reçues comme article de foi par les populations, et qui sont restées indélébiles: car demandez à cent personnes si madame de Maintenon a eu une vie licencieuse, toutes, sans exception et sans hésiter, répondront affirmativement; heureux même si l'on n'ajoute pas à cette affirmation une épithète injurieuse.

Voici un des exemples dont nous venons de parler:
« Je hay le péché, mais je hay encore plus la pauvreté;
» j'ay reçeu vos dix mille escus; si vous voulés encore
» en apporter dix mille dans deux jours, je verray ce
» que j'auray à faire; je ne vous deffends pas d'espé-
» rer. »

Cette lettre aurait été écrite par madame Scarron, — selon ses détracteurs, — et adressée par elle au surintendant Fouquet; laquelle aurait été trouvée dans la *Cassette aux poulets* de cet homme célèbre, après sa disgrâce. Cette lettre se trouve dans les papiers manuscrits de Conrart, tome onzième, page cent cinquante-un.

Certes, madame Scarron était trop fine, trop habile; elle était douée surtout de trop d'entregent, — en supposant qu'elle eut eu des relations intimes avec Fouquet, — pour avoir écrit une pareille lettre, pour avoir laissé exister un témoignage aussi matériel de sa faiblesse et de sa faute. Cette lettre est donc sans contredit, l'œuvre d'un faussaire, et n'a droit par conséquent à aucune créance.

Voilà pour la prose. Voici maintenant un échantillon de la poésie. C'est un couplet d'un Noël inédit, en cent quarante couplets, sur l'air : *Les Bourgeois de Chartres*. Tous les personnages de la Cour viennent l'un après l'autre, se prosterner au pied d'une image de l'enfant Jésus, et y confesser chacun ses péchés.

« Le grand Louis s'avance
» Avec la Maintenon,
» Faisant la révérence,
» Il a dit au poupon :
» Avec la Montespan j'ai bien fait des offenses,
» J'ai péché tout de bon,
» Don, don,
» Mais avec celle-là.

» La, la
» J'en fais la pénitence (1). »

Puisque nous avons donné des exemples du savoir-faire des détracteurs, il est juste que nous donnions aussi un petit échantillon des écrits des panégyristes.

« Si c'est un prodige, dit l'un d'eux, de voir la veuve
» de Scarron devenir à l'âge de cinquante ans, l'épouse
» de Louis-le-Grand, c'est un autre prodige non moins
» surprenant de voir que cette veuve n'y soit parvenue
» que par sa piété ; qu'elle ait captivé le roi parce qu'elle
» était vertueuse ; qu'elle ait fixé sans faiblesse le plus
» volage de tous les cœurs pendant plus de trente an-
» nées consécutives ; que dans tout cet espace de temps
» elle n'ait acquis ni terre, ni rentes, ni biens, ni titres ;
» que, parée de sa seule modestie, elle n'ait été occupée
» que de complaire au roi, lui inspirer de la piété par
» la douceur de son esprit, et de ménager sa gloire,
» sa santé et sa vie, en s'oubliant totalement elle-
» même (2). »

Cet éloge exagéré ne peut être plus digne de foi que les exagérations des détracteurs. Il faudrait un volume

(1) Extrait d'un catalogue de manuscrits, dont la vente a eu lieu le 18 novembre 1863, salle Silvestre, à Paris.

(2) Languet de Gergy. Mémoires pour servir à l'histoire de la fondation de la maison de Saint-Louis et à celle de madame de Maintenon, tome I, p. 172 (manuscrit), et cité par M. Théophile Lavallée.

Si nous avons donné un extrait de ces mémoires de préférence à tout autre ouvrage, c'est qu'ils ont spécialement servi à plusieurs apologistes de madame de Maintenon pour la composition de leurs livres.

pour rétablir la vérité sur chaque panégyrique. Nous nous bornerons, quant à présent, à relater ce qui concerne le prétendu désintéressement de madame de Maintenon ; le surplus de notre récit suffira pour donner une idée de la confiance que l'on doit accorder à Languet de Gergy.

Nous avons déjà vu que madame de Maintenon avait acheté et payé des deniers du roi, le château et la terre dont elle portait le nom ; que cette propriété avait coûté des sommes considérables pour la mettre en bon état et l'embellir. Outre ces dépenses, le roi a acheté, moyennant trois cent mille livres, et donné à notre héroïne, la terre de Grogneul, voisine de celle de Maintenon. En sus des revenus considérables de ces deux terres, madame de Maintenon recevait sur l'Etat, une pension annuelle de quarante-huit mille livres ; laquelle pension lui a été payée exactement par le duc d'Orléans, régent de France, après la mort de Louis XIV.

Ce n'est pas tout : « Saint-Cyr par sa fondation, dit » Saint-Simon, étoit chargé de la loger, elle et tous ses » domestiques et équipages, et de la nourrir, gens et » chevaux, tant qu'elle voudroit en avoir, pour rien, au » dépens de la maison, ce qui fut fidèlement exécuté, » jusqu'au bois, charbon, bougie, chandelle, et en un » mot, sans que pour elle, ni pour pas un de ses gens, ni » chevaux, il lui en coutât un sou, en aucune sorte que » ce puisse être, que pour l'habillement de sa personne » et de sa livrée. Elle avoit en dehors un maître d'hôtel, » un carrosse, un attelage de sept à huit chevaux, et un

» ou deux de selle ; et au-dedans, mademoiselle d'Au-
» male, et ses femmes de chambre et les demoiselles
» dont on a parlé, mais qui étoient de Saint-Cyr ; toute
» sa dépense n'étoit donc qu'en bonnes œuvres et en
» gages de ses domestiques (1). »

Il fallait bien que la fortune de madame de Maintenon fût considérable puisque Saint-Simon dit qu'elle « assura six cent mille livres sur son bien après elle ; elle » en avoit beaucoup plus (2), » à madame de Caylus, lorsqu'elle la maria en 1686.

Nous passerons sous silence d'autres biens et d'autres revenus occultes et dont l'authenticité n'est pas suffisamment établie. Cependant, nous devons rendre justice à madame de Maintenon, et reconnaître qu'elle n'a pas, autant qu'elle aurait pu le faire, — et que bien d'autres auraient fait à sa place, — profité de son influence absolue sur le roi pour se créer une fortune beaucoup plus considérable. Voilà pour la fortune de madame de Maintenon. Quant à son titre de marquise, tout le monde le connaît.

Si elle pensait à elle, elle n'oubliait pas non plus ses parents et ses amis, surtout ceux qui l'aidèrent dans sa détresse et autrement.

Ouvrons le journal de Dangeau, et nous y verrons que le roi a acheté vingt mille écus le régiment des

(1) Saint-Simon. Mémoires, édition Hachette, in-8°, t. XVII, pages 188, 189.

(2) Saint-Simon. Ibidem, t. II, p. 114.

dragons de la reine, et qu'il en a fait présent au cadet des Murçay, parent de madame de Maintenon.

Nous lisons encore dans le même journal, que Louis XIV a donné au comte d'Aubigné, frère de notre héroïne, une pension de deux mille écus; que ce digne frère jouissait déjà d'un traitement de douze mille livres lui provenant de son gouvernement de Cognac, qu'il échangea le 4 septembre 1688, contre celui d'Aigue-Mortes, dont le revenu était de vingt-un mille francs : ce qui lui faisait une augmentation de neuf mille livres par an ; sans compter dix-huit mille livres que les fermiers généraux lui ont payé chaque année pendant cinq ans.

Dangeau nous dira aussi que le roi a donné une pension de trois mille francs au marquis de Villette, chef d'escadre, cousin-germain de madame de Maintenon. « Il s'est converti depuis peu. » ajoute Dangeau. Le roi donna une pension supplémentaire de mille écus au même marquis de Villette, le 8 avril 1688.

« Le roi, dit Dangeau, a donné à Sainte-Hermine,
» capitaine de vaisseau, parent de madame de Mainte-
» non et nouveau converti, une pension de mille francs
» sur la marine, et une de cinq cents écus sur le trésor
» royal. »

Un autre parent de notre héroïne, l'abbé d'Aubigné, a reçu du roi l'abbaye de Pontière.

Puis, c'est le gouvernement d'Essiles, en Dauphiné, que le souverain a donné à Caumont, ancien capitaine

de chevaux-légers, dans Condé, parent de madame de Maintenon.

C'est le comte de Caylus que le roi nomme menin du Dauphin ; le marquis de Villers-d'O, qui est nommé gouverneur du comte de Toulouse ; c'est « le roi dit » encore Dangeau, le 15 juillet 1686, qui fait accommo- » der la maison et les jardins de Maintenon. » Mais en voilà bien assez ; car s'il fallait énumérer toutes les faveurs dont les parents et amis de madame de Maintenon ont été comblés, nous n'en finirions pas.

Mentionnons encore cependant que par la protection de madame de Maintenon, Montchevreuil, son ami si dévoué, gouverneur du duc du Maine, du château de Saint-Germain, etc., et dont la nullité était proverbiale, a reçu le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit, le 1er janvier 1689, en même temps que le comte d'Aubigné et le fils du marquis de Villarceaux, dont il sera parlé tout-à-l'heure, et qui avait refusé cette distinction en faveur de son fils.

Mais laissons de côté les exagérations et des panégyristes et des détracteurs ; car elles ne persuaderont jamais les personnes sensées ; et elles n'établiront pas plus l'infaillibilité de la vertu de madame de Maintenon qu'elles ne prouveront les défauts et les fautes de cette dame. On ne peut nier aujourd'hui qu'il y a eu excès dans le blâme comme dans l'éloge ; que madame de Maintenon n'a été ni la femme infâme dépeinte par ses détracteurs, ni la femme parfaite dont ses apologistes nous ont fait le séduisant portrait ; les uns et les autres

ont, sans contredit, passé à côté de la vérité ; personne, selon nous, n'a sû garder un juste-milieu entre les deux excès.

De tous les amants que l'on a donnés, à tort ou à raison, à madame Scarron, nous ne nous occuperons que d'un seul : Louis de Marnay, marquis de Villarceaux (1), l'un des cavaliers les plus séduisants, les mieux tournés et les plus accomplis de son temps.

C'est chez Ninon de Lenclos, « avec qui elle avait cette » heureuse ressemblance, dit M. Henri Martin, que leur » beauté à toutes deux défia miraculeusement les an- » nées ; » c'est chez Ninon de Lenclos, disons-nous, qui l'avait prise de belle passion et de bonne amitié, au point de partager, dit-on, souvent le même lit, que madame Scarron a connu Villarceaux. Tout le monde sait de quelle façon on vivait chez Ninon et chez Scarron, et quelle espèce de gens on rencontrait dans ces deux maisons. Il est donc très-facile de s'imaginer à quels dangers était sans cesse exposée une jeune femme de dix-sept ans, belle, charmante, spirituelle, sans expérience de la vie d'un monde dissolu, vivant dans un pareil milieu.

Villarceaux était depuis deux ans, l'amant en titre de Ninon de Lenclos. Madame Scarron se jeta-t-elle à la traverse de cette conjonction illicite ? ou bien succéda-

(1) Fils d'un gentilhomme du Vexin français. « Sa mère étoit une Leu- » ville, grande joueuse, qui avoit de l'esprit mais fort médiocrement de » cervelle. » (Tallemant des Réaux, t. VII, p 237, édition Delloye.)

t-elle à Ninon dans le cœur de Villarceaux? C'est cette dernière version qui serait vraie, si nous nous en rapportons à Saint-Simon. « Montchevreuil étoit Marnay,
» dit-il, de bonne maison, sans esprit aucun, et gueux
» comme un rat d'église. Villarceaux de même maison
» que lui, étoit un débauché fort riche, ainsi que l'abbé,
» son frère, avec qui il vivoit. Villarceaux entretint
» longtemps madame Scarron, et la tenoit presque tout
» l'été à Villarceaux. Sa femme, dont la vertu et la
» douceur donnoit une sorte de respect au mari, lui
» devint une peine de mener cette vie en sa présence.
» Il proposa à son cousin Montchevreuil de le recevoir
» chez lui avec sa compagnie, et qu'il mettrait la nappe
» pour tous. Cela fut accepté avec joie, et ils vécurent de
» la sorte nombre d'étés à Montchevreuil.... La Scarron
» devenue reine eut cela de bon, qu'elle aima presque
» tous ses vieux amis dans tous les temps de sa vie.
« Elle attira Montchevreuil et sa femme à la cour....
» Elle voulut Montchevreuil pour un des trois témoins
» de son mariage avec le roi (1). »

Remarquons que les châteaux de Villarceaux et de Montchevreuil étaient à peu de distance l'un de l'autre, et qu'ils n'étaient éloignés de Paris que de quelques lieues.

Nous aurions passé sous silence le récit de Saint-Simon, s'il eut été seul à parler sur ce sujet; mais il n'en

(1) Saint-Simon. Mémoires, édition Hachette, in-8°, t. Ier, p. 36 et t. XIII, p. 16.

est pas ainsi ; et il n'est pas le seul auteur qui a écrit sur les relations illicites de Villarceaux et de madame Scarron. D'autres contemporains de ces deux personnages tiennent le même langage que lui ; notamment Tallemant des Réaux, qui s'exprime ainsi : « J'oubliois » qu'elle (madame Scarron) fut ce printemps avec Ninon » et Villarceaux dans le Vexin, à une lieue de la maison » de madame de Villarceaux, femme de leur galant. Il » sembloit qu'elle allât la morguer (1).... Depuis un an » on a trouvé le moyen de lui faire avoir une pension » de la reine-mère....... elle vit de cela, a une petite » maison et s'habille modestement. Villarceaux y va » toujours. Mais elle fait la prude, et cette année (1663), » que tout le monde a *masqué*, jusques à la reine-mère, » elle n'a pas laissé de dire qu'elle ne concevoit pas » comment une honnête femme pouvoit masquer (2). »

Environ quarante ans après la liaison de madame Scarron avec Ninon de Lenclos, cette dernière, devenue vieille, écrivait une lettre à son ancien amant, Saint-Evremont, — resté, comme tous les autres amants de Ninon, l'ami de son ancienne maîtresse, — et dans laquelle on lit ceci : « ...... A quoy songès vous d'oublier » qu'il me faut lire en lunettes ces histoires d'amour?..... » S. (Scarron) estoit mon amy ; sa fame m'a donné » mille plaisirs par sa conversation, et, dans le tems, » ie lay trouvée trop gauche pour l'amour, quand aux

(1) Morguer, c'est-à-dire : braver quelqu'un, le défier.

(2) Tallemant des Réaux, t. IX, p. 130, édition Delloye.

» détails, ie ne scay rien, ie nay rien veu, mais ie luy
» ay presté souvent ma chambre iaune a elle et a Vil-
» larceaux (1). »

Qu'allaient donc faire ces deux personnages dans cette chambre jaune ? Sans doute ce qu'y font ceux qui se trouvent en pareille occurrence.

Lorsque l'on sait avec quelle facilité Ninon de Lenclos changeait d'amours, et combien elle faisait peu de cas, — au point de vue de la galanterie, — de ses anciens amants ; lorsque l'on sait que sa probité et sa loyauté étaient en quelque sorte proverbiales, on ne peut s'arrêter à la pensée que cette lettre, écrite quarante ans après le prêt de la chambre jaune, ait été dictée par un esprit de vengeance, indigne de son auteur, contre celle qui lui aurait enlevé le cœur et la personne de Villarceaux. Ajoutons que madame de Maintenon est restée l'amie de Ninon de Lenclos jusqu'à la mort de cette fille célèbre.

Les apologistes de madame de Maintenon (2) ont considéré le *prêt de la chambre jaune* comme une parole dite en l'air et sans conséquence par Ninon de Lenclos. Il est à croire cependant qu'ils n'auraient pas tenu un pareil langage s'ils avaient connu la lettre de Ninon à Saint-Evremont.

(1) Lettre de Ninon de Lenclos à Saint-Evremont, publiée par M. Feuillet de Conches dans les Causeries d'un Curieux, t. II, p. 558.

(2) Notamment M. Auger, qui s'exprime ainsi : « Qui a entendu ce propos » et l'a redit ? où l'a-t-il consigné ? on ne le sait pas.... » (Vie de madame de Maintenon, t. I, p. 33.) Il va sans dire que M. Auger ne connaissait pas la lettre de Ninon que nous venons de reproduire.

Ce n'est pas encore tout. Longtemps avant Saint-Simon, Charlotte-Elisabeth de Bavière, seconde femme de Monsieur, Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, s'exprimait ainsi au sujet des relations illicites de madame Scarron avec Villarceaux : « Villarceaux m'en » avoit plus appris, dit-elle, que je n'aurois voulu en » savoir. » Il est vrai que cette princesse n'aimait pas madame de Maintenon à cause de son mariage avec Louis XIV ; car elle avait en horreur les mésalliances. Néanmoins elle était considérée de tout le monde comme incapable de publier sciemment une calomnie. Cependant son témoignage est considéré comme tel par les apologistes de notre héroïne.

Quoique madame de Caylus se tienne dans une prudente réserve à l'égard des relations de sa cousine avec de Villarceaux, nous allons reproduire ce qu'elle en dit : « J'ignore, dit-elle, l'occasion des commencements de » leur connoissance (avec madame de Montchevreuil), » je sais seulement que madame de Maintenon a passé » souvent, dans sa jeunesse, plusieurs mois de suite à » Montchevreuil. Je ne prétends pas dissimuler ce qui » s'est dit sur M. de Villarceaux, parent et de même » maison que madame de Monchevreuil. Si c'est » par lui que cette liaison s'est formée, elle ne décide » rien contre madame de Maintenon, puisqu'elle n'a » jamais caché qu'il eut été de ses amis (1). » Voilà pour madame Scarron et pour de Villarceaux.

(1) Souvenirs de madame de Caylus, publiés par M. Ch. Asselineau, pages 102, 103.

Avant et pendant son séjour à la Cour, madame Scarron, devenue madame de Maintenon, a-t-elle eu des relations illicites avec Louis XIV avant son mariage avec ce prince?

Ainsi que nous l'avons vu, lorsque madame Scarron, fut installée à la Cour avec ses élèves, le roi ne tarda pas à bannir l'antipathie qu'elle lui avait inspiré, et il eut bientôt pour elle des soins délicats et assidus, des prévenances incessantes; passant chaque jour plusieurs heures, seul avec elle, en tête-à-tête, soit dans sa chambre, soit dans celle de cette dame.

Cela se conçoit; car au lieu des bruyantes et scandaleuses amours de madame de Montespan, de ces amours doublement adultères, et qui avaient pour confidentes toute la cour et la ville, Louis XIV, — ce voluptueux blasé sur les femmes de mœurs dissolues, — se trouva tout-à-coup avec madame de Maintenon, sous le charme de relations familières, de longs, tendres et mystiques entretiens, de discrètes et mystérieuses causeries, dont il fut complètement subjugué.

« Je veux vous faire voir un petit dessous de cartes, dit
» madame de Sévigné, qui vous surprendra; c'est que
» cette belle amitié de *Quantova* (1) et de son *amie* (2)
» qui voyage (3), est une véritable aversion depuis près

(1) Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est madame de Montespan qui est désignée sous ce sobriquet.

(2) *L'amie* : c'est madame de Maintenon.

(3) Le duc du Maine se cassa une jambe en tombant des bras de sa

» de deux ans ; c'est une aigreur, c'est une antipathie, » c'est du blanc, c'est du noir ; vous demandez d'où » vient cela? C'est que l'*amie* est d'un grand orgueil qui » la rend révoltée contre les ordres de *Quanto* (1) ; elle » n'aime pas à obéir ; elle veut bien être au père, mais » non pas à la mère ; elle fait le voyage à cause de lui, » et point du tout pour l'amour d'elle : rend compte à » l'un et point à l'autre ; on gronde l'ami d'avoir trop » d'amitié pour cette glorieuse (2). »

« Elle (madame de Maintenon) va chez lui (le roi) » tous les jours, et les conversations sont d'une lon- » gueur à faire rêver tout le monde (3), » dit encore la même.

nourrice, ce qui le rendit boiteux toute sa vie, malgré tous les remèdes et toutes les eaux qui furent employés pour le guérir. Madame Scarron le conduisit à différents établissements d'eaux thermales, et aussi à Anvers, afin de le faire traiter par un charlatan ; mais les médicaments de cet empirique ne produisirent aucun effet. C'est ce voyage dont il s'agit dans la lettre de madame de Sévigné. Malgré son infirmité, Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine et d'Aumale, souverain des Dombes, colonel général des Suisses et Grisons, etc., épousa, quoique d'origine adultérine, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, fille puînée de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, le 19 mars 1692. Madame de Caylus attribue à une autre cause qu'à une chute, l'infirmité du duc du Maine. « Ce prince étoit né droit et bien fait, dit-elle, » et le fut jusqu'à l'âge de trois ans, où les grosses dents lui percèrent, » en lui causant des convulsions si terribles, qu'une de ses jambes se » retira beaucoup plus que l'autre. » (Souvenirs, p. 53).

(1) L'un des sobriquets sous lesquels madame de Sévigné désignait madame de Montespan.

(2) Lettre de madame de Sévigné, du 7 août 1675.

(3) Ibidem, du 5 juin 1680.

« On me mande que les conversations de Sa Majesté
» avec madame de Maintenon ne font que croître et
» embellir ; qu'elles durent depuis six jusqu'à dix (1). »

« Je ne sais auquel des courtisans, dit encore madame de Sévigné, la langue a fourché (2) le premier;
» ils appellent tout bas madame de Maintenon, madame
» de *Maintenant* ; ce jeu de parole n'est pas indigne du
» château que vous habitez. Cette dame de Maintenon
» ou de *Maintenant* passe tous les soirs depuis huit
» jusqu'à dix avec Sa Majesté. M. de Charamaule (3) la
» mène et la ramène à la face de l'univers (4). »

Dans vingt autres lettres, madame de Sévigné mentionne la faveur toujours croissante de madame de Maintenon auprès du roi, et les fureurs, la haine et la décroissance de madame de Montespan.

Donnons maintenant quelques extraits des lettres de madame de Maintenon. En 1677, elle écrivait ce qui suit à l'abbé Testu : « Et voilà comme les curieux sont toujours mal informés. Mon éloignement de la Cour est
» si peu décidé, que j'y tiens par des liens plus forts que
» jamais. Je n'ai aucun sujet de mécontentement, et l'on

(1) Lettre de Madame de Sévigné, du 21 juin 1680.

(2) Se dit d'une personne qui, par mégarde, a prononcé un mot pour un autre à peu près semblable.

(3) Premier maître d'hôtel de madame la Dauphine, dont madame de Maintenon était, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'une des dames d'atours de cette princesse.

(4) Lettre de madame de Sévigné, du 18 septembre 1680.

» vous a sans doute mal instruit à dessein. L'idée d'en-
» trer en religion ne m'est jamais venue à l'esprit. Ras-
» surez donc madame de La Fayette. Nous avons beau-
» coup ri du soupçon dont vous m'honorez, de m'être
» mis en tête d'accréditer les vapeurs..... On nous pro-
» met de grands évènements : vous verrez à la manière
» dont j'y prendrai part, que je ne pense guère à quitter
» le pays ; non je ne le quitterai que quand vous serez
» digne d'avoir une abbaye. Le roi a dit expressément
» qu'il ne vouloit désormais que de pieux ecclésiastiques.
» Que d'abbayes vaqueront! allez-vous dire (1). »

Madame de Maintenon se plaint si souvent dans ses lettres des souffrances et des tribulations qu'elle éprouve à la cour ; elle a écrit tant de fois qu'elle voulait la quitter, qu'il est à croire que ses amis alarmés ont chargé l'abbé Testu de prendre des informations à ce sujet, ce qui lui aura valu la lettre dont nous venons de donner copie.

« Rien n'est comparable à ce que je souffre, écrivait
» madame de Maintenon à sa confidente madame de
» Saint-Géran, — et je demande tous les jours à Dieu
» qu'il me donne une âme moins sensible. »

« L'air de la Cour, — écrit-elle encore à la même, —
» gâte la vertu la plus pure et adoucit la plus sincère. »

« Il ne faut à la chair qu'un moment pour détruire
» l'ouvrage de la grâce, — écrivait-elle, en 1680, à

(1) Auger. Lettre de Madame de Maintenon, tome 1er, pages 232, 233.

» madame de Frontenac — ..... Mais encore un coup,
» l'esprit est prompt et la chair est foible. Le roi me
» comble de biens pour me fermer la bouche, »
écrivait-elle à la même, le 10 octobre de la même année.

Madame de Maintenon, vingt-cinq ans plus tard, écrivait à sa jeune et jolie cousine madame de Caylus, qui venait de perdre son mari, tout-à-fait indigne d'elle par son état presque continu d'ébriété : « Ayez toujours
» une femme qui travaille dans votre chambre quand
» vous êtes seule avec un homme. Défiez-vous des plus
» sages, défiez-vous de vous-même ; croyez une per-
» sonne qui a de l'expérience et qui vous aime (1). »

Est-ce que cette recommandation, que cette espèce d'aphorisme de madame de Maintenon, étaient une réminiscence de ce qu'elle avait éprouvé jadis, et des atteintes portées à sa vertu par quelque personnage galant et audacieux ?

« Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, —
» écrivait madame de Maintenon à une autre de ses
» amies, madame de La Maisonfort, — dans une for-
» tune qu'on auroit eu peine à imaginer. . . . . J'ai été
» jeune et jolie ; j'ai goûté des plaisirs ; j'ai été aimée
» partout dans un âge un peu plus avancé ; j'ai passé
» des années dans le commerce de l'esprit, je suis venue
» à la faveur, et vous proteste que tous les états laissent
» un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Caylus, 30 décembre 1705.

» envie de connoître autre chose, parce que en tout
» cela, rien ne satisfait entièrement (1). »

« Le roi qui ne pouvoit d'abord s'accoutumer à elle
» (madame de Maintenon) dit Voltaire, passa de l'aver-
» sion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les
» lettres que nous avons d'elle, sont un monument bien
» plus précieux qu'on ne pense : elles découvrent ce
» mélange de religion et de galanterie, de dignité et de
» faiblesse, qui se trouve si souvent dans le cœur hu-
» main, et qui étoit dans celui de Louis XIV. Celui de
» madame de Maintenon paroît à la fois plein d'une
» ambition et d'une dévotion qui ne se combattent
» jamais. Son confesseur, Gobelin, approuve également
» l'une et l'autre ; il est directeur et courtisan ; sa péni-
» tente devenue ingrate envers madame de Montespan,
» se dissimule toujours son tort. Le confesseur nourrit
» cette illusion ; elle fait venir de bonne foi la religion
» au secours de ses charmes usés, pour supplanter sa
» bienfaitrice devenue sa rivale. Ce commerce étrange
» de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambi-
» tion et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse,
» paroît durer depuis 1681 jusqu'en 1686, qui fut
» l'époque de leur mariage (2). »

Si la volumineuse correspondance et les entretiens de

(1) Lettres de madame de Maintenon. Auger, t. II, pages 84, 87, 146, 241, 242.

(2) Siècle de Louis XIV, tome II, page 72. Comme on le voit, Voltaire, conséquent avec lui-même, persiste à fixer, à tort selon nous, le mariage de Louis XIV avec madame de Maintenon, à l'année 1686.

madame de Maintenon sont pleins de très-bons conseils et d'excellentes maximes de morale et de piété, ils sont aussi incessamment remplis de plaintes, de dégoûts de toute nature qu'elle dit éprouver ; elle mène une vie d'infirmités et de chagrins, elle gémit, elle pleure sur sa triste destinée ; elle meurt de langueur, elle a des vapeurs mélancoliques, elle sèche à vue d'œil : il est impossible qu'elle soutienne longtemps la vie qu'elle mène ; cependant elle est heureuse de souffrir ; elle offre à Dieu ses souffrances, ses angoisses ; elle déplore avec amertume la nécessité qui la force à rester à la Cour ; elle aspire après la liberté : elle veut partir, mais elle ne part pas ; car elle trouve toujours le moyen de se faire ordonner de rester par son confesseur, qui lui prescrit toujours ce qu'elle veut faire. Son unique pensée c'est de faire son salut ; elle y emploie tout son temps, toutes ses forces ; elle affecte surtout un grand dédain pour les grandeurs au milieu desquels elle est forcée de vivre : elle affecte une grande humilité. Mais lorsque l'on retrouve en quelque sorte dans chacune de ses lettres les mêmes plaintes, les mêmes doléances, et dans lesquelles l'orgueil perce incessamment, on se demande si tout cela est bien sérieux, si son dédain pour les grandeurs est réel, si ses souffrances sont vraies, si son envie de quitter la Cour est bien positive ; et comme elle ne donne que des motifs peu admissibles, on ne peut s'empêcher de croire qu'elle remplissait un rôle qu'elle s'était imposé ; car, comme le dit si judicieusement M. Henri Martin, « on entrevoit dans la correspondance de ma-

» dame de Maintenon bien des scènes de haute comé-
» die. » Et Voltaire, lorsqu'il compare les lettres de madame de Maintenon avec celles de madame de Sévigné, qui sont écrites, avec « le cœur et l'imagination, » dit une grande vérité en ajoutant que « celles de madame
» de Maintenon sont contraintes; il semble qu'elle ait
» toujours prévu qu'elles seroient un jour publiques. » Un volume ne suffirait pas pour analyser toute cette correspondance et ces entretiens.

Lisez maintenant l'une de ces lettres, adressée à l'abbé Gobelin, et dans laquelle elle trace avec affectation l'emploi de son temps.

« Je vous envoie, écrit-elle, le mémoire de mes au-
» mônes réglées, afin que vous jugiez si elles sont bien
» appliquées. J'ai fait mademoiselle de Montchevreuil
» (1) religieuse, et j'en ai encore une dont je paye la

(1) A propos de la mère de cette demoiselle, — qui a été de tout temps comme on l'a vu, l'amie intime et dévouée de madame de Maintenon, — voici en quels termes madame de Caylus parle d'elle : « Madame de
» Maintenon plaça encore dans la maison de madame la Dauphine, ma-
» dame de Montchevreuil, femme de mérite, si l'on borne l'idée du mérite
» à n'avoir point de galanterie. C'étoit d'ailleurs une femme froide et
» sèche dans le commerce, d'une figure triste, d'un esprit au-dessous du
» médiocre, et d'un zèle capable de dégouter les plus dévots de la piété,
» mais attachée à madame de Maintenon, à qui il convenoit de produire
» à la cour une ancienne amie d'une réputation sans reproche, avec la-
» quelle elle avoit vécu dans tous les temps, *sûre, et secrète jusqu'au*
» *mystère*. » (Souvenirs de madame de Caylus, publiés par M. Ch. Asselineau, page 102).

« Madame de Montchevreuil, disent les éditeurs et annotateurs du
» Journal de Dangeau, étoit Baucher d'Orsay.... Elle n'avoit guère plus
» d'esprit que son mari (qui était disent les mêmes, une bonne grosse

» pension. Outre ce que j'écris, j'en fais quelques » autres dans les occasions. Voilà ce qui concerne les » aumônes. Quant à mes habits, je vais les changer, et » les prendre pareils à ceux de madame de Richelieu. » J'ai une indifférence là-dessus qui m'ôte tout scrupule. » J'ai été vêtue d'or quand j'ai passé mes journées en » plaisir avec le roi et sa maîtresse. Je vais être à une » princesse (1); je serai toujours en robe noire. Si j'étois » hors de la cour, je serois en tourière, et tous ces » changements ne me font nulle peine..... Mes jour- » nées sont maintenant réglées, et fort solitaires. Je prie » Dieu un moment en me levant; je vais à deux messes, » les jours d'obligation, et à une les jours ouvriers. » Je dis mon office tous les jours, et je lis un chapitre » de quelque bon livre. Je prie Dieu en me couchant; et » quand je m'éveille la nuit, je dis un *Laudate Dominum* » ou un *Gloria Patri*. Je pense souvent à Dieu dans la » journée; je lui offre mes actions; je le prie de m'ôter » d'ici, si je n'y fais pas mon salut (2). »

» bête); mais une prude, une dévote à vingt-quatre carats, qui faisoit » crime de tout, qui étoit l'inspectrice de la cour, avec qui il falloit comp- » ter ou se perdre, et avec qui il n'y avoit ni considération, ni miséri- » corde.... C'étoit une vieille fée, jaune, étique, à dents allongées, qui » ne rioit que par ressorts.... Elle ne parloit que par sentences, et tout » ce qu'elle disoit à madame de Maintenon, c'étoient des oracles ... » (Journal de Dangeau, t. II, pages 56, 57).

(1) En effet, le roi venait de la nommer dame d'atours de la Dauphine, afin de la soustraire à la tyrannie de madame de Montespan.

(2) Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, du 8 janvier 1680.

Ne vous semble-t-il pas entendre Tartuffe crier à son Laurent :

« Laurent, serrez ma haire et ma discipline,
» Et priez que toujours le Ciel vous illumine,
» Si l'on vient pour me voir, je vais aux prisonniers,
» Des aumônes que j'ai, partager les deniers. »

Mais madame de Maintenon n'a pas toujours tenu un langage aussi édifiant, aussi exemplaire. Il suffit pour s'en convaincre de lire les deux lettres suivantes, écrites, l'une en 1679, et l'autre en 1709 ; c'est-à-dire aux deux époques auxquelles elle affichait une dévotion exagérée.

« Continuez, mademoiselle, écrivait-elle à Ninon de
» Lenclos, à donner de bons conseils à monsieur d'Au-
» bigné : il a bien besoin des leçons de *Leontium*. Les
» avis d'une amie aimable persuadent toujours plus que
» ceux d'une sœur sévère. Madame de Coulanges m'a
» donné des assurances de votre amitié qui m'ont bien
» flattée. Ce que vous entendez dire de ma faveur n'est
» qu'un vain bruit : je suis étrangère dans ce pays, sans
» autre appui que des personnes qui ne m'aiment pas,
» sans autres amis que des amis intéressés, et que le
» souffle le plus léger de la fortune tournera contre moi ;
» sans autre parente que des gens qui demandent sans
» cesse, et qui ne méritent pas toujours. Vous jouissez
» d'une liberté entière ; je vis dans un esclavage conti-
» nuel. Croyez-moi, ma belle demoiselle (car vous ne
» cesserez jamais de l'être), les intrigues de la cour sont
» bien moins agréables que le commerce de l'esprit. Mes
» compliments à nos anciens amis. Madame de Cou-

» langes et moi, nous célébrâmes hier votre santé à
» Maintenon, et n'oubliâmes pas la chambre des élus.
» Continuez, je vous prie, vos bontés à monsieur d'Au-
» bigné (1). »

Quoique Ninon de Lenclos fût connue, malgré ses déréglements, pour la droiture de ses sentiments et la rectitude de son esprit, il faut convenir néanmoins que madame de Maintenon avait choisi là un singulier Mentor, pour moraliser et morigéner le comte d'Aubigné, dont la conduite était, comme chacun le sait, fort peu exemplaire ; il faut croire qu'elle avait une plus grande confiance dans les conseils d'une courtisane pour corriger son frère, que dans sa morale austère, dont elle avait reconnu souvent l'inefficacité. Bien que Ninon se rendit à elle-même justice sur sa vie licencieuse, nous ne savons trop cependant, si elle fut bien charmée d'être traitée de *Leontium*, et comparée à cette célèbre courtisane Athénienne, quoi qu'elle professât comme elle la morale d'Epicure.

Pour l'intelligence de la lettre de 1709, il est indispensable de la faire précéder de quelques explications. Philippe, Egron, marquis de Courcillon, né le 19 juin 1687, était fils du marquis de Dangeau et de sa seconde femme la comtesse de Lævenstein, grande amie de madame de Maintenon. Ce Courcillon était brave jusqu'à la témérité, mais le plus grand débauché du monde. En

(1) Lettre de madame de Maintenon à Ninon de Lenclos, du 12 novembre 1679.

1709, à la bataille de Malplaquet, il eut une jambe emportée par un boulet ; une première opération n'ayant pas réussi, on en pratiqua une seconde qui mit la vie du marquis en très-grand danger. Sa mère et madame de Maintenon, qui lui tenaient compagnie tout le jour, employèrent tous leurs efforts pour le convertir, et le ramener à une vie moins crapuleuse; il écoutait leurs pieuses exhortations avec les semblants d'une grande componction. Mais dès que ces dames s'étaient retirées, il se moquait de leurs pieux discours avec ses amis, et tournait en ridicule leur persévérance à le ramener à la vertu. Cependant, « madame de Maintenon, dit Saint-
» Simon, ne s'aperçut jamais de rien, et sans que pour
» ses négligences même à son égard, elle se refroidit des
» sentiments qu'elle avoit pris pour lui. Il faut le dire,
» excepté le manége sublime de son gouvernement et
» avec le roi, c'étoit d'ailleurs la reine des Dupes (1). »

« La reine des Dupes ! s'écrient les savants annota-
» teurs du *Journal de Dangeau*, pauvre Saint-Simon !
» La bien triste vérité, la voilà. Dans une lettre encore
» inédite, et que M. Théophile Lavallée a bien voulu
» nous communiquer, madame de Maintenon écrit à
» madame Dangeau désolée :

« Combien a-t-on d'exemples de gens plus mauvais
» que lui qui sont revenus?... Le roy me fit bien des
» questions sur votre tristesse et sur ce qu'il entrevoyoit;
» je ne tombai d'accord que d'un peu de *crapule* et de

(1) Saint-Simon. Mémoires, t. X. p. 194.

» légèreté ; il se récria sur le grand courage de M. votre
» fils. Il est bien cruel qu'il veuille perdre une réputa-
» tion dont il pourroit jouir..... Vous me demandez des
» conseils.. . Je suis toujours pour les moyens de dou-
» ceur ; si M. de Courcillon n'entend plus raison, si la
« tendresse qu'il vous doit à tous n'a plus de pouvoir
» sur lui, par où peut-on le prendre? Quand vous con-
» sentirez, madame, que le roy sache tout, je pleurerai
» de tout mon cœur avec vous ; il faut jusque-là se con-
» traindre, car on (le roi) me feroit des questions qui
» me forceroient à tout dire..... Un peu de *crapule* se
» pardonne dans ce temps-icy, le roy n'en sait pas
» davantage, et M. de Courcillon pourroit revenir s'il
» mettoit-là son courage si admiré (1). »

Est-ce que le mot *crapule*, répété deux fois avec une certaine indulgence dans cette lettre par madame de Maintenon, est un indice que le marquis de Courcillon avait choisi pour le théâtre de ses débauches et de ses dépravations, les bas-fonds de la société?

Certes, c'eut été un acte insensé que de chercher dans les lettres de madame de Maintenon l'aveu des relations intimes et illicites dont elle a pu se rendre coupable. Ces sortes de péchés ne s'avouent pas et s'écrivent encore moins ; quand même on aurait été pris *in flagrante delicto* ; bien plus, le cas échéant, on nie avec énergie, en traitant de visionnaire ceux qui ont vu commettre le

(1) Vie de Dangeau, tome premier de son journal, pages lxxi et lxxii.

péché. Ce n'est donc pas dans sa correspondance qu'il faut chercher si madame de Maintenon a été la maîtresse de Villarceaux, de Louis XIV, ou de tout autre personnage. Néanmoins si on n'y trouve pas la preuve de sa culpabilité, on y trouve de nombreux indices qui, avec d'autres faits, d'autres vilaines actions, d'autres témoignages recueillis ailleurs, et groupés ensemble, mettent évidemment sur la voie de la vérité.

Les apologistes de madame de Maintenon traitent de calomniateurs ceux qui ne croient pas à la vertu de cette dame ; ils repoussent avec énergie tout ce qui n'est pas en sa faveur, tout ce qui n'est pas à son avantage ; et conséquemment, ils accueillent avec empressement le récit des éloges et des belles et bonnes actions favorables à leur héroïne; et ils applaudissent tous les écrivains qui font de madame de Maintenon une femme vertueuse et irréprochable. Nous ne les en blâmons pas, au contraire; chacun écrit selon ses sentiments et ses impressions.

Il est juste, ce nous semble, d'examiner la position de chaque apologiste vis-à-vis de madame de Maintenon, afin que l'on puisse apprécier sous quelle impression et sous quelle influence il a pu composer ses écrits.

Languet de Gergy, fils d'un procureur général au Parlement de Dijon, est né en 1677 ; il n'a donc pu rien voir et rien connaître par lui-même de la vie de madame de Maintenon avant et même longtemps après son mariage avec Louis XIV. Lorsque on l'eut ordonné prêtre, il fut attaché à la personne de madame la Dauphine

dont madame de Maintenon était, comme nous l'avons déjà dit, dame d'atours de cette princesse. Languet de Gergy, grâce à la protection de notre héroïne, dont il était l'ami dévoué, fut nommé évêque de Soissons, le 23 juin 1715. Il a écrit des *Mémoires* — remplis d'exagérations, ainsi qu'on a pu en juger par l'extrait que nous en avons donné, — *pour servir à l'histoire de la fondation de la maison de Saint-Louis et à celle de madame de Maintenon*, en deux volumes in-quarto, et restés inédits. Ces mémoires ont été composés avec des témoignages plus ou moins authentiques, avec la correspondance et les récits de madame de Maintenon, les mémoires des dames de Saint-Cyr, et les documents appartenant à cette maison.

Nous avons indiqué précédemment (p. 23) l'origine de madame la comtesse de Caylus, et sa parenté avec madame de Maintenon, dont elle fut l'élève chérie et gâtée. Née en 1673, elle avait à peine sept ans lorsqu'elle vint, au mois de janvier 1681, à la Cour, chez sa cousine, qui l'avait fait venir pour la convertir à la foi catholique. Quoique douée d'une rare intelligence, d'un esprit supérieur, elle était trop jeune pour avoir connu par elle-même, une grande partie des faits concernant soit madame de Maintenon, soit d'autres personnages, et qui sont contenus dans ses intéressants *Souvenirs*. « Je » commencerai ces *Souvenirs*, dit-elle, par madame de » Maintenon, dont l'esprit, le mérite, et les bontés » qu'elle eut pour moi, ne s'effaceront jamais de ma » mémoire. » A moins d'être ingrate, madame de Caylus, — qui avait été, ainsi que sa famille, comblée de

biens et d'honneurs, par madame de Maintenon, — ne pouvait parler de sa cousine qu'avec éloge et respect : ce qu'elle a fait.

Marie-Jeanne d'Aumale, était née en 1683 ; elle fut admise comme élève à Saint-Cyr en 1690 ; madame de Maintenon l'attacha à sa personne en 1704, en qualité de secrétaire et de demoiselle de compagnie : double fonction qu'elle a remplie jusqu'à la mort de sa maîtresse et bienfaitrice. Elle a laissé des *Mémoires* sur madame de Maintenon, dont elle était la confidente et l'amie, et qui ont été en quelque sorte dictés par cette dame : ils sont restés inédits. Mademoiselle d'Aumale n'était pas belle ; mais elle était gracieuse, avait beaucoup d'esprit, de gaieté, aimée et considérée de toute la cour.

Les *Mémoires* et autres documents des dames de Saint-Cyr, outre l'histoire de cette maison, renferment une apologie complète de madame de Maintenon ; c'était, selon elles, une sainte femme à qui il ne manque que la canonisation. Ces curieux mémoires ont été particulièrement écrits par mesdames du Pérou et de Glapion, supérieures de Saint-Cyr ; ils sont aussi restés inédits.

Toutes ces personnes, — et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, et qui ont plus ou moins écrit sur notre héroïne, — étaient dévouées à madame de Maintenon soit par affection, soit par intérêt, soit par crainte ; et elles n'ont dû et pu, par conséquent, parler d'elle qu'avec éloge et respect. Il n'aurait pas été prudent pour elles d'agir autrement.

C'est spécialement avec les documents que nous ve-

nons d'indiquer et la correspondance de madame de Maintenon, que les apologistes de cette dame ont composé leurs livres.

Sans être intimes, mesdames de Maintenon et de Sévigné vivaient en très bons termes; la première avait gagné le cœur de la seconde en disant de la fille de celle-ci, madame de Grignan : — « Rien de si aimable et » de si assorti que son esprit et sa personne (1). » Néanmoins, et malgré cette amitié, plus ou moins sincère, madame de Sévigné est, évidemment, de toutes les personnes qui ont écrit sur madame de Maintenon, celle qui a le mieux apprécié les faits et gestes de cette dame ; on ne peut, en effet, la taxer de partialité, soit en bien, soit en mal ; car, comme le dit Voltaire, « en écrivant à sa » fille, elle n'écrivoit que pour sa fille ; » et elle était loin de penser que ses lettres seraient un jour imprimées et livrées à l'avide curiosité du public. Relisons ces admirables lettres (dont nous avons donné un bon nombre d'extraits), si pleines de fines et décentes ironies, de réticences, de sous-entendus ; où les noms propres sont souvent remplacés par des noms de fantaisie, des épithètes, des sobriquets, et qui laissent bien plus à penser, à deviner et à pressentir, qu'elles n'en ont dit, surtout lorsque madame de Sévigné ne voulait pas dire et appeler tout à fait les choses par leur nom.

(1) Une autre fois madame de Sévigné écrivait encore ceci à sa fille, « Madame de Maintenon me reparla de vous, de votre santé, de votre » esprit, du goût que vous avez l'une pour l'autre, de votre Provence: » avec autant d'attention qu'à la rue des Tournelles. » (29 mars 1680).

Il s'agit maintenant de savoir si Languet de Gergy, si les dames de Saint-Cyr, madame de Caylus, mademoiselle d'Aumale sont plus dignes de foi, et ont été plus vrais que Ninon de Lenclos, que Tallemant des Réaux, que la princesse Palatine, femme de Monsieur, frère de Louis XIV, et que madame de Sévigné ? Tous, apologistes et détracteurs, — excepté les quatre derniers personnages que nous venons de nommer, qui étaient contemporains de madame Scarron-Maintenon, et qui ont en quelque sorte raconté *de visu*, — tous, disons-nous, ont rédigé leurs livres d'après les traditions, les témoignages qu'ils ont recueillis auprès de personnes plus ou moins bien renseignées, ou plus ou moins intéressées à faire connaître ou à taire la vérité.

Répétons ici, que si madame de Maintenon a été blâmée avec excès par quelques écrivains, d'autres, — et des plus éminents, — sont tombés dans l'excès contraire, en prenant à la lettre et les acceptant comme vrais, les écrits laissés par des amis, ou des admirateurs intéressés, et ils ont, — et cela de nos jours, — composé des ouvrages qui sont bien plutôt des apologies que l'expression de la vérité.

Rappelons ici, avant de terminer cette première partie de ce récit historique, que Louis XIV, — quoiqu'on ait pu dire, — était, de 1672 à 1684, dans toute la force et la vigueur de son âge (1); qu'il était l'homme le plus

(1) En 1672, Louis XIV, était âgé de 34 ans; il avait environ 46 ans en 1684. Madame de Maintenon avait 37 ans en 1672, elle en avait 48 révolus en 1684, lorsqu'elle a épousé le roi.

séduisant et en même temps le plus licencieux, le plus entreprenant et aussi le plus volage de son royaume; qu'il régnait en maître absolu, qu'il n'avait jamais éprouvé de refus de la part d'aucune femme; que d'une complexion amoureuse, il n'était pas susceptible de se contenter d'un amour purement platonique : toute sa vie est là pour prouver ces vérités.

N'oublions pas non plus que madame de Maintenon, — quoique plus âgée que le roi de trois années, — avait conservé, pendant la même période de 1672 à 1684, et même beaucoup plus tard, tous les attraits, toutes les grâces de la jeunesse et sa merveilleuse beauté, en un mot, que le temps avait complètement respecté sa personne; qu'elle était incessamment seule en tête-à-tête avec le roi, soit chez lui, soit chez elle; et par conséquent sans cesse exposée à des séductions de toute nature; qu'elle l'avait entièrement subjugué par tous les charmes de son corps et de son esprit, qu'elle s'était rendue indispensable, au point qu'il ne pouvait plus se passer d'elle. Si à ce jeu singulier et fort dangereux, madame de Maintenon est restée pure, si elle a échappé à ces séductions, à tous ces dangers, à toutes ces embûches, elle doit alors, et sans hyperbole, être considérée comme un phénomène unique, comme le *Rara avis in terris* de Juvénal; et elle mérite d'être inscrite dans la légende dorée des futurs de Voragine !

Mais, dira-t-on, la meilleure preuve que madame de Maintenon est restée pure et vertueuse au milieu de tant de séductions, c'est que, pour posséder sa personne,

Louis XIV a été forcé de l'épouser. Selon nous, cette raison est plus spécieuse que vraisemblable. Ce mariage prouve seulement l'ascendant irrésistible de madame de Maintenon sur l'esprit et la conscience timorée du roi par une dévotion exagérée jusqu'au fanatisme et jusqu'à la superstition. Il est incontestable, — pour le cas où il existait des relations illicites entre eux, — que, incitée par une ambition sans bornes, madame de Maintenon aura employé pour se faire épouser par Louis XIV, et mettre fin, par ce moyen, à une situation très-équivoque et anormale, — et qui était un scandale, — toute son influence, toutes ses séductions, tous ses artifices, en un mot toute son habileté; elle aura surtout appelé à son aide la crainte de Dieu, la religion et la peur d'une damnation éternelle; elle inspira au roi tant de scrupules, elle le fanatisa à un tel point, qu'elle arriva au but qu'elle s'était proposé. Tel est notre sentiment sur le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV.

Nous voulons déclarer ici, que si la personne de madame de Maintenon eut été seule engagée dans cet examen d'une partie de sa vie, nous aurions gardé le silence le plus absolu; il importe peu, en effet, pour l'histoire et le destin des nations, de savoir si madame de Maintenon a été ou non une femme vertueuse. Mais elle a tenu une si grande et si fatale place dans notre histoire, qu'il doit être permis à tout le monde d'examiner sa conduite; laquelle, comme chacun le sait, a soulevé contre elle, à tort ou à raison, soit à la cour soit dans le peuple, les haines les plus violentes. On ne

peut nier que la conversion de Louis XIV, — qui fut principalement l'œuvre de madame de Maintenon, — que le bigotisme timoré, le fanatisme dans lesquels ce prince et son entourage étaient tombés, grâce à l'influence de cette dame, ont été beaucoup plus funestes à la France, que les débauches du roi : car les déportements de ce prince n'avaient aucunement influé sur les affaires publiques, soit au dedans soit au dehors.

Il y aurait aussi à examiner, — bien que l'obscurité soit profonde sur ces matières, — quelle a été la par que madame de Maintenon a pu prendre à la révocation de l'édit de Nantes, aux persécutions contre les protestants, et à la plupart des mesures impolitiques et désastreuses du règne de Louis XIV. Mais comme l'examen de ces matières dépasserait le but que nous nous sommes imposé, nous allons clore sans plus tarder cette première partie de ce livre.

En résumé, madame de Maintenon inspire peu de sympathie. Tout ce qu'elle a fait ou aidé à faire a été appliqué à son propre intérêt, à son ambition personnelle : tout était calcul chez elle ; de ces « calculs sans fin de sa » prudence mondaine, dit Ménage, et les scrupules tardifs d'une piété qui vient toujours à l'appui de sa fortune » ; affectionnant les convenances et surtout les apparences : dévouée dans les petites choses, elle était sans générosité dans les grandes ; quoique charitable, elle n'avait cependant ni une âme vraiment généreuse, ni un grand cœur : sans être positivement fausse et méchante, elle abandonnait volontiers ses amis, dès qu'ils

ne plaisaient plus à Louis XIV : Racine, Fénelon, le cardinal de Noailles, et tant d'autres, en sont de tristes exemples ; douée de beaucoup de sens, d'esprit et de finesse, d'art et de distinction, malgré tout cela elle laissait voir, dans un grand nombre de circonstances, quelque chose de mesquin, de rétréci, indigne de sa haute position.

D'après tout ce qui précède, peut-on appliquer à madame de Maintenon ces paroles de Jésus à Simon le pharisien, — en lui montrant Marie-Madeleine, prosternée à ses pieds, sur lesquels elle venait de répandre des parfums, — « Bien des pèchés lui sont remis parce » qu'elle a beaucoup aimé ? »

SECONDE PARTIE.

II.

Lorsque madame de Maintenon fut en possession de la terre dont elle portait le nom, et par conséquent du revenu de cette terre, qui s'élevait annuellement à environ quinze mille livres, elle usa de sa fortune honorablement, fit des aumônes selon ses facultés, soulageant de préférence les jeunes filles pauvres, — dont la triste position lui rappelait son ancienne infortune. — tout en les instruisant, et leur inculquant l'amour de la religion et du travail.

Vers 1680, madame de Maintenon eut l'occasion de donner un plus grand développement à sa bienfaisance et à son goût tout particulier pour diriger et instruire les jeunes filles. A cette époque, il y avait à Montmorency un tout petit établissement d'instruction tenu et dirigé par deux anciennes Ursulines, mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, et dans lequel plusieurs jeunes filles étaient élevées. Mais le produit de cette maison était si petit, qu'il était insuffisant pour subvenir aux modestes besoins des deux religieuses. Madame de Brinon, qui connaissait madame de Maintenon, fut trouver cette dame à Saint-Germain, où résidait alors la Cour, et lui exposa sa triste situation, ses misères et ses malheurs.

Madame de Maintenon, vivement touchée du récit de ces infortunes, promit sa protection et son assistance à madame de Brinon, qu'elle avait rencontrée souvent chez la marquise de Montchevreuil, et dont elle estimait le mérite et le caractère. Alors madame de Maintenon lui confia plusieurs jeunes filles, que la pauvreté de leurs parents ne permettait pas de faire instruire, et pour l'instruction desquelles elle lui paya cent livres de pension annuelle. On apprenait à ces enfants la lecture, l'écriture, l'arithmétique; on leur enseignait notamment les pratiques et les devoirs de la religion catholique, ainsi que ce qui concernait la domesticité. Outre la pension de cent livres, madame de Maintenon, lorsqu'elle visitait ses protégées, leur portait des vêtements, du lin qu'elle leur faisait filer, ainsi que des aliments: « Car » disait-elle, j'ai quelque soupçon qu'elles meurent de » faim. » Tel fut en quelque sorte, le prélude de la maison royale de Saint-Cyr.

Madame de Maintenon trouvant Montmorency trop éloigné d'elle, loua, au mois de mars 1682, une maison à Ruel, qu'elle fit meubler, et dans laquelle elle installa madame de Brinon avec trois autres religieuses et leurs élèves. Mais avant de continuer ce récit, nous allons esquisser à grands traits madame de Brinon qui a rempli un des principaux rôles dans les différentes maisons d'instruction et d'éducation fondées par madame de Maintenon.

Mais avant de nous occuper de madame de Brinon, il n'est peut-être pas sans intérêt de rapporter ici une parti-

cularité peu connue, concernant l'origine de ces différentes maisons d'instruction, et que M. Léon Feugère a consignée dans la vie de Du Cange.

« Lorsque madame de Maintenon, dit-il, curieuse de » faire servir à une œuvre utile la haute faveur où l'a- » vaient élevée son mérite et sa vertu, méditait, par un » touchant souvenir de son enfance délaissée, l'établis- » sement d'une maison d'asile et d'éducation pour les » jeunes filles nobles et sans fortune, elle s'adressa à » Du Cange pour savoir de lui s'il y avait eu dans le » passé des exemples de semblables institutions. La » science répondit avec empressément à cet appel de la » charité, et l'autorisa en quelque sorte par trois précé- » dents empruntés à l'histoire des empereurs romains. » Deux sont tirés de Capitolin : le premier se trouve » dans la vie d'Antonin-le-Pieux, qui créa en l'honneur » de sa femme, Faustine, une assemblée ou congréga- » tion de filles nommées *Faustiniennes*; le second, dans » celle de Marc-Aurèle, qui, après avoir épousé Faus- » tine, fille de la précédente, forma pour l'honorer à » l'imitation de sa mère, un collège de *nouvelles Fausti-* » *niennes*. Un troisième est extrait de Lampride, dans » la vie d'Alexandre Sévère : on voit que celui-ci, pour » témoigner sa tendresse et son respect à sa mère Mam- » mée, établit des colléges ou congrégations de jeunes » filles et de jeunes garçons qui furent nommés *Mam-* » *méennes* et *Mamméens* (1). »

(1) M. Léon Feugère. Etudes sur la vie et les ouvrages de Du Cange, Paris, 1852, in-8°, p. 34.

Disons en passant pour ceux qui l'ignorent, — mais sans en faire l'application à personne, — que les deux Faustines, — la fille plus que la mère, — se signalèrent par leurs déportements, et que malgré leur vie scandaleuse, elles furent traitées par leurs époux avec une très-grande indulgence. Quant à Mammée, malgré ses grandes qualités, elle se rendit odieuse par son avarice et son orgueil.

Marie de Brinon, ancienne religieuse Ursuline de Lihon, diocèse de Rouen, — fille de Pierre de Brinon, conseiller au parlement de Normandie, — était entrée en religion bien plus par nécessité que par vocation. Aussi elle avait conservé au couvent les goûts et les habitudes du monde ; elle avait des manières de cour, un grand esprit, une grande instruction, beaucoup de lecture, possédant les Pères de l'Eglise, l'histoire profane et religieuse ; elle était douée d'une merveilleuse facilité à parler et à écrire soit en prose soit en vers ; peu ou point de jugement, beaucoup de vanité, une grande opinion de sa personne et de sa science, mais cependant pleine de zèle pour ses devoirs ; vertu qu'elle n'a pas toujours pratiquée, ainsi qu'on le verra plus tard. A l'époque de l'installation de la maison de Ruel, madame de Maintenon ne connaissait pas encore les défauts et les travers de madame de Brinon ; aussi elle avait pour elle une vive affection et une grande estime pour ses talents et son instruction.

Madame de Maintenon animée par l'esprit de charité, donna des vêtements et du linge aux élèves nécessi-

teuses, et elle fit arranger dans le nouvel établissement les objets indispensables au bien-être des pensionnaires. Elle y fit aussi établir une petite chapelle pour la prière et la célébration des offices; cette chapelle, entre autres objets précieux, possédait des reliques de Saint-Candide, que le pape Innocent XI avait données à madame de Maintenon, le 30 avril 1680.

La bonne odeur de la maison lui attira bientôt des élèves de toutes conditions : filles de nobles et filles de roturiers, et dont le nombre ne tarda pas à s'élever jusqu'à soixante. Toutes reçurent indistinctement la même instruction, la même éducation, l'amour du bien et de la religion; on leur apprenait surtout à supporter avec résignation les privations de la pauvreté. Des filles de paysans pauvres de la terre de Maintenon, furent aussi admises daus la maison de Ruel; outre l'instruction, on leur apprenait à coudre, à filer, et on les employait aux travaux domestiques de l'établissement; et comme le logement principal était par trop petit pour les contenir avec les autres élèves, on les logea dans une étable.

Madame de Maintenon visitait souvent l'institution de Ruel, dont elle aimait à suivre les leçons; apprenant elle-même le catéchisme aux petites filles, composant pour toutes, des règles d'enseignement et de conduite, et qui sont les premiers principes qu'elle ait écrit sur l'instruction et l'éducation. « J'ai grande impatience, » écrivait-elle, le 14 mai 1682, à madame de Brinon, de

» voir mes petites filles et de me trouver dans leur
» étable..... J'en reviens toujours plus assottée. »

Louis XIV voyait avec une vive satisfaction madame de Maintenon s'occuper ainsi au soulagement de sa noblesse; aussi, lorsqu'elle le pria de lui venir en aide, à cause de la dépense qui était au-dessus de ses forces, il accueillit favorablement sa demande. Cependant le nombre des élèves augmentant incessamment, la maison de Ruel devint bientôt insuffisante pour les contenir toutes; il fallut songer à se procurer un autre local beaucoup plus vaste, et mieux approprié aux nécessités d'une pension nombreuse. Il est vrai que madame de Maintenon en voyant le nombre des élèves augmenter chaque jour, avait considéré déjà depuis longtemps, la maison de Ruel comme un établissement provisoire. Le roi ne voulut pas, lorsque madame de Maintenon lui fit part de son embarras, rester au-dessous du dévouement de cette dame, et il lui abandonna généreusement son château de Noisy, qu'il venait d'acheter, avec ses dépendances pour agrandir le parc de Versailles; il fit plus encore, il ordonna des travaux d'agrandissement et d'agencement pour une somme de trente mille livres; promettant en outre d'entretenir dans la nouvelle maison cent jeunes filles, dont il payerait la pension sur le fond de ses aumônes.

On appropria admirablement le château de Noisy, aux besoins d'une maison d'éducation; on y établit de vastes salles pour les classes; des logements commodes pour les maîtresses et les élèves; en un mot on y fit toutes

les améliorations nécessaires à un confortable établissement de cette nature. Ajoutons que cette maison avait une jolie chapelle, un beau et vaste jardin, dessiné par Le Nôtre. Le tout avait été fait et exécuté sur les plans et sous la direction de madame de Maintenon qui, en cette circonstance, et comme toujours, avait agi avec une économie bien entendue.

C'est le 3 février 1684, que le pensionnat de Ruel fut transféré à Noisy; on déploya en cette occurrence, une certaine pompe, surtout à l'égard des reliques de Saint-Candide, qui furent déposées religieusement dans la chapelle. Après la cérémonie d'installation, les études et les travaux des élèves commencèrent. Outre les cours que l'on suivait et les ouvrages que l'on exécutait à Ruel, on ajouta à Noisy l'étude de la musique, les travaux à l'aiguille : tels que la lingerie, la broderie, la tapisserie, le tricot, ainsi que la dentelle. Les élèves furent divisées en quatre classes, suivant leur âge et leur degré d'instruction ; chacune d'elles était distinguée, selon la couleur de sa classe, par des rubans soit rouges, soit verts, soit jaunes et soit bleus, qu'elle portait à la ceinture et dans sa coiffure. Quant au vêtement, voici en quels termes il est décrit dans les mémoires des dames de Saint-Cyr :

« Cet habit consiste en un manteau et une jupe d'éta-
» mine brune du Mans, et le reste à l'avenant; la
» coiffure est un bonnet de toile blanche avec une étoffe
» médiocrement fine ou une passe de mousseline et de
» linon ; elles ont un ruban sur la tête, montrent des

» cheveux et se coiffent à peu près selon l'usage du
» temps; elles ont un bord de dentelle ou de mousseline
» autour du cou, un petit tablier de la même étamine
» que l'habit, bordé autour d'un ruban de la même
» couleur de la classe où elles sont; leur ceinture est
» aussi de la même parure; tout cela, quand il est mis
» proprement, est un habit qui ne laisse pas d'avoir
» un air de noblesse, et de faire un assez bon
» effet au chœur quand toutes les demoiselles y sont
» assemblées (1). »

Madame de Maintenon visitait chaque jour la maison de Noisy, et elle y demeurait tous les instants qu'elle avait de libre; consacrant tout ce temps à voir et examiner toutes choses par elle-même, à diriger les études, les travaux, soignant de ses mains les malades; visitant même les cuisines, car elle voulait que la nourriture fût abondante, bonne, saine et apprêtée avec soin et propreté; elle veillait aussi à la distribution des objets qui étaient nécessaires au bien-être des élèves et des maîtresses. « On distribua le premier avril cent habits, — écrit-
» elle à son frère, — cent buscs, cent lacets, cent peignes,
» cent brosses, cent paires de gants, cent milliers d'é-
» pingles, cent bonnets, cent fontanges, etc. On distri-
» buera samedi cent vingt-quatre jupes de toile, autant de
» manches de toile, autant de manches de taffetas et autant
» de bas pour l'été. J'y porte aujourd'hui cent vingt-quatre

(1) M. Th. Lavallée. Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr. seconde édition, p. 47.

» papiers pleins d'exemples, les uns attachés d'incarnat, » les autres de vert, les autres de jaune et les dernièrs de » bleu, avec des bourses de jetons des quatre couleurs. Je » compte la veille de Pâques de leur porter des œufs des » quatre couleurs. Vous jugerez par ce détail de mon » divertissement, et je suis sûre que tout cela ne vous » déplaît pas (1). » En un mot, madame de Maintenon entrait dans les plus petits détails de l'administration de la maison, sans jamais se rebuter un seul instant. Sous cette habile et sage direction, cette maison prit un accroissement considérable. « Jugez de mon plaisir, » écrivait-elle encore à son frère, quand je reviens le » long de l'avenue suivie de cent vingt-quatre demoi- » selles qui y sont présentement. »

Il n'y avait pas que des filles de familles catholiques à Noisy ; on y recevait aussi des filles de calvinistes : « Voulant, disait madame de Maintenon, contribuer » ainsi au grand ouvrage de la conversion de nos frères » égarés. » C'était, il faut en convenir, un bien faible dédommagement pour le mal immense qu'occasionnait l'intempestive révocation de l'édit de Nantes.

Bien que madame de Brinon eut des idées différentes de celles de madame de Maintenon sur la direction d'une maison d'éducation, elle secondait néanmoins avec zèle sa bienfaitrice dans tous les soins et le gouvernement de l'établissement. Mais si elle possédait de

(1) Lettre de madame de Maintenon au comte d'Aubigné, du 7 avril 1683.

grandes et nombreuses qualités, elle avait aussi de nombreux travers d'esprit et des caprices qu'elle imposait à tout le monde ; elle aimait, par exemple, à faire parade de son instruction et de sa science. Ainsi elle composait et faisait elle-même des instructions, ou plutôt des sermons qu'elle prononçait chaque dimanche dans la chapelle devant tout le personnel de la maison. L'éloquence de madame de Brinon fit grand bruit, et tout le monde voulut l'entendre.

Madame la Dauphine voulut visiter l'établissement de Noisy, dont on disait des merveilles; la plupart des dames de la cour sollicitèrent la même faveur; madame de Maintenon s'opposa à ces visites, ne voulant pas occasionner des distractions aux élèves, ni les familiariser avec les frivolités du monde. Le roi vint aussi à Noisy; il y arriva en quelque sorte incognito, inopinément, sans annoncer d'avance sa visite ; aussi fut-il obligé de se conformer aux règles de la maison, et attendre que la tourière eut informé la supérieure de sa présence. « Le roy attendit, et, loin de le trouver mau- » vais, loua la régularité de la religieuse. » Il visita et examina tout avec attention ; il admira surtout la bonne tenue et la modestie des dames et des élèves dans l'église, « car pas une n'osa tourner la teste du costé où il » estoit, quelque envie qu'on eust de le regarder. »

Le roi fut si charmé de tout ce qu'il avait vu, qu'il en témoigna tout son contentement à madame de Maintenon; il l'informa du dessein qu'il formait depuis longtemps d'instituer, — malgré la somme considérable

qu'elle coûterait, — une maison d'éducation, dans des bâtiments qui seraient beaucoup plus vastes que ceux de Noisy, dont l'insuffisance était incontestable, et qui n'étaient plus en rapport avec le nombre toujours croissant des jeunes filles nobles, dont les pères s'étaient ruinés au service du roi, et que leur état de pauvreté ne permettait pas de faire instruire.

Madame de Maintenon apprit avec une bien vive satisfaction les projets du roi ; aussi employa-t-elle toute son influence, toutes sortes de raisonnements pour entretenir Louis XIV dans ces sentiments, et le déterminer à exécuter son dessein. Elle lui disait surtout que les filles avaient plus besoin d'être secourues que les garçons (1), à cause des dangers auxquels l'infortune pouvait les exposer. Elle fut chaudement secondée par le confesseur du roi, le P. de La Chaise, qui, dans une visite qu'il fit à Noisy, avait été émerveillé de ce qu'il avait vu. Mais il n'en fut pas de même de Louvois lorsque Louis XIV lui parla de ses intentions ; il blâma vivement une pareille dépense, surtout « après une longue » guerre qui avait épuisé le trésor. » Peut-être aussi qu'un autre motif fit agir Lonvois, et que l'épuisement du trésor ne fut de sa part qu'un prétexte pour causer du déplaisir à madame de Maintenon qu'il détestait. Quoi qu'il en soit, cette dame ne se rebuta pas ; elle fit valoir

(1) Madame de Maintenon faisait allusion a l'établissement des compagnies de Cadets, que Louis XIV venait de fonder pour y recevoir et instruire les fils de sa noblesse pauvre.

avec une telle éloquence le bien qui résulterait pour la noblesse pauvre, pour les bonnes mœurs et la religion: « il y avoit, disait-elle, de quoi renouveler dans tout le » royaume la perfection du christianisme, » qu'elle l'emporta sur tous ses adversaires; et que le 15 août 1684, trois mois à peine après son union avec madame de Maintenon, Louis XIV décida que la maison d'éducation projetée serait fondée, et recevrait son exécution.

Alors, on s'occupa de chercher un emplacement convenable pour édifier le nouvel établissement. Le roi voulait qu'il fût à Versailles ; mais madame de Maintenon s'y opposa, à cause de la proximité de la Cour : ce qui exposerait les élèves à être dérangées incessamment de leurs études et de leurs travaux par les visites multipliées des désœuvrés. Louvois et Mansart furent chargés par le roi de trouver un lieu propice près de Versailles. Après plusieurs recherches infructueuses, ils donnèrent la préférence au village de Saint-Cyr, dépendant du grand parc de Versailles, et à une lieue environ du château. Ce choix n'était pas heureux; car Saint-Cyr était situé au centre d'un pays marécageux, dans le voisinage de bois, et de plusieurs étangs, et par conséquent humide et malsain (1). Il est vrai qu'il pos-

(1) « En effet, dit M. Th. Lavallée, les maladies étaient très-fréquentes » à Saint-Cyr; outre la petite vérole, les pulmonies, les pleurésies, » les dyssenteries enlevaient un grand nombre de jeunes filles ; en » moins de soixante-dix ans, — de 1686 à 1755, — sur deux mille » demoiselles admises à Saint-Cyr, deux cent soixante-quinze y étaient » mortes. » (Madame de Maintenon, etc., p. 322.)

sédait des eaux abondantes, ce qui manquait à Noisy, et ce qui avait été l'un des motifs de l'abandon de cette belle résidence.

Saint-Cyr possédait une abbaye de Bénédictines : *Notre-Dame des Anges*, et dont la fondation était attribuée au roi Dagobert. Louis XIV fit proposer aux religieuses de lui vendre leur monastère ; cette proposition les charma peu : et elles déguisèrent leurs refus sous la demande exagérée de cinq cent mille livres, à laquelle elles estimèrent leur couvent. Le roi songea à les expulser, mais madame de Maintenon ne le voulut pas. « Je n'oserois plus me montrer, dit-elle, si je com- » mençois ma fondation par un coup d'autorité. »

Outre ce couvent, Saint-Cyr renfermait encore un petit château avec ses dépendances, composées d'un parc, de bois, de fermes, de terres, le tout de la contenance totale de trois cents arpents, et appartenant au marquis de Saint-Brisson. Ce seigneur consentit à céder ces immeubles au roi pour la somme de quatre-vingt onze mille livres ; l'acte de vente porte la date du 9 avril 1685. On ajouta à ces biens pour quarante mille livres de terres et de bois qui étaient dans leur voisinage, et dont la majeure partie dépendait de l'abbaye des Bénédictines de *Notre-Dame des Anges*.

Mansart fut chargé par le roi de dresser les plans du nouvel établissement et de le construire. Mais en cette circonstance, le célèbre architecte resta beaucoup au-dessous de la réputation qu'il s'était faite à juste titre, en construisant l'hôtel des Invalides à Paris, et le château

de Versailles. Au lieu de choisir un emplacement sain sur une hauteur, il plaça les bâtiments de Saint-Cyr sur un fond marécageux ; sans compter qu'il employa dans leur construction des matériaux de mauvaise qualité ; ce qui occasionna à différentes époques de fréquentes et très coûteuses réparations, notamment vers le milieu du XVIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, lorsque les plans furent faits et adoptés, on choisit les entrepreneurs les plus habiles et les plus intelligents. On commença les constructions par l'église, dont on posa, en grande pompe, la première pierre, le 25 avril 1685. Puis on s'occupa de la démolition du château de Saint-Cyr et de ses dépendances, le premier mai suivant, et, ensuite, commencèrent les travaux de l'édification de la maison d'éducation. D'après les ordres du roi, on y employa des soldats, tirés de divers régiments, et qui connaissaient l'art de construire les édifices ; ils furent campés à Versailles et à Bouviers. Outre les officiers qui les commandaient et les surveillaient, on attacha à leurs campements des médecins et des ecclésiastiques : les premiers pour soigner les malades, les seconds pour dire la messe. Deux mille cinq cents ouvriers étaient employés à ces constructions. Il y eut « jusqu'à neuf » cents maçons travaillant de la truelle, disent les dames » de Saint-Cyr, plus de quatre cents tailleurs de pierre, » autant de charpentiers, et de même à proportion des » autres ouvriers (1), »

(1) M. Th. Lavallee. Madame de Maintenon, etc. p. 54.

On employa environ quinze mois à construire la maison de Saint-Cyr et ses dépendances ; et à établir les aqueducs pour les eaux et les jardins. Suivant les mémoires des dames de Saint-Louis, le tout coûta un million quatre cent mille livres ; la dépense ne figure que pour la somme de un million soixante-dix-sept mille cinq cent trente-neuf livres sur les registres des bâtiments du roi. Lequel de ces deux chiffres est le véritable ? L'ameublement, simple et de bon goût, coûta cent cinquante mille livres. Il n'y avait ni marbres ni dorures ; l'autel seul de l'église était décoré avec luxe. Ce fut madame de Maintenon qui présida aux achats, à l'aménagement et à l'agencement du mobilier ; elle fut merveilleusement secondée dans ces diverses opérations par mademoiselle Balbien (1),

(1) Cette demoiselle Balbien n'était rien autre que cette servante *si secrète*, suivant l'expression de madame de Caylus, et que « madame » de Maintenon avoit, dit Saint-Simon, conservée auprès d'elle du temps » de sa misère, et qu'elle étoit veuve de Scarron, à la charité de la » paroisse de Saint Eustache, et qui étoit son unique domestique ; cette » servante qu'elle appeloit encore Nanon comme autrefois, étoit pour » les autres mademoiselle Balbien, et fort considérée par l'amitié et la » confiance de madame de Maintenon pour elle. Nanon se rendoit » aussi rare que sa maîtresse, se coiffoit et s'habilloit comme elle ; » imitoit son précieux, son langage, sa dévotion, ses manières. C'étoit » une demi-fée à qui les princesses se trouvoient heureuses quand » elles avoient occasion de parler et de l'embrasser, toutes filles de » roi qu'elles fussent ; et à qui les ministres, qui travailloient chez madame » de Maintenon, faisoient la révérence bien bas. » (Mémoires, tome 1er, p. 354, édition Hachette, in 8°.)

Nous avons eu la bonne fortune de trouver parmi les lettres inédites de madame de Maintenon (que nous reproduisons ci-après), un billet inédit de Nanon, dont voici la copie littérale : « Voila monsieur vne letre quon

sa femme de chambre, et par M. Manseau, son intendant. Louis XIV dota magnifiquement la maison de Saint-Cyr, et des revenus considérables de diverses natures, furent attribués à cet établissement (1).

» me mande qui est de madame de Maintenon ie vous lenuoye par vn
» homme de Mr Bontemps qui ma aporté le paquet de Fontainebleau
» on me mande que les vesseaux du prince dorange sont en grand
» desordre on ne le croy plus en estat de rien faire Dieu qui condhvy
» tout ne permetra pas quil ay lauentage sur les chatolique je svis mon-
» sieur auec un grand respect vostre tres humble et tres obeissante
» seruante Nanon

» a St Cir ce 20 octobre 1688 »

En effet, la flotte du prince d'Orange, — qui allait à la conquête de l'Angleterre, — fut dispersée par une tempête au mois d'octobre 1688. Mais les prévisions ou plutôt les espérances de Nanon ne se réalisèrent pas; car, après avoir réparé ses avaries, le prince exécuta ses projets, il détrôna son beau-père, Jacques II — qui se réfugia en France, — et se fit proclamer roi d'Angleterre, au grand déplaisir des Catholiques

(1) D'après un état fourni le 28 juillet 1790, par les dames et l'intendant de la maison de Saint-Cyr, les revenus de cet établissement s'élevaient à 496,406 livres, divisés en deux catégories, 1° revenus immobiliers : 375,130 livres; 2° revenus provenant du roi et du trésor public : 121,276 livres. Les dépenses montaient, d'après le même état, y compris 67,150 livres employées à doter les jeunes filles à leur sortie de la maison, à 440,365 livres; il restait un reliquat annuel de 56,040 livres sur les revenus. De ces reliquats annuels, les dames de Saint-Cyr acquirent des biens considérables; elles parvinrent à être propriétaires de cinquante-cinq fermes, de quatorze grandes terres, de dix-sept maisons, de quinze moulins, de plus de quatre mille arpents de bois, etc., d'une valeur totale, y compris la maison de Saint-Cyr, de plus de seize millions. Malgré cette grande fortune, qui était beaucoup plus considérable que du temps de Louis XIV, ces dames continuèrent à ne se charger que de deux cent cinquante demoiselles, tandis qu'elles auraient pu facilement en élever le double. Toujours d'après l'état précité, on dépensait 165,000 livres à nourrir et à entretenir quarante dames, seize sœurs converses, cinq novices, deux cent cinquante demoiselles ou élèves, trente-deux filles de service; l'entretien de Saint-Cyr et de ses dépendances, de cinquante-cinq corps de ferme, de dix-sept maisons, de quinze moulins, de quatre halles, de vingt-neuf chœurs d'églises parois-

Mais ce qui fut bien plus difficile à faire et à établir que les bâtiments, les jardins, les aqueducs et les eaux jaillissantes, ce furent les statuts, les constitutions et les règlements de la maison de Saint-Cyr. Le roi, madame de Maintenon, les religieuses de Noisy, ayant à leur tête

siales, etc., coûtait 56,051 livres ; les impôts annuels étaient de 39,260 livres ; les émoluments des médecins, chirurgiens, dentistes, montaient à 7,990 livres ; ceux d'un avocat, d'un intendant, d'un architecte et de deux commis s'élèvent à 11,900 livres ; les dépenses des terriers, arpentage, procès, preuve de noblesse des élèves, voyages, exploitation des bois, étaient de 26,547 livres, etc., etc.

M. Th. Lavallée nous donne de curieux détails sur les travaux exécutés à Saint-Cyr et sur les prix qu'ils ont coûtés. Nous ne mentionnerons que quelques articles :

« A Boulogne l'aîné, peintre, sur un tableau représentant *Saint Louis*, » qu'il a fait à Saint-Cyr . . . . 200 livres.

» A Coypel fils, sur un tableau pour la chapelle de *Saint-Candide*. . . . . 100 —

» A Journet (Jean), sur un tableau de l'*Annonciation de* » *la Sainte-Vierge*. . . . . 500 —

» A Boulogne, sur un tableau représentant la *Sainte-* » *Famille* . . . . 200 —

» A Mazelin et Noël Journet, sculpteurs . . . . . 2,600 —

» A Briquet et Legrand, sur la sculpture du maître-autel » et sur la sculpture en bois pour le buffet d'orgue . . 2,200 —

» Les travaux de Mazelin et de Journet devaient être des » sculptures d'ornements, car il n'y avait pas une seule » statue à Saint-Cyr.

» A Keller, fondeur, pour poêles en cuivre. . . . . 3,830 —

» A Gilles Lambotté et Rennequin-Sualem, qui ont travaillé » aux pompes et à la machine à cheval de Saint-Cyr. . 115 —

(Madame de Maintenon, etc., pages 55, 56.)

Ajoutons quelques notes biographiques sur ces artistes :

Bon Boulogne, élève de son père Jean, né à Paris, en 1649, mort en 1717 ; il était membre de l'académie.

Jean Journet, célèbre peintre d'histoire, élève de son père, né à Rouen en 1647, mort à Paris en 1717. Noël Journet, sculpteur, était son frère.

madame de Brinon, s'en occupèrent, avec plus ou moins de succès, tout le temps, — et même après, — que durèrent les travaux de construction de l'établissement. Chose singulière et remarquable, Louis XIV, — quoique dévot jusqu'au bigotisme et au fanatisme, — n'aimait pas les couvents ni la vie qu'on y menait : nous ne l'en blâmons pas, au contraire ; il n'avait jamais voulu former aucune maison de cette nature ; et il pensait « qu'il étoit » de la politique générale du royaume de diminuer ce » grand nombre de religieux, dont la plupart, étant » inutiles à l'Église, sont onéreux à l'État (1). » Il détestait surtout l'instruction et l'éducation étroites et timorées que les femmes recevaient et pratiquaient dans les monastères, et qui consistaient seulement en lectures frivoles et en prières au style emphatique, récitées incessamment, et qui les maintenaient dans l'ignorance la plus complète de tout ce qui concerne l'existence. Il ne voulait rien de pareil pour Saint-Cyr, ni rien qui y ressemblât, soit par leur prétendue instruction, soit par la multiplicité des offices, des prières et des austérités,

Mazelin, sculpteur, membre de l'académie, né à Rouen en 1632, mort en 1708.

J. Balthasar Keller, célèbre fondeur et commissaire-général de la fonte de l'artillerie du roi, né à Zurich, en 1638, mort à Paris, en 1702. On lui doit une statue équestre de Louis XIV, les chefs-d'œuvre qui ornent les jardins de Versailles, les statues de la *Venus* accroupie, du *Remouleur*, etc.

Rennequin-Sualem, dont le véritable nom est Swalm-Renkin, mécanicien, né à Liége en 1644, mort en 1702; il est inventeur de la célèbre machine de Marly, qu'il commença en 1675 et qu'il termina en 1682.

(1) Œuvres de Louis XIV. Instructions pour le Dauphin, t. II, p. 270.

soit par le costume. Il voulait au contraire, que les demoiselles fussent élevées et instruites dans les pratiques d'une saine piété bien entendue et intelligente ; il voulait pour elles une existence active, riante, naturelle, une instruction solide sans pédantisme, exempte de minuties et d'inutilités, l'habitude du travail, la chasteté, la modestie, et propres, en un mot, à instruire les autres et à devenir tout à la fois de bonnes mères de famille et des honnêtes femmes du monde.

Madame de Maintenon partageait les sentiments du roi à l'égard des couvents ; elle se rappelait avec amertume les souffrances qu'elle y avait endurées dans son enfance et dans sa jeunesse ; elle haïssait l'oisiveté de ces maisons et surtout la *sottise* des religieuses ; et elle considérait, avec raison, ces femmes comme incapables de donner une saine éducation et une bonne et solide instruction à de jeunes filles destinées à vivre dans le monde. « Il falloit, disait-elle, éviter les petitesses et les » misères des couvents, et qu'une communauté engagée par des vœux solennels, et complètement séquestrée du monde, donneroit aux demoiselles des manières et une éducation de religieuses (1). »

Le P. de La Chaise pensait comme le roi et comme madame de Maintenon. « Des jeunes filles, » disait-il, seront mieux élevées par des personnes » tenant au monde ; il y a assez de dames religieuses, » et pas assez de bonnes mères de famille. L'éducation

(1) Lettre du 2 Juillet 1686.

» perfectionnée à Saint-Cyr, produiroit de grandes ver-
» tus, et les grandes vertus, au lieu d'être enfermées
» dans des cloîtres, devroient servir à sanctifier le
» monde (1). »

Imbue de ces principes, de ces idées, madame de Maintenon fit appel aux lumières des personnes capables de l'éclairer et de l'instruire, afin de donner à la communauté de Saint-Cyr une constitution et des règlements propres à remplir ses intentions et celles du roi.

On voulut d'abord que l'on reçût dans l'établissement jusqu'à cinq cents élèves, que l'on garderait jusqu'à l'âge de quinze ans. Mais on observa avec raison, qu'en renvoyant dans le monde des jeunes filles de cet âge, on les exposerait à beaucoup de dangers ; qu'il était d'une charité bien entendue de les garder et de les instruire jusqu'à vingt ans, ainsi que le font la plupart des mères à l'égard de leurs filles ; qu'à cet âge leur instruction et leur éducation seraient complètes, et qu'elles seraient à même, à leur tour, d'instruire et de former d'autres élèves ; qu'il valait beaucoup mieux donner une instruction pieuse et solide à deux cent cinquante jeunes filles seulement, qui seraient admises gratuitement dans l'institution, que l'on nourrirait et entretiendrait de tout ce qui leur serait nécessaire et indispensable jusqu'à l'âge de vingt ans révolus.

Madame de Maintenon travailla avec madame de Brinon à la composition des statuts et des règlements ;

(1) M. Th. Lavallée. Madame de Maintenon, etc., p. 60.

mais elle rencontra chez cette ancienne Ursuline des idées et des sentiments tout à fait différents aux siens, et une opposition à laquelle elle n'aurait pas dû s'attendre, venant d'une personne à qui elle avait rendu de très-grands services, notamment en la sortant de la misère, et en la plaçant à la tête d'un établissement d'une haute et grande importance; madame de Brinon, en agissant ainsi, oubliait trop facilement, en cette occurrence, la position exceptionnelle de sa bienfaitrice; car elle savait, comme tout le monde, que madame de Maintenon était l'épouse de Louis XIV. Nous avons la preuve de cette opposition dans les lettres inédites dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre avant-propos. Nous ferons remarquer en outre que ces lettres inédites de madame de Maintenon, — que nous allons copier littéralement, — sont de véritables consultations sur les meilleurs moyens à employer pour bien gouverner et diriger une communauté, pour bien administrer, tant au spirituel qu'au temporel, la maison de Saint-Cyr.

« Vous mauez fait grand plaisir daller à Noisy,
» écrivait madame de Maintenon, et ie suis rauie que
» vous en soyes content je crains bien a vous parler
» confidemment que lon ne sy relasche vn peu pen-
» dant mon absence et comme il est plus aisé de bien
» dire que de bien faire il est certain que lon my craint
» beaucoup et que iy veux vn grand ordre quoy que ie
» ne face pas de mesme pour moy

» Jay leu auec beaucoup dattention le proiet que
» vous menvoyés ie ny voy rien que ie naprouue sans

» auoir mesme besoin de la deference que iaurois pour
» vos conseils

» Je suis tout a fait de vostre advis sur la douceur de
» leur estat mais ie ne say comment disposer leur iour-
» née (1) car toute la deuotion (2) se reuoltera contre
» moy si ie ne leur donne vn office a dire vne oraison
» a faire des ieunes des coulpes (3) vn chapitre (4) des
» retraittes et en vn mot tout ce qui se pratique a peu
» pres dans les communautes

» Envoyés moy ie vous prie vn proiet de la maniere
» dont vous voudriés que leur iournée se passast vous
» entendés bien que tout ce que ie vous dis est pour celles
» qui feront des voeux car pour les enfans ie les reigleray
» bien et ie nay de talent que pour eux

» Mme de Brinon a fait des constitutions ie vous les
» montreray pour auoir vostre advis

» En continuant de lire vostre dessein iay trouué
» que vous leur marqués tout ce qui ce peut faire dans
» vn couuent ainsy ie ne vous demende plus que la
» reigle de leur iournée

(1) C'est-à-dire l'emploi de la journée des maîtresses et des élèves.

(2) Madame de Maintenon indiquait, désignait par ce mot, tout le personnel religieux des deux sexes de la maison.

(3) Evidemment, madame de Maintenon fait ici une fausse application de ce mot; en effet, elle ne pouvait donner, prescrire des *coulpes;* car *coulpe*, du latin *culpa*, signifie *faute*, *péché;* la souillure, la tache du péché qui prive le pécheur de la grâce de Dieu. Dans la pensée de madame de Maintenon le mot *coulpes* signifiait : *confession*, *pénitence*, etc.

(4) Assemblées où l'on traitait les affaires tant spirituelles que temporelles.

» Le Roy fondera la maison (1) solidement et magnifi-
» quement

» Je suis de vostre advis encore sur les habillemens
» ie voudrois que les dames fussent en noir comme les
» demoiselles sont en gris et que les vnes et les autres
» saccomodassent à lusage du temps en y gardant la
» simplicite et la modestie

» Je suis bien faschée de ce que vous ne mescriués pas
» la dessus tout ce que vous pensés mon temps ne peut
» estre mieux employé qua chercher tout ce qui pourra
» rendre cet establissement agreable a Dieu et puisquil
» parest que sa volonté est qui ie men mesle ie regarde
» cette affaire la comme celle qui doit le plus
» moccuper

» Mme de Brinon ma sacrifié Mme de St Pierre
» iespere quelle en sera plus occupée de ses obligations
» Elle a tous les deffauts que vous auez remarqué mais
» elle veut faire son salut Elle nous est absolument
» necessaire dans les commencemens et si elle ne fait
» dans la suitte ce que Dieu demende delle il faudra
» chercher autre chose car ie suis persuadée que ie dois
» vniquement chercher le bien de la maison

» Examinés bien les personnes dont vous me parles
» pour me les faire voir des que ie seray à Versailles
» mais quoy quil arriue delle il ne faut pas que Mme
» de Brinon sache iamais quelles viennent de vous elle
» aprehende tout autre esprit que le sien et ne veut

(1) C'est de l'établissement de Saint-Cyr dont il s'agit.

» auquun comerce de directeur Elle est suiette a
» a se preuenir et me donnera de la peine à la reception
» des filles mais iespere que Dieu masistera dans les
» bonnes intentions que iay et dans la soumission que
» jauray tousiours pour les advis des gens qui ont plus
» de vertu et dexperience que moy

» Songés donc ie vous conjure a mayder de vos lu-
» mieres Dieu a permis que ie vous aye consulté vous
» entendés les communautés la nostre est toute nouuelle
» nous ne sommes obligés a auqune imitation il la faut
» par raport a linstruction des ieune filles les autres ne
» sont que pour elles il ne faut iamais ni changer cet
» institut ni y rien adiouster cest lintention du Roy et
» mon advis est de se remfermer a vne seule obligation
» pour sen mieux acquitter

» Je vous conjure de prier Dieu pour moy et de luy
» demender que ie sois plus occupée de mon salut car
» ie me partage en tant de differentes choses que
» ien ay du scrupule quoi quil ny en ait pas vne de
» mauuaise

» Je ne vous dis rien Monsieur sur lestime que iay
» pour vous croyant vous lauoir prouvée par ma
» confience (1). »

Cette lettre nous apprend que madame de Maintenon

(1) Lettre inédite de madame de Maintenon à M. Jassault, missionnaire à Versailles, et datée de Chambord le 17 septembre (1685). Comme il n'y avait pas de place pour sa signature, madame de Maintenon a apposé son paraphe : ce qu'elle faisait habituellement au commencement et à la fin de la plupart de ses lettres.

connaissait dès le mois de septembre 1685, et même avant cette époque, les défauts de madame de Brinon; et que si elle la conservait, c'est qu'elle lui était utile et indispensable pour les commencements de la maison de Saint-Cyr; mais qu'elle était toute prête à la sacrifier par la suite, si elle continuait à contrarier ses volontés et à lui faire opposition. Cette lettre nous apprend aussi que madame de Brinon avait sacrifié son ancienne compagne, madame de Saint-Pierre, celle enfin qui avait jadis, dans le petit établissement de Montmorency, partagé sa mauvaise fortune. Quelle fut la cause de cette rupture? Sans doute un caprice de madame de Brinon, ou peut-être des exigences inacceptables qu'elle voulut lui imposer? La même lettre nous apprend encore que la composition des statuts et des réglements que l'on élaborait pour la maison de Saint-Cyr, ne marchait pas au gré des désirs de madame de Maintenon: que ce qui était fait jusqu'alors ne remplissait ni ses intentions ni le but qu'elle se proposait. Chacun faisait ses plans et rédigeait ses réglements; madame de Brinon n'était pas la moins active à faire les siens, et elle imposait en quelque sorte ses volontés. Madame de Maintenon voulait quelque chose de grand et de simple, de clair et de précis tout à la fois; et comme tout ce qu'on lui soumettait ne la satisfaisait pas, ses anxiétés et ses hésitations étaient excessives. Alors, et afin de sortir de cette situation pénible et embarrassante, elle résolut de s'adresser de nouveau à M. Jassault, à qui elle écrivit la

lettre suivante, que nous copions littéralement comme la précédente :

« Ne douttés pas que vous ne me faciez vn fort grand
» plaisir en menvoyant tout ce que vous croirez qui
» pourra estre vtile a lestablissement de St Cir.

» Limpatience que Mme de Brinon a de voir quelque
» chose de commencé la oblige de faire faire vne re-
» traitte ie my suis pas oposée parce que cela ne peut
» faire que du bien et que iay esté bien aise quelle fist
» connoissance auec Mr lAbbe Gobellin que ie voudrois
» que nous eussions pour superieur cest vn bon homme
» sçauant pieux et sans cabale

» Je nose establir vne grande communauté sur mes
» seules lumières ie consulte de tous les costés et ie trou-
» ue une difference davis qui iusques a ceste heure ne
» sert qu'à membarasser les vns ne veulent point de
» voeux les autres pretendent quil en faut de simples les
» vns disent quils engagent comme les autres les autres
» soutiennent que levesque en peut dispencer les vns
» veulent que la closture soit establie les autres nen veu-
» lent point il y en a qui veulent que les dames ne re-
» noncent point a leurs biens et ie voudrois quelles
» neussent point ceste raison de tourner encore les yeux
» vers le monde les vns veulent douze années depreuve
» les autres six les autres deux les vns veulent quelles
» ne puissent faire des voeux qua vingt ans les autres a
» dix huit Mr Gobellin a seize enfin ie ne say plus ou
» ien suis sans conter les contradictions du dedans car
» Mme de Brinon a aussy ses volontés et veut que

» lon y defere elle a dans la teste de former vne com-
» munauté de filles de quinze ans pour nen auoir pas
» vne seule qui nait esté formée par elle ie luy ay man-
» dé que ie voulais absolument en mettre deux de de-
» hors et cela dans la veüe dessayer de celles que vous
» mavez proposées mais il ne faut pas quelle sache quel-
» les viennent de vous mandes moy ce que cest et si ie
» les auray quand ie voudray

» Jay fait dire à Mlle de Brinon qui est gouvernante
» de la petite Princesse DHarcourt (1) que ie luy conseil-
» lois de se confesser a vous ie vous la recommande
» cest je crois vne bonne fille mais toutes ces parantes
» de M. de Brinon mont donne de la peine en voulant
» des distinctions que ie nadmets point dans ceste
» maison et que ie refuse a celles qui me sont proches

» Voila les constitutions que ie vous envoye lises les

(1) Cette petite princesse d'Harcourt était fille de Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt et de Françoise de Brancas, dont le père avait été, dit Saint-Simon, « plus que bien avec madame de Maintenon ; » et il fallait à cette dame une raison, ajoute Saint-Simon, « aussi forte pour » prendre en faveur une personne qui en étoit aussi peu digne. » En effet, et toujours d'après le même, madame d'Harcourt, née de Brancas, etait cagote, hypocrite, joueuse, voleuse, intrigante, avare, gourmande, bossue, malpropre, sans compter une vie pleine d'extravagances, etc. Madame de Caylus, si favorable et si indulgente pour sa cousine, semble donner raison à Saint-Simon. « M. de Brancas, dit-elle, chevalier d'hon- » neur de la reine, fameux par ses distractions, et ami intime de madame » de Maintenon, étoit le père de madame la princesse d'Harcourt, que ma- » dame de Maintenon avoit mariée, et à laquelle elle s'est toujours inté- » ressée, par ces raisons nécessaires à dire pour la justifier d'une amitie » qu'on lui a toujours reprochée.... » (Souvenirs de madame de Caylus, pages 135, 136.)

» ie vous prie auec attention pour men dire vostre ad-
» vis iy vais ioindre les reigles des iournées et la manière
» dont je voudrois les charges et tout lordre de la
» maison

» Dittes moy vostre advis librement sur tout iay
» gardé ce que vous mauez escrit à Chambord pour
» men seruir en temps et lieu

» Je croy que nous serons a Versailles le 14 de
» nouembre en attandant pries Dieu pour moy ie vous
» prie ie nen eut iamais tant de besoin

» Maintenon (1) »

Il est à croire que madame de Maintenon reçut une réponse prompte, satisfaisante et selon ses intentions; sauf, cependant, quelques points mal expliqués par son correspondant. — ainsi que l'on pourra s'en assurer tout à l'heure, — car elle écrivit au missionnaire Jassault la lettre suivante, trois jours apres lui avoir envoyé la précédente :

« Ce iour de la Toussain

« Vous mauez fait grand plaisir de mescrire et ie rece-
» uray tousiours tout ce qui viendra de vous auec beau-
» coup de soumission et de reconnoissance je conuiens
» auec vous que Dieu a fait beaucoup pour moy et que
» ie nay encores rien fait pour luy mais iay bien enuie
» de luy donner tout le temps qui me reste et tout ce que
» vous croires que ie dois faire pour cela sera fait

(1) Lettre inédite de madame de Maintenon au missionnaire Jassault, à Versailles, du 29 octobre 1685.

» moyenant sa grace pourueu que que ce soit des choses
» possibles il y en a bien qui ne me le sont pas et ie ne
» puis donner que des maximes generales Quand vous
» voudres vous expliquer plus clairement ie vous diray
» mes raisons et quoy quil arriue ie vous seray toute ma
» vie obligée de lattention que vous auez pour mon
» salut comme cest la plus importante de mes affaires ou
» plustost la seule importante ma reconnoissance est
» proportionnée a la grandeur de lobligation ie suis
» Monsieur vostre tres humble seruente

» F DAubigné Maintenon (1) »

De son côté Louis XIV s'occupa activement des réglements et des statuts de la maison de Saint-Cyr, soit avec madame de Brinon, qu'il manda plusieurs fois à cet effet dans son cabinet, soit avec madame de Maintenon. Là, on expliquait chaque article, on le commentait on le corrigeait, et surtout on écartait avec soin tout ce qui sentait les minuties des couvents. Le costume des dames attira spécialement l'attention du roi ; après divers changements indiqués par lui, ce costume « consistoit. » disent les dames de Saint-Cyr, en un manteau et une » jupe d'une belle étamine du Mans noire avec un » jupon fort propre aussi d'étamine, doublé de ratine en » hiver ; il étoit de futaine rayée en été ; des souliers de » maroquin noir ; des bas de laines en hiver et de » coton ou de fil en été ; des gants noirs bronzés

(1) Lettre inédite de madame de Maintenon à M. Jassault, missionnaire à Versailles, du 1er novembre 1685.

» avec un gant blanc en dedans. Pour coiffure on
» avoit un bonnet de taffetas noir avec une gaze noire go-
» dronnée (1) tout autour ; un ruban noir sur la tête,
» une coiffe de taffetas et une espece de voile de pomille
» froncée par derrière, qui descendoit par delà les coudes ;
» sur le cou un mouchoir, une collerette de taffetas
» noir, avec un bord de toile de batiste large de quatre
» doigts et attachée par devant avec de petits rubans
» noirs qu'on appelle nonpareille ; des manchettes de
» toile unie et médiocrement fine cousue à la chemise
» et attachée en dedans du bras d'un ruban noir comme
» celui de la serte ; une croix d'or parsemée de fleurs de
» lys, ayant d'un côté un Christ, et de l'autre un Saint-
» Louis ; elles différoient de celle de la supérieure en ce
» qu'elles ont tous ces ornements de gravure, et celle de
» la supérieure les a de relief. Outre cela, il y avoit un
» grand manteau d'église, une légère étamine noire,
» dont la queue étoit de trois quarts de long : on mon-
» troit un peu de cheveux par devant, mais sans affec-
» tation. Tout cela composoit un habit fort grave, fort
» noble et fort modeste (2) ; » mais rien de monacal,
selon les intentions et les prescriptions de Louis XIV.

« Le roi voulut, disent encore les dames de Saint-
» Cyr, qu'on ne nous appelât ni ma sœur ni ma mère,
» mais madame avec le nom de famille, et qu'en géne-

(1) Espèces de plis ronds qu'on faisait autrefois à certaines coiffures de femmes.

(2) M. Th. Lavallée. Madame de Maintenon, etc., pages 60, 61.

» ral, en parlant de nous, on nous qualifiât de *Dames* » *de Saint-Louis*; que nous eussions chacune une croix » d'or pendante sur l'estomac, et les sœurs converses, » une d'argent (1). »

Enfin, lorsque les statuts ou règlements de la maison de Saint-Cyr furent terminés et adoptés, on les soumit à Ferdinand de Neuville de Villeroy, évêque de Chartres, au P. de La Chaise, confesseur du roi, puis à l'abbé Gobelin, confesseur et l'un des conseillers de madame de Maintenon. Cette dame, ainsi que nous l'avons vu, consulta aussi M. Jassault, missionnaire à Versailles, sur le même sujet; et il est à croire que les conseils de cet ecclésiastique eurent une grande influence sur l'esprit de madame de Maintenon. Chacun de ces personnages y fit des changements et des corrections; ensuite on les communiqua à Racine et à Boileau-Despréaux.

Madame de Maintenon écrivit à l'abbé Gobelin de voir ces derniers : « N'allez pas, par la pureté du lan- » gage, lui dit-elle, gâter les pensées et les expressions » de madame de Brinon. Vous savez que dans tout ce » que les femmes écrivent, il y a toujours mille » fautes contre la grammaire, mais, avec votre permis- » sion, un agrément qui est rare dans les écrits des » hommes (2). »

Quelques jours plus tard, madame de Maintenon

(1) M. Th. Lavallée. Madame de Maintenon, etc., p. 61.

(2) Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, du 17 Janvier 1686.

écrivait à madame de Brinon : « Vous n'aurez point » aujourd'hui vos constitutions : messieurs Racine et » Despréaux les lisent et les admirent. Ils en ôtent les » fautes de style, et leurs copistes y mettent des fautes » d'orthographe.... (1). »

Madame de Maintenon en tenant ce langage, oubliait que des hommes avaient autant, sinon plus que des femmes, — ainsi que le prouve ce récit, — travaillé à la composition de ces règlements. Quoi qu'il en soit, notre grand poète tragique et notre non moins grand poète satirique les admirèrent et les louèrent, tout en corrigeant quelques fautes de style, qui ne dérangeaient nullement l'ordonnance de leur matière. Ces statuts furent ensuite envoyés au pape Innocent XI — Benoît Odescalchi, — qui fut émerveillé de leur sagesse, et leur donna son approbation.

Les lettres-patentes de la fondation de la *Maison et communauté de Saint-Louis* portent la date du mois de juin de l'année 1686 (2); elles furent enregistrées au

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Brinon. Auger, tome II, p. 194.

(2) Dangeau fixe cette date en ces termes : « Versailles, Jeudi, 6 Juin » 1686. Le roi a donné des lettres-patentes pour l'établissement de la » communauté de Saint-Cyr, et pour partie de la fondation, qui doit être » de cinquante mille écus de rente; il y a uni la mense abbatiale de » l'abbaye de Saint-Denis, qui va à peu près à cent mille francs. Ma- » dame de Maintenon en aura la direction générale; madame de Brinon » sera supérieure de la communauté; et l'abbé Gobelin sera supérieur » ecclésiastique, avec deux mille livres de pension. Il y aura trente-six » dames, vingt-quatre sœurs converses et deux cent cinquante demoi-

Parlement de Paris et à la Chambre des Comptes les 18 et 28 du même mois de la même année.

Ces lettres de la fondation de la maison de Saint-Cyr. sont, — comme la plupart des ordonnances de Louis XIV, — remarquables par la beauté et la correction du style, l'élévation et la noblesse des sentiments, par le choix et la force des expressions qui parlent le plus haut au cœur des Français : l'honneur, la gloire, l'amour de la France. C'était surtout en faveur des filles dont les pères avaient servi leur pays, qui avaient versé leur sang pour la patrie, que la maison de Saint-Louis était fondée. Tout dans ces lettres respire la grandeur, la puissance, la force du fondateur, ainsi que celles de notre grande et illustre nation, et la gloire de nos armes. Voici au reste quelques extraits de ces lettres :

« Savoir faisons que, de notre propre mouvement,
» pleine puissance et autorité royale, nous avons
» fondé, érigé et établi, fondons, érigeons et établis-
» sons à perpétuité par ces présentes signées de
» notre main, en ladite maison de Saint-Cyr, une

» selles; les dames et les demoiselles font preuve de trois races ou cent
» ans de noblesse, et d'Hozier est le généalogiste. »

Dangeau dit encore ceci sous la date du 10 du même mois : « On eut
» nouvelle de Rome que le pape avoit consenti que l'abbaye de Saint-
» Denis fût affectée à l'entretien des filles de Saint-Cyr. La seule difficulté
» qui reste, c'est de régler ce que le roi donnera pour cela; à Rome
» ils prétendent cinq ou six années des revenus de Saint-Denis. » (Journal du marquis de Dangeau, t. 1er, pages 346, 347, 348.)

» communauté qui sera composée de trente-six Dames
» professes, deux cent cinquante Damoiselles d'extrac-
» tion noble, et vingt-quatre sœurs converses, pour y
» être reçues, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, et y
» vivre suivant les règles et constitutions qui leur seront
» données par notre amé et féal conseiller d'Etat ordi-
» naire, le sieur évêque de Chartres, dans le diocèse et
» sous l'autorité duquel et de ses successeurs sera et
» demeurera ladite maison, pour tout ce qui dépend de
» la visite, correction et juridiction épiscopale. »

Par les articles III et IV, le roi se réservait pour lui et ses successeurs, la nomination et l'admission des deux cent cinquante demoiselles, qui devaient être choisies parmi les filles nobles, mais de préférence celles dont les pères avaient servi la France par leurs armes ; il fallait en outre faire preuve de noblesse par titres en bonne forme, de quatre degrés au moins, du côté paternel. Pour être admise, chaque élève devait être âgée au moins de sept ans accomplis et de douze ans au plus : elles ne pouvaient demeurer à Saint-Cyr que jusqu'à vingt ans révolus.

L'article VIII est ainsi conçu : Les trente-six Dames,
» les deux cent cinquante Damoiselles à notre nomina-
» tion, et les vingt-quatre converses qui composeront la
» communauté, seront reçues et entretenues gratuite-
» ment dans la maison de toutes choses nécessaires
» pour leur subsistance, tant en santé que maladie :
» défendons à la communauté de souffrir qu'il soit
» reçu, pris ni exigé aucune somme de deniers, rentes,

» ou autre chose pour l'entrée dans la maison, ou pour » la réception aux noviciat et profession, sous quelque » prétexte que ce puisse être. »

L'article XI dit ceci en faveur de madame de Maintenon. « Et néanmoins mettant en considération que » ladite communauté a été formée par les soins et la » conduite de la dame de Maintenon. voulons que » ladite dame puisse faire au profit de la maison de » Saint-Cyr, telles dispositions et dons que bon lui » semblera. »

Le surplus des lettres-patentes règle la dotation de l'établissement, celle des demoiselles à leur sortie de la maison, à prendre sur « les deniers revenant bons » et à défaut sur le trésor royal, et qui l'auront méritée par leur bonne conduite et leur piété ; la fondation de deux messes à célébrer chaque jour de l'année, « à l'intention qu'il plaise à Dieu, — dit l'article XIII, — de » nous donner et à nos successeurs les lumières néces- » saires pour gouverner notre Etat selon les règles de » la justice, et la grâce d'augmenter son culte et exal- » ter son Eglise dans notre royaume, terres et seigneu- » reries de notre obéissance ; comme aussi à l'intention » de remercier Dieu des grâces qu'il répand sur nous. » sur notre maison royale et sur nos Etats.

Madame de Maintenon ayant refusé le titre d'*Institutrice de la maison de Saint-Louis*, et les honneurs qui y étaient attachés, le roi lui délivra un brevet qui lui accordait « la jouissance dans la communauté de toute » prééminence, honneurs, prérogatives, et de toute

» l'autorité et direction nécessaires, telles qu'elles peu-
» vent appartenir à un fondateur, » afin de pouvoir faire exécuter les statuts et les règlements de la maison. Le brevet lui assurait en outre, la jouissance, sa vie durant, de l'appartement que l'on avait construit pour elle dans l'établissement de Saint-Cyr; ajoutant que ses dépenses personnelles et celles de sa suite, seraient à la charge de la communauté, chaque fois et tout le temps qu'il lui plairait d'y demeurer. Elle fut nommée *Supérieure spirituelle* de la dite maison par une commission de Neuville de Villeroy, évêque de Chartres, et sanctionnée par le pape Innocent XI.

La supérieure en titre de Saint-Cyr devait, d'après les statuts, être élue tous les trois ans ; mais comme la communauté n'était pas encore formée, et que les dames qui existaient alors étaient trop jeunes, le roi dérogea pour cette fois à la constitution, en nommant, le 26 juin 1686, madame de Brinon pour supérieure à vie. « Il ne
» falloit pas moins, dit madame du Pérou, que le reste
» de la vie de madame de Brinon pour nous mettre en
» état de gouverner par nous-mêmes. »

Le roi compléta le personnel de la maison en nommant l'abbé Gobelin supérieur spirituel, M. Delpech administrateur des biens de la communauté, et d'Hozier généalogiste. Nous avons vu dans l'une des lettres qu'elle avait adressées à M. Jassault, que madame de Maintenon désirait avoir pour directeur de Saint-Cyr, l'abbé Gobelin; il est à croire que ce fut à la recomman-

dation de cette dame que cet ecclésiastique dût son élévation à ce poste important.

Les armoiries de Saint-Cyr consistaient en « une croix » haussée d'or, semée de fleurs de lys de même et sommée d'une couronne royale aussi d'or, la croisée et le » bas du fust de la croix terminés chacun par une fleur » de lys d'or. »

D'après les ordres du roi, une médaille commémorative de la fondation de cette maison, fut frappée ; elle représentait la Piété entourée de religieuses et de demoiselle ; elle avait pour légende : *C. C. C. puellæ nobiles San Cyrianæ.* On grava sur l'argenterie et le mobilier les armes du roi, et les domestiques de l'établissement portèrent la livrée du souverain.

Lorsque tous les travaux furent terminés, que tout fut préparé, arrêté et réglé, on songea à transférer la communauté de Noisy à Saint-Cyr. Cette translation eut lieu, en grande pompe, du 30 juillet au 2 août 1686. Louis XIV prêta, à cet effet, ses carrosses, les gens de sa maison, ainsi que les Suisses de sa garde pour escorter le cortége. Ce cortége avait en tête un grand nombre d'ecclésiastiques ; l'un d'eux portait la croix, d'autres les reliques de Saint-Candide, et tous chantaient le *Veni Creator*. Tous les chemins étaient encombrés d'une foule immense de curieux accourus de toutes parts pour jouir d'un pareil spectacle. « Sitôt que nous entrâmes » dans la maison, disent les dames de Saint-Cyr, elle » nous représenta l'image du paradis terrestre.... Nous » ne cessions d'admirer la beauté et la grandeur des bâ-

» timents, des appartements, des jardins, son ameublement, l'ordre et l'arrangement qui régnoient partout, nos dortoirs, où nous fûmes surprises de voir nos cellules si belles et si bien meublées. De quelque côté qu'on se tournât, on ne voyoit que des objets capables de nous ravir:. Nous bénissions les mains libérales qui avoient pris tant de peine à nous préparer un si agréable séjour... Les lits très-bien rangés de la couleur de la classe, et les rideaux attachés par le pied avec un ruban de soie de même couleur... Les classes tapissées chacune suivant la couleur que les demoiselles portoient, les murs garnis de cartes de géographie attachées avec des rubans de même couleur, de cadres, de tablettes pour les livres. Et le rangement de la lingerie qui avoit été fait par madame de Maintenon elle-même, et, où le linge étoit si bon qu'il duroit encore cinquante ans après »...« Ce qui me fait plaisir en voyant ses murs, dit madame de Maintenon, c'est que j'y vois ma retraite et mon tombeau (1). »

L'inauguration de la maison de Saint-Cyr se fit le 3 août 1686 : elle fut l'occasion de solennelles fêtes religieuses. Frédéric de Neuville de Villeroy, évêque de Chartres, empêché d'y assister par son grand âge, fut suppléé, en cette circonstance, par son grand vicaire, M. Brisay de Denonville, qui bénit l'église et célébra la messe; il était assisté de M. Magny, promoteur, de M. Batelier, avocat au parlement de Paris, et d'un grand

(1) M. Th. Lavallée. Madame de Maintenon, etc., p. 71.

nombre de prêtres. Après avoir exécuté toutes les cérémonies prescrites et usitées en pareil cas, on chanta un *Te Deum* d'actions de grâces, ensuite le grand vicaire, au nom de son évêque, installa tout le personnel de la maison, dont il reçut le serment de fidélité aux constitutions de la communauté. Madame de Maintenon assista à toutes ces solennités; elles furent pour elle un grand sujet de joie et de contentement; car cette inauguration était le commencement d'une ère nouvelle, la réalisation de ses plus ardents désirs, l'accomplissement de ses vœux les plus chers.

Mais quels furent les véritables motifs qui portèrent madame de Maintenon à fonder ou plutôt à encourager, à participer à la fondation de la maison de Saint-Cyr ? Est-ce la charité, la bienfaisance seules qui l'ont fait agir ? Saint-Simon donne d'autres raisons que celles-là. « Le magnifique établissement de Saint-Cyr, dit-il,
» suivit de près la révocation de l'édit de Nantes. Ma-
» dame de Montespan avoit bâti à Paris une belle
» maison de filles de Saint-Joseph, qu'elle avoit fondée
» pour l'instruction des jeunes filles et leur apprendre
» toutes sortes d'ouvrages, dont il en est sorti de par-
» faitement beaux en toutes sortes d'ornements d'église,
» et d'autres meubles superbes pour le roi, et pour qui
» en a voulu faire faire; et c'est dans cette maison que
» madame de Montespan se retira lorsqu'elle fut obligée
» de quitter tout-à-fait la cour. L'émulation porta ma-
» dame de Maintenon à des vues plus hautes et plus
» vastes, qui, en gratifiant la pauvre noblesse, l'en pût

» faire regarder comme une protectrice en qui toute la » noblesse devoit s'intéresser. Elle espéra s'aplanir un » chemin à faire déclarer son mariage en s'illustrant » par un monument dont elle pût entretenir et amuser » le roi (1), qui l'amusât elle-même, et qui pût lui ser- » vir de retraite si elle avoit le malheur de perdre le » roi, comme il arriva en effet (2). »

Voici maintenant l'opinion de M. Cuvillier-Fleury, l'éminent critique du *Journal des Débats*, sur le mobile qui a fait agir madame de Maintenon. « La première » idée qui se présente à l'esprit quand on songe à cette » grande fondation de Saint-Cyr, dit-il, qui signala, » vers la fin du dix-septième siècle, l'influence si » active et si persévérante de madame de Maintenon » sur Louis XIV, c'est que cette fondation est surtout » faite pour honorer en elle le génie bienfaisant et cha- » ritable, l'intelligence éclairée et pratique, la sagacité » prévoyante et minutieuse, le goût de règlementation » et de gouvernement domestique qui distinguaient si » éminemment cette femme célèbre ; — en un mot, » Saint-Cyr est le théâtre sur lequel a brillé le véritable » génie de madame de Maintenon, le génie de l'insti- » tutrice (3). »

Quelque soit le motif, le mobile de la conduite de

(1) « Quel supplice d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amu- » sable, » disait madame de Maintenon, en parlant de Louis XIV.

(2) Saint-Simon. Mémoires, édition Hachette, in-8°, tome XIII, pages 27, 28.

(3) Nouvelles Etudes historiques et littéraires, p. 120.

madame de Maintenon concernant la maison de Saint-Cyr, cette célèbre institution lui devait sa noble et grande existence. Le lendemain de l'inauguration de cet établissement, et lorsque les émotions de la veille furent calmées, chacun, en ce qui le concernait, se livra aux études et aux travaux prescrits par les statuts et les règlements.

Cependant, il faut remarquer que dans les commencements de Saint-Cyr, les connaissances de la plupart des religieuses étaient si bornées, que madame de Maintenon fut obligée de s'occuper elle-même de l'instruction des jeunes filles, d'administrer et de tout diriger dans la maison, de soigner et de consoler les dames et les demoiselles malades, et même de peigner de ses mains celles qui n'avaient pas la force de le faire ; elle fut aussi forcée de demander à l'Institution de la rue Saint-Maur à Paris, des institutrices pour instruire les religieuses et diriger les études dans les classes ; elle fit aussi venir des sœurs de charité, afin d'apprendre à manipuler les médicaments et à former des infirmières.

Mais nous ne dirons rien de l'organisation du personnel de la communauté de Saint-Cyr ; ni les titres, ni les fonctions de ses membres. Nous ne suivrons pas non plus madame de Maintenon, ni les dames de Saint-Louis, ni leurs élèves, dans l'administration et la direction de la maison, dans la composition et l'exécution des études et des travaux, ainsi que dans l'emploi des journées ; le tout étant, généralement, rempli et pratiqué comme à Noisy. Nous passerons aussi sous silence les

évènements et les faits mémorables qui se sont passés et accomplis à Saint-Cyr ; les joies et les amusements qu'on y avait introduits pour charmer Louis XIV et sa cour. Autrement, nous dépasserions le but que nous nous sommes proposé et imposé en commençant cette étude historique. Nous renvoyons donc nos lecteurs aux auteurs (1) qui ont composé une histoire complète de cette célèbre maison. Cependant nous relaterons encore, — pour l'intelligence de la quatrième lettre inédite de madame de Maintenon, qu'il nous reste à publier, — ce qui concerne madame de Brinon, ainsi que les causes de la disgrâce de cette ancienne Ursuline.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, madame de Brinon était très instruite, et elle saisissait avec empressement toutes les occasions de le faire voir. Cela tenait sans doute à ce qu'elle possédait à un haut degré l'art de la parole et une grande facilité à écrire. De même qu'à Noisy, elle composa à Saint-Cyr des sermons, elle écrivit des histoires pieuses, elle expliqua les évangiles, fit des tragédies religieuses, voire même des vers. Il est vrai que ce dernier talent fit faire bien souvent la grimace à ceux qui les entendaient réciter, tant cette poésie était trouvée peu harmonieuse, et digne d'être censurée. De même qu'à Noisy, madame de Brinon débita avec une rare éloquence ses sermons et ses instructions dans

(1) Notamment M. Théophile Lavallée, et à son livre très-remarquable, intitulé : *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, seconde édition, in-8°, et auquel nous avons fait d'utiles emprunts.

la chapelle de Saint-Cyr, où les gens de la cour vinrent l'écouter avec empressement « comme un autre Bour- » daloue. » Cependant, sur l'observation que lui fit madame de Maintenon, madame de Brinon abandonna ses tragédies, — dont les vers avaient blessé les oreilles délicates et le bon goût de la fondatrice ; — et l'on fit jouer aux élèves *Cinna*, de Corneille, *Andromaque* et *Iphigénie* de Racine. Mais les jeunes actrices s'identifièrent de telle sorte avec leurs rôles, que madame de Maintenon interdit ces représentations théâtrales. « Nos » petites filles, écrivit-elle à Racine, viennent de jouer » *Andromaque*, et l'ont si bien jouée qu'elles ne la joue- » ront plus, ni aucune de vos pièces (1). » Cependant, elle revint sur cette décision, et demanda à Racine s'il ne « pourroit pas faire sur quelque sujet de piété et de » morale une espèce de poëme où le chant fut mêlé » avec le récit, le tout lié par un action qui rendît la » chose plus vive et moins capable d'ennuyer (2). » « La » pièce disait madame de Maintenon, seroit uniquement » pour Saint-Cyr, et ne seroit nullement connue du » public.... Ces sortes d'amusements sont bons à la jeu- » nesse, ils donnent de la grâce, ornent la mémoire, » élèvent le cœur, remplissent l'esprit de belles choses ; » et propres à retirer mes chers filles des conversations » qu'elles ont entre elles, et à amuser les grandes qui,

(1) Madame de Caylus. Souvenirs, publiés par Ch. Asselineau, p. 153.

(2) Préface d'Esther.

» depuis quinze ans jusqu'à vingt, s'ennuyent un peu
» de la vie de Saint-Cyr (1). »

Bien que Racine eut éprouvé un grand trouble et un non moins grand embarras de la demande de madame de Maintenon, il se mit néanmoins à l'œuvre, encouragé par son ami Boileau-Despréaux, et travailla avec ardeur à composer sa tragédie d'*Esther*. Mais revenons à madame de Brinon, qui ne vit pas jouer ce chef-d'œuvre de Racine, car elle fut disgraciée avant la première représentation de cette pièce.

Il s'était introduit de graves abus à Saint-Cyr, et un grand relâchement dans la pratique des exercices et l'exécution des règlements de la maison. Tout le monde y avait contribué, aussi bien madame de Maintenon que les maîtresses et les élèves, ainsi que les ecclésiastiques. Madame de Brinon surtout, fut, par son exemple, le principal auteur du mal. Eblouie par sa haute position de supérieure de la communauté, elle prit des airs d'abbesse et de duchesse, — et qui n'étaient au reste que la continuation de ceux qu'elle pratiquait déjà à Noisy ; elle eut la faiblesse de fermer les yeux sur la conduite des religieuses chargées de diriger les études et les travaux des élèves, et de surveiller les actions de ces dernières. Les religieuses, dont la plupart étaient à peine sorties de l'adolescence, étaient sans expérience, ignorantes, d'une piété peu ou point éclairée, usant très-souvent leur temps à des cérémonies puériles, négli-

(2) Lettres et instructions sur l'éducation, t. Ier, p. 320.

geant les études ainsi que les travaux manuels, et imbues de fausses idées sur la mission qui leur était confiée. A l'exemple de leur supérieure, elles furent éblouies et énorgueillies par les louanges et les adulations du roi et de sa cour; elles prirent aussi des airs de grande dame, des gestes majestueux, une démarche hautaine, et un luxe de toilette peu en rapport avec l'humilité chrétienne, avec les vœux de pauvreté et d'obéissance qu'elles avaient promis de pratiquer, suivant les prescriptions de l'article premier des lettres-patentes de la fondation de Saint-Cyr.

« Chez leur supérieure, madame de Brinon, dit M.
» Th. Lavallée, cet orgueil était poussé jusqu'à l'excès :
» accablée d'imprudentes faveurs par madame de Main-
» tenon, qui lui fit donner des pensions pour elle, des
» places pour ses parents; regardée affectueusement
» par le roi, qui l'appela plusieurs fois dans son cabinet
» et vint la visiter dans une maladie; adulée par les
» grands, correspondant avec les ministres, elle se crut
» un personnage dans l'État et en perdit la tête. On la
» vit prendre des airs de princesse et de protectrice,
» faire des dépenses folles, se donner un appartement
» somptueux, avoir une cour de demoiselles favorites,
» mécontenter la maison par ses inégalités et ses pré-
» férences, la faire trembler par ses tons de hauteur et
» de commandement. Enfin, étant allée aux eaux de
» Bourbon pour sa santé, elle poussa le ridicule jus-
» qu'à se faire envoyer des députations, donner des
» placets, rendre des honneurs par les corps des villes

» où elle passa ; et, à son retour, elle critiqua et chan-
» gea tout ce que madame de Maintenon avait fait à
» Saint-Cyr, en son absence (1). »

Alors, et ainsi qu'on va le voir tout-à-l'heure par sa lettre à M. Jassault, madame de Maintenon consulta toutes les personnes susceptibles de la bien conseiller et de l'éclairer sur ce qu'elle devait faire en pareille occurrence ; car une prompte réforme était indispensable, soit dans la conduite intolérable de madame de Brinon, soit dans celle non moins blâmable des maîtresses et des élèves.

Voici en quels termes madame de Maintenon écrivit sur ce grave et important sujet, au missionnaire Jassault :

« Si vous me disiés en confession ce que vous mécri-
» ués aujourdhuy ie croirois deuoir lescoutter sans ré-
» plique et souffrir en esprit de penitence ce que iy
» pourrois trouuer dinjuste mais comme cest vne lettre
» ie croy que vous y voulés vne reponce et qui soit dans
» toute la sincerité que lon se doit et dans toute la
» liberté que iay auec vous je mapperceus bien le ieudy
» saint que M de B vous auoit persuadé et iescoutay
» auec asses destonnement que vous me dissiés quelle
» ne cederoit pas a ma faueur et a ma puissance et que
» sa conscience lemporteroit toujours sur la complai-
« sance quelle me deuoit je croyois que vous sauies
» asses que ce nest pas moy qui veux mettre le desor-

(1) M. Th. Lavallée. Madame de Maintenon, etc., pages 102, 103.

» dre dans St Cir que cest moy qui y presche la regu-
» larité et que ie ne connois rien que ie puisse me repro-
» cher qu'un peu trop dimpatience des deffauts qui y sont
» et dauoir trop souffert du relaschement de Mme de Bri-
» non qui a gasté les dames au point quelles mont dit
» elles memes quelles auoient vne extreme peine a obeir
» presentement a la sous prieure qui les conduit pen-
» dant les absences de leur superieure [parce quelles ny
» sont pas accoustumées (1)] Il faudroit escrire vn volume
» pour vous expliquer tout ce qui fait nos demeslés depuis
» trois ans jay employé tout ce qui ma esté possible pour
» la changer et ie nai appellé du secours que lorsque iay
« esté a bout ie vous ay consulté vous laues condamnee
» iay consulté Mr Joli par vous il ma fortifiée iay con-
» sulté le pere de la Chaise il ne la croit pas religieuse
» iay consulté Mr labbé des Marais (2) qui trouue quelle
» a tort Fortifiée par tous ces bons advis la iay esté plus
» ferme a faire obseruer ce que ces Mrs ont crut bon et
» voila ce que Mme de B na pu souffrir Tout s'est passé
» a merueilles pendant ses voyages et pendant ma ma-
» ladie mais a son retour de Bourbon tous les troubles
» sont reuenus jay donc pris la dessus ma resolution et
» ie lay mande a Mme de B qui est de loster tout a fait
» ou de la laisser faire iay mis cette decision au iuje-

(1) Les mots renfermés entre deux crochets sont en surcharge dans la lettre originale.

(2) Paul Godet des Marais, qui a occupé plus tard le siége épiscopal de Chartres, du 31 août 1692 au 26 septembre 1709.

» ment des gens de bien et ien attans en paix la decision
» resolue a my soumettre malgré toutes les raisons que
» ie croy auoir si on me conseille d'oster Mme de B ie
» le feray des que ie seray a Versailles et ie souffriray
» tous les deschainemens (1). »

Bien qu'il fut entièrement dévoué à la fondatrice de Saint-Cyr, il est à croire que M. Jassault s'était laissé séduire depuis longtemps par les grands airs et par les beaux discours de madame de Brinon, et qu'il avait écrit en faveur de cette dame à madame de Maintenon; du moins c'est ce que l'on peut conjecturer en lisant le commencement de cette dernière lettre. Ce document est d'autant plus précieux qu'il confirme et complète ce que l'on savait déjà des extravagances de la supérieure de Saint-Cyr.

Madame de Maintenon. usant de grands ménagements, essaya de ramener madame de Brinon à de meilleurs sentiments, à mettre un terme à ses bizarreries; elle l'invita à modifier sa conduite si blâmable et à rentrer dans la pratique de ses devoirs et dans l'exécution des règles de la maison. Mais madame de Brinon, aveuglée par l'orgueil, ne tint aucun compte de ces bienveillantes remontrances, qui ressemblaient bien plutôt à une prière qu'à une réprimande.

Madame de Maintenon consulta aussi son confesseur. l'abbé Gobelin; elle lui exposa en termes chaleureux, les

(3) Lettre inédite de madame de Maintenon à M. Jassault, missionnaire à Versailles, du 27 octobre 1688.

abus dont chacun usait à son gré à Saint-Cyr, et surtout sa situation si délicate et si épineuse envers madame de Brinon. « La maison ne peut être gouvernée » par deux personnes qui pensent si différemment, » disait-elle..... Elle (madame de Brinon) est aussi » libre que si elle n'étoit pas religieuse; toute la communauté prévient ses désirs, ses fantaisies mêmes; elle » est estimée à la cour, considérée à la ville, consultée » par d'habiles gens; elle règne sur la partie la plus » malheureuse et la mieux élevée de la noblesse du » royaume; que lui manque-t-il? Je voudrois que madame de Brinon fut moins éloquente et plus régulière, qu'elle connût moins de monde et mieux les » devoirs de son état; qu'elle fût moins visitée au » dehors et plus accessible au dedans; qu'elle usât de » plus de sévérité à l'égard d'elle-même et de plus d'indulgence à l'égard des autres. Les choses sont au » point que personne n'ose l'aborder. Tout tremble » devant elle et tout devroit l'aimer et l'aimoit autrefois. Ecrivez-lui donc fortement (1) »

Mais madame de Brinon n'écouta pas plus les bons et paternels avis de l'abbé Gobelin, qu'elle n'avait écouté ceux de sa bienfaitrice, madame de Maintenon; elle continua à donner aux dames et aux élèves de Saint-Cyr le regrettable spectacle de son orgueil, de son luxe exagéré, de ses excentricités et de l'inexécution de ses devoirs.

(1) M. Th. Lavallée. Madame de Maintenon, etc., p. 106.

« Madame de Maintenon, dit M. Th. Lavallée, mal-
» gré son caractère mesuré et sa fermeté d'esprit, n'é-
» tait pas exempte des défauts de son sexe ; avec sa vive
» imagination, elle s'engouait et se dégoutait facile-
» ment des personnes ; elle s'exagérait souvent le mal
» comme le bien; et mettait à ce qu'elle voulait accom-
» plir une opiniâtreté allant quelquefois jusqu'à la
» dureté. Résolue de faire une grande réforme à Saint-
» Cyr, elle y porta un zèle qui touchait à la passion, et
» commença par la supérieure (1). »

Il était d'autant plus facile à madame de Maintenon d'agir avec viguenr, et même d'user de rigueur, qu'elle jouissait, comme chacun le sait, de l'omnipotence la plus étendue et la plus complète sur le personnel de Saint-Cyr, et sur tout ce qui concernait cette maison.

Avant d'employer la rigueur envers madame de Brinon, madame de Maintenon crut devoir lui donner un premier avertissement de son imminente disgrâce, en lui retirant l'administration temporelle de la communauté; mais cette sage mesure, au lieu de la ramener à de meilleurs sentiments, aigrit au contraire son caractère hautain, son orgueil se révolta, et elle refusa d'obéir aux ordres de madame de Maintenon, en faisant valoir son titre et sa qualité de supérieure à vie de la maison de Saint-Cyr. L'évêque de Chartres, son chef spirituel, échoua aussi dans ses remontrances ; et elle poussa la révolte jusqu'à se former des partisans parmi les élèves de l'établissement.

(1) Madame de Maintenon, etc., p. 105.

L'institut était en péril ; et il fallait pour combattre et détruire le mal, agir avec promptitude et rigueur, et surtout inspirer à tout le monde, notamment aux religieuses, une crainte salutaire et efficace. Fortifiée, sans nul doute, par les gens de bien dont elle parle dans sa lettre à M. Jassault, madame de Maintenon demanda et obtint du roi les moyens de mettre un terme à un pareil état de choses, qui compromettait si gravement et l'existence de l'institution, et la dignité de la fondatrice, ainsi que le respect qui lui était dû.

Alors, un coup de tonnerre, — sous la forme d'une lettre de cachet, — éclata tout à coup sur la tête de madame de Brinon, et qui lui ordonna de quitter immédiatement l'établissement de Saint-Cyr, et de se retirer dans une maison religieuse ; frappée de stupeur elle partit pour Paris, sans dire mot à qui que ce soit.

M. Th. Lavallée fixe au 10 décembre 1688, l'arrivée de cette lettre de cachet à Saint-Cyr, et parconséquent au même jour le départ de madame de Brinon de cette maison. Cependant, on lit ceci dans le Journal de Dangeau : « Versailles, 4 décembre. Madame de Brinon » supérieure de Saint-Cyr, sortit hier de la maison et » s'en est allée à Paris chez madame la duchesse d'Hanovre. On n'en sait point encore la raison, mais on » ne doute point que ce ne soit de concert avec madame » de Maintenon ; et c'est apparemment sa mauvaise » santé qui l'a obligée à quitter la conduite de cette » maison-là (1). »

(1) Journal de Dangeau, t. II, p. 224.

Voici ce que de son côté, madame de Maintenon écrivait, de Saint-Cyr, à l'abbé Gobelin. le 7 du même mois : « Vous ne sauriez croire combien une exclama-
» tion déplacée est une chose plaisante. J'ai pensé mou-
» rir de rire de la vôtre. Vous voilà bien étonné de tout
» ce qui s'est passé! C'est après de telle coups d'autorité
» que je suis redoutable. Je vous défie à présent de cesser
» de me craindre. Hé ! venez tout voir de vos yeux. L'é-
» loignement vous fait un fantôme de la chose la plus
» simple. Tout est ici aussi bien que si madame de Bri-
» non n'y avoit jamais été (1). »

Madame de Sévigné écrivait à sa fille, madame de Grignan, le 10 décembre 1688, en ces termes : « Ma-
» dame de Brinon, l'âme de Saint-Cyr, l'amie intime
» de madame de Maintenon, n'est plus à Saint-Cyr ; elle
» en sortit il y a quatre jours ; madame de Hanovre,
» qui l'aime, la ramena à l'hôtel de Guise, où elle est
» encore. Elle ne paroît point mal avec madame de
» Maintenon ; car elle envoie tous les jours savoir de
» ses nouvelles ; cela augmente la curiosité de savoir
» quel est donc le sujet de sa disgrâce. Tout le monde
» en parle bas, sans que personne en sache davantage ;
» si cela vient à s'éclaircir, je vous le manderai (2). »

Quelle que soit la date réelle du départ de madame de

(1) Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, du 7 décembre 1688.

(2) Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du vendredi 10 décembre 1688.

Brinon de Saint-Cyr, il faut croire que l'on avait gardé le secret le plus absolu sur les motifs de cette disgrâce, puique les personnes les mieux placées, comme l'étaient le marquis de Dangeau et madame de Sévigné, pour être bien renseignées sur toutes choses, les ignoraient. Quoi qu'il en soit, madame de Maintenon adoucit l'acte de rigueur quelle avait provoqué contre madame de Brinon, en faisant des présents et des flatteries à cette dame, et en correspondant avec elle jusqu'à sa mort. La dernière des lettres de madame de Maintenon à madame de Brinon, qui sont en notre possession, porte la date du 5 février 1694.

« Je ne sais encore rien sur madame de Brinon, » écrivait madame de Sévigné, si ce n'est que le roi » lui donne deux mille francs de pension : on dit qu'elle » ira à Saint-Antoine. Elle prêchoit fort bien comme » vous savez : voilà le bon Gobelin à sa place, qui, pour » la remplir, et celle qu'il a déjà, sera obligé de prêcher » toute la journée (1). »

« M. Gobelin est toujours à Saint-Cyr, écrivait encore » madame de Sévigné. Madame de Brinon est à Maubuisson, où elle s'ennuiera bientôt : cette personne » ne sauroit durer en place ; elle a fait plusieurs conditions, changé de plusieurs couvents ; son grand » esprit ne la met point à couvert de ce défaut (2). »

Nous ignorons si madame de Brinon changea plu-

(1) Lettre de madame de Sévigné, du 13 décembre 1688.

(2) Lettre de la même, du 14 janvier 1689.

sieurs fois de couvent, ainsi que le dit madame de Sévigné; mais ce qui est certain, c'est que madame de Hanovre, qui l'avait recueillie, se dégoûta bientôt d'elle, à cause des bizarreries de son caractère; l'ancienne supérieure de Saint-Cyr se retira à Maubuisson comme pensionnaire, où elle termina son existence si tourmentée, « regrettant, dit La Beaumelle, le monde, Saint-» Cyr et la vie. » Elle fut promptement oubliée. « On » ne parle non plus de madame de Brinon, dit madame » de Sévigné, que si elle n'étoit pas au monde. » Ce fut madame de Loubert, ancienne élève de Noizy, aimée et estimée de tout le monde, à cause de la douceur de son caractère et de sa modestie, et quoique âgée seulement de vingt-deux ans, qui remplaça provisoirement madame de Brinon; mais elle fut élue régulièrement, aux termes des statuts, supérieure de Saint-Cyr, le 26 mai 1689.

Dans deux lettres, la première adressée à l'abbé Gobelin et la seconde aux dames de Saint-Louis, madame de Maintenon fait connaître l'étendue du mal, des abus et des relâchements qui s'étaient introduits dans la maison de Saint-Cyr, nous allons reproduire ces deux documents, afin que chacun puisse juger la situation de l'institut.

« Madame de Montchevreuil, écrivait madame de » Maintenon à l'abbé Gobelin, m'a dit que vous alliez » à Paris. Il seroit pourtant bon que vous ne quittassiez » pas notre chère maison en même temps que moi. Ce » que j'y fais ne peut être comparé à ce que vous y faites;

» cependant je vois que je n'y suis pas inutile. Nos da-
» mes perdront deux consolations, deux appuis, deux
» conseils à la fois. Elles sont charmées de vos confé-
» rences, et goûtent fort vos oraisons. Il y a un chapitre
» sur lequel je voudrois que vous les prêchassiez : l'or-
» gueil, les hauteurs, la fierté. Je suis persuadée que
» mon exemple a beaucoup contribué à introduire cet
» esprit dans la maison ; mais, avec la même sincérité
» que je m'en reconnois très-coupable, je vous dis que
» je ne l'ai jamais poussé si loin. Je pourrois, si la pru-
» dence me le permettoit, en dire des particularités qui
» étonneroient tout l'orgueil renfermé dans Versailles.
» Sans exagération, on obtiendroit plus facilement du roi
» une pénitence publique, qu'une pénitence particulière
» dans Saint-Cyr. J'ai refusé de faire des chanoines-
» ses, par aversion pour l'orgueil de cet état-là ; et j'ai
» fait pis : il n'y en a point en Allemagne avec lesquelles
» il y ait plus de mesures à garder qu'avec quelques
» dames de Saint-Louis. Dieu pardonne à ceux qui y
» ont répandu cet esprit ! Dieu me fasse la grâce de le
» détruire par mon exemple ! Vos instructions y peu-
» vent beaucoup (1). »

Voici maintenant la lettre adressée par madame de Maintenon aux dames de Saint-Louis, et qui corrobore et complète le contenu de la précédente.

« La peine que j'ai sur les filles de Saint-Cyr, ne se
» peut réparer que par le temps et par un changement

(1) Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, du 20 février 1689.

» entier de l'éducation que nous leur avons donnée
» jusqu'à cette heure. Il est bien juste que j'en souffre,
» puisque j'y ai contribué plus que personne. Mon or-
» gueil s'est répandu par toute la maison, et le fonds
» en est si grand qu'il l'emporte même par-dessus mes
» bonnes intentions. Dieu sait que j'ai voulu établir la
» vertu à Saint-Cyr, mais j'ai bâti sur le sable. J'ai
» voulu que nos filles eussent de l'esprit, qu'on élevât
» leur cœur, qu'on formât leur raison; j'ai réussi
» dans ce dessein : elles ont de l'esprit et s'en servent
» contre nous; elles ont le cœur élevé et sont plus fières
» et plus hautaines qu'il ne conviendroit de l'être aux
» plus grandes princesses; à parler même selon le
» monde, nous avons formé leur raison et fait des dis-
» coureuses, présomptueuses, curieuses, hardies; c'est
» ainsi qu'on réussit quand le désir d'exceller nous fait
» agir. Une éducation simple et chrétienne auroit fait
» de bonnes filles qui seroient devenues de bonnes
» femmes et de bonnes religieuses, et nous avons fait
» de beaux esprits que nous-mêmes, qui les avons for-
» més, ne pouvons souffrir. Nous avons voulu éviter les
» petitesses des couvents, et Dieu nous punit de cette
» hauteur. Il n'y a pas de maison au monde qui ait
» tant besoin d'humilité que la nôtre. Sa situation si
» près de la cour, sa grandeur, sa richesse, sa noblesse,
» l'air de faveur qu'on y respire, les caresses d'un
» grand roi, les soins d'une personne en crédit, l'exem-
» ple de vanité et de toutes les manières du monde
» qu'elle vous donne malgré elle et par la force de l'ha-

» bitude, tous ces piéges si dangereux nous devoient « faire prendre des mesures toutes contraires à celles » que nous avons prises. Bénissons Dieu de nous avoir » ouvert les yeux (1). »

Il y a certes, une bien grande différence, il faut en convenir, entre ce langage et celui que madame de Maintenon tenait moins de deux années auparavant à madame de Saint-Géran. « Nos demoiselles ont com- » mencé leurs exercices, écrivait-elle à cette dame : je » les ai vues toute la semaine à leurs heures de travail, à » leurs heures de récréation, dans leurs actes de piété, » et tout cela est réglé avec beaucoup d'ordre et de » simplicité. Si cela se soutient, il ne se commettra pas » dans cette maison deux péchés mortels par année. » Les dames sont fort raisonnables, et les enfants fort » dociles (2). »

Quoi qu'il en soit, les élèves de Saint-Cyr, — dont madame de Brinon favorisait les goûts frivoles et encourageait l'orgueil et la vanité, — virent avec regret le départ de leur supérieure. Ce départ ne mit pas fin aux nombreux abus et aux irrégularités qui s'étaient introduits dans la maison ; et ce ne fut que très longtemps après, — tant le mal avait de profondes racines, — et lorsque l'on eut enfin reconnu, un peu tard, il est vrai,

(1) Madame de Maintenon. Lettres et entretiens sur l'éducation, t. 1er, p. 64.

(2) Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran, du 24 octobre 1686.

que l'établissement de Saint-Cyr n'avait pas été fondé uniquement et spécialement pour des représentations théâtrales et pour désennuyer et amuser Louis XIV et charmer les désœuvrés de la cour, que tout rentra dans l'ordre et la régularité, grâce à de nouveaux et sages règlements, grâce aussi au zèle persévérant de madame de Maintenon, à celui des dames de Saint-Louis, et aussi à la coopération éclairée de sages personnages.

Mais, ainsi que nous l'avons déjà déclaré, nous ne faisons pas ici une histoire complète de la *Maison royale de St-Cyr* ; aussi, comme la tâche que nous nous étions imposée est remplie, nous allons nous arrêter. Cependant, avant de clore notre récit, nous allons encore entretenir nos lecteurs, très succinctement, des représentations d'*Esther* à Saint-Cyr, et aussi de l'une des trois mille cent soixante-une jeunes filles qui ont été admises et instruites dans cette célèbre maison.

Ce fut une grande et glorieuse entreprise pour tout le monde à Saint-Cyr que les représentations d'*Esther* ; chacun s'y prépara avec zèle et empressement. Les acteurs furent choisis parmi les élèves de l'âge de quinze ans, à l'exception de deux, dont l'une avait dix-sept ans, et l'autre dix-huit. Madame de Maintenon leur fit confectionner de magnifiques costumes persans, garnis de diamants et de perles, qui coutèrent plus de quatorze mille livres, quoiqu'on y eût employé ceux qui avaient servi autrefois à Louis XIV, lorsqu'il joua des ballets ; elle fit dresser un théâtre dans le vestibule des dortoirs, peindre des décors, élever des amphitéâtres pour

les spectateurs, construire des gradins pour les demoiselles, établir des lustres de cristal pour éclairer le tout : en un mot elle n'omit rien de ce qui pouvait contribuer au succès et à l'éclat de ces solennités théâtrales. L'on comprendra facilement que tous ces préparatifs causèrent un grand trouble et de non moins grandes dissipations parmi les dames et les élèves de la maison.

Les répétitions d'*Esther* se faisaient dans la chambre de madame de Maintenon sous la direction de Racine, et en présence de quelques amis intimes, afin de donner de l'assurance et de l'aplomb aux jeunes actrices. Louis XIV y assista aussi : « Le roi, après dîner, dit » Dangeau, entendit chez madame de Maintenon pour » la seconde fois la répétition de la tragédie d'*Esther* avec » symphonie (1). » Cette symphonie était l'œuvre de Moreau, le maître de musique de l'établissement.

Enfin, le mercredi 26 janvier 1689, la première représentation eut lieu sur le théâtre que madame de Maintenon avait fait préparer *ad hoc*. « A trois heures, » dit Dangeau, le roi et monseigneur allèrent à » Saint-Cyr, où l'on représenta pour la première fois » la tragédie d'*Esther*, qui réussit à merveille. Madame » de Maintenon avoit disposé toutes les places, et il n'y » eut aucun embarras. Toutes les petites filles jouèrent » et chantèrent très-bien, et madame de Caylus fit le » prologue mieux que n'auroit pu le faire la Champ-

(1) Journal de Dangeau, t. II, p. 291. (7 janvier 1689.)

» meslé (1). Le roi, les dames et les courtisans qui eurent » la permission d'y aller, en revinrent charmés. Il y » avoit de courtisans, MM. de Beauvillers, La Roche- » foucault, de Noailles, de Briconne, de la Salle, et de » Tilladet; dans le second carrosse du roi, MM. de Lou- » vois, de Chevreuse, de Montchevreuil, d'Aubigné, les » évêques de Beauvais (Toussaint, cardinal de Forbin- » Janson), de Meaux (Bossuet) et de Chalon-sur-Saône » (Henri-Félix de Tassy, frère du premier chirurgien » du roi), et moi (2). »

La tragédie d'*Esther* fut représentée encore quatre fois : les 3, 5, 15 et 19 février de la même année. Le roi et la reine d'Angleterre, alors en exil, assistèrent à celle du 15 février ; cette représentation, ainsi que les autres, eurent pour spectateurs toutes les personnes illustres de la cour et de la ville, à quel titre que ce soit. Madame de Sévigné, qui assista à la représentation du 19 février, raconte en ces termes ses impressions :

« Nous y allâmes samedi, madame de Coulanges, » madame de Bagnols, l'abbé Têtu et moi. Nous trou- » vâmes nos places gardées ; un officier dit à madame » de Coulanges que madame de Maintenon lui faisoit » garder un siége auprès d'elle ; vous voyez quel hon-

(1) Champmeslé (Marie Desmares), née à Rouen, en 1644, morte en 1698, et que madame de Sévigné appelait sa « belle-fille, » faisant allusion aux relations très-intimes de son fils avec la célèbre actrice. La Champmeslé eut aussi pour amant J. Racine, à qui elle inspira, dit-on, ses tragédies de *Phèdre* et d'*Iphigénie*.

(2) Journal du marquis de Dangeau, t. II, pages 310 et 311.

» neur. Pour vous, madame, me dit-il, vous pouvez
» choisir; je me mis avec madame de Bagnols au se-
» cond banc derrière les duchesses. Le maréchal de
» Bellefonds vint se mettre, par choix, à mon côté droit,
» et devant, c'étoient mesdames d'Auvergne, de Coislin
» et de Sully; nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette
» tragédie avec une attention qui fut remarquée, et de
» certaines louanges sourdes et bien placées, qui n'étoient
» peut-être pas sous les *Fontanges* de toutes les dames.
» Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette
» pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représen-
» ter, et qui ne sera jamais imitée : c'est un rapport de
» la musique, des vers, des chants, des personnes, si
» parfait et si complet, qu'on n'y souhaite rien; les filles
» qui font des rois et des personnages sont faites exprès :
» on est attentif, et on n'a point d'autre peine que celle
» de voir finir une si aimable pièce; tout y est simple,
» tout y est innocent, tout y est sublime et touchant :
» cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect; tous
» les chants convenables aux paroles, qui sont tirées
» des psaumes de la *Sagesse*, et mis dans le sujet, sont
» d'une beauté qu'on ne soutient pas sans larmes : la
» mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce,
» c'est celle du goût et de l'attention. J'en fus charmée,
» et le maréchal aussi, qui sortit de sa place pour aller
» dire au roi combien il étoit content, et qu'il étoit au-
» près d'une dame qui étoit bien digne d'avoir vu
» *Esther*. Le roi vint vers nos places: et après avoir
» tourné, il s'adressa à moi, et me dit : — Madame, je

» suis assuré que vous avez été contente. — Moi, sans
» m'étonner, je répondis : Sire, je suis charmée, ce que
» je sens est au-dessus des paroles. — Le roi me dit :
» Racine a bien de l'esprit. — Je lui dis : Sire, il en a
» beaucoup mais, en vérité, ces jeunes personnes en
» ont beaucoup aussi : elles entrent dans le sujet,
» comme si elles n'avoient jamais fait autre chose. —
» Ah! pour cela, reprit-il, il est vrai. — Et puis Sa
» Majesté s'en alla, et me laissa l'objet de l'envie :
» comme il n'y avoit quasi que moi de nouvelle venue,
» le roi eut quelque plaisir de voir mes sincères admira-
» tions sans bruit et sans éclat. M. le prince et madame
» la princesse vinrent me dire un mot : madame de
» Maintenon un éclair ; elle s'en alloit avec le roi : je
» répondis à tout, car j'étois en fortune. Nous re-
» vînmes le soir aux flambeaux : je soupai chez ma-
» dame de Coulanges, à qui le roi avoit parlé aussi avec
» un air d'être chez lui, qui lui donnoit une douceur
» trop aimable (1). »

Les représentations d'*Esther* furent interrompues, ainsi que les autres réjouissances de la cour, par la mort subite de la reine Marie-Louise d'Orléans, épouse de Charles II, roi d'Espagne, fille de Monsieur, frère de Louis XIV, et par conséquent nièce de ce souverain ; elle n'était âgée que de vingt-sept ans : on a attribué sa mort à un empoisonnement.

(1) Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 21 février 1689, édition Lefèvre, t. V, pages 416, 417.

Les représentations d'*Esther* furent reprises au commencement de l'année 1690; elles eurent le même succès que celles de l'année précédente, et elles attirèrent à Saint-Cyr, une grande affluence de spectateurs.

Mais si ces solennités théâtrales reçurent l'approbation et les encouragements de nombreux et illustres personnages de la cour et de la ville, notamment les Fénelon, les Bossuet, les plus célèbres Jésuites, le P. de La Chaise, l'abbé Gobelin et tant d'autres bons esprits, il n'en fut pas de même de l'abbé Hébert, curé de Versailles, — et qui devint évêque d'Agen, le 23 décembre 1703, — et de l'abbé Desmarets, pénétrés l'un et l'autre d'une ardente et sévère piété, et qui blâmèrent vivement ces plaisirs profanes. Par leurs remontrances et leurs raisonnements, ils émurent madame de Maintenon à un tel point, qu'elle résolut de mettre un terme à ces divertissements. Mais lorsqu'elle en parla à Louis XIV, ce prince s'y opposa; et, à *Esther*, succéda *Athalie*, dont la prémière représentation eut lieu le cinq janvier 1691; mais sans théâtre, sans décors, sans faste, et sans autre costume que celui habituel de la communauté de Saint-Cyr; et n'ayant pour spectateurs étrangers à la maison, que Louis XIV, le Dauphin, le roi et la reine d'Angleterre, madame de Maintenon, Fénelon, et quelques autres familiers intimes de la cour. Mais comme la vanité n'était pas encore éteinte dans le cœur des jeunes actrices, elles trouvèrent le moyen d'ajuster à leur habit ordinaire, quelques rubans et quelques perles.

Le 28 août 1715, Louis XIV tomba dans un profond

et long évanouissement : on le crut mort. « Vous ne » lui êtes plus nécessaire, il faut vous retirer, » dit le P. Le Tellier à madame de Maintenon. Le maréchal de Villeroy l'engagea à s'en aller à Saint-Cyr ; et comme il craignait pour elle une émeute populaire, il lui prêta son carrosse et ses gens, afin qu'elle ne fut pas reconnue ; il eut encore le soin de faire disposer sur la route des gardes du roi pour la défendre, en cas d'attaque. Le lendemain, Louis XIV ayant repris connaissance, madame de Maintenon se rendit auprès de lui ; mais comme il s'évanouit de nouveau, et qu'il « n'étoit plus qu'une » machine, » dit Dangeau, elle s'en fut à Saint-Cyr pour n'en plus sortir. Le roi mourut le 1er septembre, à huit heures du matin.

Moins de quatre ans plus tard, le 15 avril 1719, à cinq heures du soir, madame de Maintenon rendit le dernier soupir ; elle était âgée de quatre-vingt-trois ans, quatre mois et dix-neuf jours. Après avoir été embaumée et exposée pendant deux jours sur son lit, elle fut inhumée dans un caveau, au milieu du chœur de l'église de Saint-Cyr, entre les stalles des religieuses et les bancs des élèves. On plaça sur sa tombe une plaque de marbre noir, sur laquelle on grava une épitaphe, en style pompeux, composée par l'abbé Vertot.

Mais ce caveau ne fut pas la dernière demeure des dépouilles mortelles de madame de Maintenon. Au mois de janvier 1794, des ouvriers, qui travaillaient à transformer l'église de Saint-Cyr en une salle d'hôpital, découvrirent le marbre noir qui fermait la tombe de la

fondatrice de l'institution de Saint-Louis. Après avoir brisé ce marbre, ils ouvrirent le caveau et le cercueil, et ils en arrachèrent avec violence le corps de madame de Maintenon; il était couvert de ses vêtements, très-bien conservé, et il exhalait encore l'odeur suave des aromates qui avaient servi à l'embaumer; puis, ces forcenés, sans cœur et sans âme, osèrent profaner ce cadavre en le dépouillant et le mutilant; ensuite, ils lui attachèrent une corde au cou, et le traînèrent dans l'une des cours de l'établissement, au milieu de rires et de cris qui n'avaient rien d'humain, et le jetèrent dans un grand trou qu'ils avaient creusé dans le cimetière de la maison.

Huit ans après cette profanation, en 1802, on exhuma de nouveau ces dépouilles, avec une certaine pompe religieuse; on les mit dans un tombeau, sur lequel on éleva un petit monument, que l'on entoura d'une grille et de saules pleureurs, et sur lequel on grava deux inscriptions l'une en prose, l'autre en vers. Cette pieuse restauration se fit par ordre de M. Crouzet, directeur du Prytanée.

Mais, trois ans plus tard, en 1805, les restes de madame de Maintenon subirent un nouvel outrage : le monument qui les renfermait fut détruit par ordre du général Dutheïl, commandant de l'école militaire préparatoire, et que le nom seul de la fondatrice de Saint-Cyr avait rempli d'indignation. Ces restes furent mis dans une mauvaise caisse, que l'on jeta d'abord dans un coin obscur d'un grenier, puis plus tard, reléguée dans un

autre coin poudreux, derrière un tas de vieilles caisses et de débris ; et oubliée là pendant plus de trente ans, et à la merci du premier venu.

En 1836, le maréchal Baraguey-d'Hilliers, qui n'était alors que colonel, commandant l'école militaire de Saint-Cyr, fit recueillir, après en avoir demandé et obtenu l'autorisation du ministre de la guerre, ce qui restait des ossements de madame de Maintenon ; on les plaça dans une caisse en chêne, couverte en plomb, et que l'on déposa dans un mausolée en marbre noir, dressé dans l'ancienne chapelle de Saint-Candide. Il a pour inscription : « Ci-git madame de Maintenon. 1635-1719. » Dieu seul sait si ces ossements reposeront désormais en paix, sans être outragés de nouveau.

Tout cela s'explique par un mot : la France était en pleine révolution ; révolution que madame de Maintenon avait en quelque sorte prophétisée dans les instructions qu'elle avait composées, en 1694, — juste un siècle avant la destruction de l'institution qu'elle avait fondée, — pour les dames de Saint-Cyr, et dont elles lisaient quelques fragments en commun chaque semaine. « Si Dieu dans ses » décrets éternels, avait écrit madame de Maintenon. » a prévu que la maison de Saint-Louis doive être dé- » truite dans cent ans, nous devons adorer ses juge- » ments. »

Cette prophétie a été accomplie, et la maison de Saint-Louis a subi plusieurs transformations. On commença par débaptiser Saint-Cyr : on le nomma *Val-Libre*. Quant à l'établissement fondé par madame de Maintenon, il de-

vient successivement un hôpital militaire (an II) ; un hôtel d'invalides (an VI) ; un collége sous la dénomination de Prytanée Français (1802) ; une école militaire préparatoire, sans perdre pour cela son nom de Prytanée (1805) ; aujourd'hui, la maison est connue sous le titre d'Ecole impériale spéciale militaire de Saint-Cyr.

La trois mille cent soixante-unième jeune fille qui fut admise et instruite à Saint-Cyr, et dont nous avons parlé plus haut, c'était l'une des sœurs de l'empereur Napoléon Ier, et connue sous le nom d'Elisa, mais dont les véritables noms étaient Marie-Anne Bonaparte. Née à Ajaccio, le 3 janvier 1777, elle était âgée d'un peu moins de sept ans et demi, lorsque, le 22 juin 1784, elle entra à Saint-Cyr. Lorsqu'elle en sortit, le 1er septembre 1792, par la force des évènements, elle était accompagnée de son frère Napoléon, qui n'était alors que lieutenant-colonel du premier bataillon des Volontaires de la Corse. Ce ne fut qu'après avoir rempli plusieurs formalités auprès des autorités républicaines de Versailles et de la commune de Saint-Cyr, que le futur empereur des Français fut autorisé à emmener sa sœur ; et le soir du 1er septembre, on les vit sortir ensemble de la maison de Saint-Louis, portant chacun un paquet d'effets sous le bras, et monter dans une mauvaise voiture qui les attendait à la porte de l'établissement. Tout le monde sait que la princesse Elisa épousa, le 5 mai 1797, Félix Bacciochi, noble Corse, alors capitaine d'artillerie ; qu'elle devint, en 1805, princesse de Luc et de Piom-

bino; en 1809, grande duchesse de Toscane, et qu'elle mourut au mois d'août de l'année 1820.

Lorsque cette princesse quitta Saint-Cyr, cette célèbre maison était expirante : 1793 l'emportait dans son terrible et désastreux tourbillon; et encore quelques jours, l'œuvre que madame de Maintenon avait animée de son souffle puissant et fécond, où elle avait mis toute l'ardeur de son âme, de son esprit et de son cœur; cet asile qui avait abrité sous son toit protecteur, pendant plus d'un siècle, tant de nobles et intéressantes jeunes filles; qui avait été le berceau d'*Esther* et d'*Athalie*; où avait retenti tant de fois l'éloquence si entraînante, si séduisante des Bossuet, des Fénelon, des Bourdaloue, des Massillon; cette illustre maison, disons-nous, disparaissait à tout jamais, sans que rien puisse rappeler aux générations présentes et futures, sa noble origine et son honorable existence.

FIN.

Principaux Ouvrages du même Auteur :

Histoire de Chalon-sur-Saône,

depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec un plan de la ville de Chalon.

Un fort volume de 650 pages, imprimé sur papier surfin satiné.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des Incriptions et Belles-Lettres (Institut de France) UNE MENTION HONORABLE.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA

RÉVOLUTION COMMUNALE AU MOYEN-AGE,

et sur le Système Électoral appliqué aux Communes,

Un volume in-8°, sur papier surfin.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur les Corporations

DES ARCHERS, DES ARBALÉTRIERS ET DES ARQUEBUSIERS,

Un volume in-8° de 462 pages.

LL. MM. II. ET RR.

NAPOLÉON ET JOSÉPHINE ET SS. PIE VII,

à **Chalon-sur-Saône** (Avril 1805),

Seconde édition, in-8°.

DU GALLIA CHRISTIANA

ET DE SES AUTEURS,

Étude Bibliographique.

1 volume in-8°.